

Préfecture Auvergne GIP Massif-Central

Evaluation des programmes Massif central sur la thématique « accueil »

Annexes 1

- Bilan des projets – Version détaillée
- Liste des projets cofinancés et leur répartition par région

Réf : RF MAC Thématique « Accueil »

Version : V1.0

Date : Septembre 2012



1. Eléments de cadrage concernant le bilan quantitatif et qualitatif des projets programmés au titre de l'axe 1

Le bilan des réalisations porte sur les opérations programmées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2011 au titre de l'axe 1 « Accueil de nouvelles populations » des programmes Massif central.

En d'autres termes, le bilan développé ici ne concerne bien sûr pas tous les projets mis en œuvre dans les régions du Massif central au titre des politiques d'accueil ou de la problématique « Accueil », mais uniquement les projets « Accueil » cofinancés au titre des programmes Massif.

Pour mémoire, l'axe 1 se compose de deux mesures, dont la mise en œuvre est suivie et pilotée par différents groupes de travail interrégionaux mis en place dans le cadre de la gouvernance Massif, sous l'autorité des instances partenariales des programmes (Comité de Massif, Comité de suivi, etc.) :

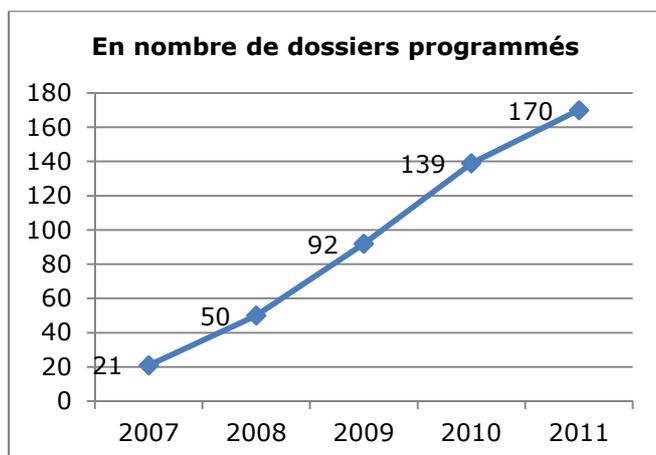
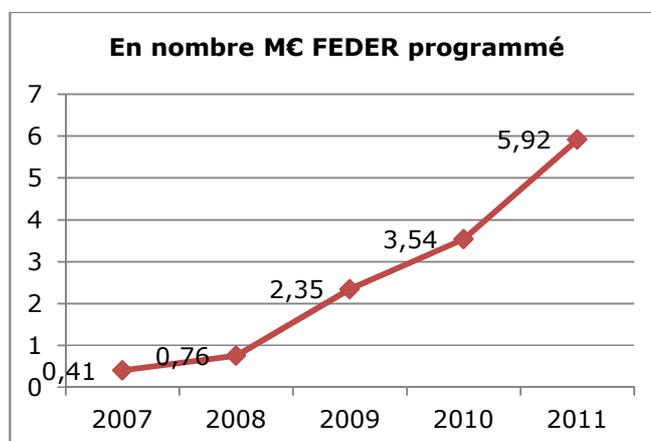
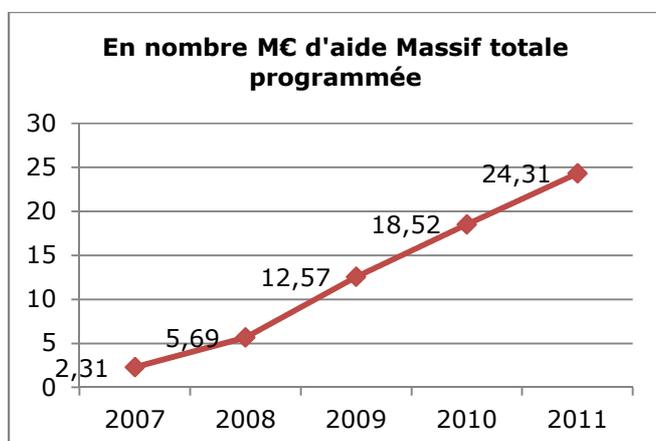
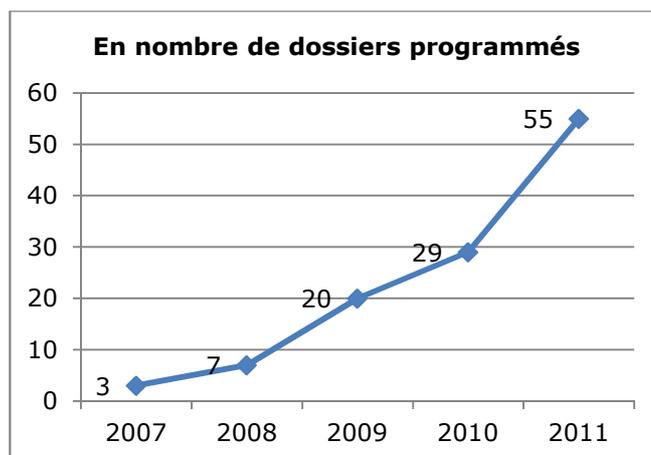
- Mesure 1.1 : soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil, suivie par le groupe de travail « Accueil » sous le pilotage des régions Auvergne et Limousin (régions chefs de file) ;
- Mesure 1.2 : soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises, suivie par le groupe de travail « Services aux entreprises » (sous le pilotage de la région Midi-Pyrénées), le groupe de travail « Services aux habitants et santé » (sous le pilotage de la région Rhône-Alpes) et le groupe de travail « Culture » (sous le pilotage de la région Auvergne).

11) Point sur l'état d'avancement de l'axe 1 au 31 décembre 2011

La dynamique de programmation des projets au titre de l'axe 1 a mis quelques temps à s'affirmer. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, la programmation a été relativement lente en 2007 et 2008, avec un niveau assez éloigné des objectifs initiaux, pour diverses raisons détaillées dans l'évaluation à mi-parcours des programmes réalisées en 2010 (difficultés à faire émerger et arriver à maturité des projets réellement structurants pour le Massif sur cette thématique, insuffisante clarté dans la définition même des priorités et actions soutenues, hétérogénéité des politiques et pratiques de financement régionales en la matière, insuffisante appropriation partagée par les collectivités locales de cet axe de travail, etc.).

A la suite de l'évaluation à mi-parcours, l'enveloppe dédiée à l'axe 1 a été réajustée et la programmation s'est nettement accélérée à partir de 2009 et 2010. Alors qu'en début de programmes, de nombreux projets ont été refusés à la programmation par manque de caractère structurant ou de maturité notamment, en 2009 par exemple, 62% des dossiers présentés ont été adoptés, contre un objectif de 50%¹, témoignant de l'impact positif sur la dynamique de programmation de l'arrivée progressive à maturité de la nouvelle gouvernance et animation interrégionales des programmes, ainsi que du lancement d'appels à projet sur le thème de l'offre d'accueil. Ce rattrapage en termes de programmation a été particulièrement spectaculaire pour la programmation du POMAC.

¹ Source : Rapport annuel d'exécution 2009.

Evolution de la programmation de l'axe 1 au niveau de la CIMAC

Evolution de la programmation de l'axe 1 au niveau du POMAC


Au 31 décembre 2011, un total de 169 dossiers ont été programmés au titre de l'axe 1 de la CIMAC pour un montant d'aides Massif de 24,315M€, dont 55 dossiers avec une participation du FEDER au titre du POMAC pour un montant de 5,918M€ FEDER. Cela représente les taux de programmation suivant par rapport à la maquette :

- 52,29% de taux de programmation pour l'aide Massif de la CIMAC dans son ensemble (tous financeurs confondus),
- 56,36% de taux de programmation pour le FEDER spécifiquement.

12) Eléments d'analyse de la structuration de l'axe 1 et parti pris méthodologique pour la réalisation du bilan des projets

En conformité avec les objectifs de l'évaluation, le bilan des projets n'a pas pour objectif d'analyser ou d'expliquer l'état d'avancement de la programmation de l'axe 1, mais de proposer une analyse qualitative de la nature des projets cofinancés. Pour ce faire, l'équipe d'évaluation a établi ses propres critères d'analyse et typologies de classement des projets, en lien avec les questions évaluatives et les critères d'instruction de ces questions définis dans le référentiel de l'évaluation (cf. point 17 plus haut).

Explication du parti pris méthodologique

Les objectifs, critères et actions éligibles de l'axe 1 ont été rappelés dans le paragraphe précédent relatif au référentiel de l'évaluation (voir points 15 et 16). Cette « mise à plat » de l'axe 1 semble dévoiler une certaine difficulté à définir de manière claire et homogène les objectifs poursuivis en matière d'accueil de nouvelles populations, ainsi que les opérations éligibles. Par ailleurs et surtout, la distinction entre les mesures 1 et 2 de, et entre les différentes « actions » (ou sous-mesures) qui les composent, apparaît en certains aspects difficile à faire à la lecture des documents de programmation.

La mesure 1 est davantage ciblée vers les projets de « construction » ou de « structuration » de l'offre d'accueil en général, alors que la mesure 2, de portée assez large, vise à soutenir le développement de services thématiques précis qui concourent à améliorer la capacité d'accueil du territoire. Toutefois, à l'échelle des actions à l'intérieur des mesures, cette distinction entre une approche plutôt « généraliste » et une approche plutôt « thématique » de l'accueil n'est pas aussi évidente. On note un certain nombre de recouvrements à la fois au sein de chaque mesure et entre les deux mesures, qui rendent potentiellement difficile le fléchage des projets sur l'une ou l'autre des mesures et, qui plus est, sur les actions à l'intérieur des mesures - ce qui a d'ailleurs pour partie été confirmé par les entretiens, qui ont pointé les évolutions constatées dans les faits depuis le lancement des programmes, par rapport à ce qui avait été prévu dans les textes.

Ces premiers constats laissent entrevoir une difficulté peut-être plus globale, qui est celle de définir concrètement ce qui relève d'une politique d'accueil, cette politique pouvant potentiellement brasser, par nature, un champ très large de domaines d'intervention, rendant d'autant plus difficile le ciblage d'outils de financement destinés à la soutenir – comme le prouvent aussi le nombre somme toute important de groupes de travail différents chargés de suivre la mise en œuvre de l'axe 1, et compétents pour des thématiques qui souvent se recoupent avec d'autres axes. On peut ainsi légitimement se poser la question, par exemple, de la différence entre l'appui à l'« accueil » en général, au sens de la mesure 1, et l'appui aux services aux habitants et aux entreprises de la mesure 2, ou de la limite de compétence entre le groupe de travail chargé de l'Accueil en général, qui intègre des thématiques comme la culture ou la santé, et les groupes de travail distincts ciblés sur ces deux thématiques.

La difficulté liée à la définition de ce que recouvre la notion d'accueil et de politique d'accueil a été confirmée par les entretiens et les études de cas qui ont été réalisés dans le cadre de l'évaluation, en complément de ce bilan des projets.

Ces éléments ont incité l'équipe d'évaluation à se dédouaner de la structuration de l'axe 1 en mesures et en actions pour réaliser le bilan des projets, et à avoir plutôt une approche analytique globale à l'échelle de l'ensemble des projets programmés au titre de cet axe, de type essentiellement qualitative, basée sur des typologies propres présentées ci-après.

Présentation des principaux critères d'analyse et typologies de classement des projets sur lesquels s'est appuyée l'équipe d'évaluation

Pour la réalisation du bilan des projets, l'équipe d'évaluation a procédé à une analyse systématique des projets programmés, dossier par dossier. Deux niveaux d'informations relatives aux projets ont été traités.

- D'une part, nous avons traité les informations de base « objectives » relatives :

- à l'identification et la localisation des maîtres d'ouvrages : distinction des maîtres d'ouvrage par nature juridique (public/privé), par dimension (local, territoires de projet, départemental ou régional, interrégional, national) et par localisation (région d'origine et département d'origine) ;
- aux niveaux de financement des projets (montants de l'aide Massif, répartition de l'aide entre financeurs, répartition de l'aide entre régions).

Les résultats de ces analyses sont exposés dans les paragraphes 22 et 23 du bilan.

- D'autre part, nous avons analysé les projets par le prisme d'une série de critères plus « qualitatifs », relatifs à la nature et au domaine d'intervention des projets, aux actions prévues et à leur caractère interrégional au sens de la définition donnée par les partenaires des programmes.

Ces critères ont été définis par l'équipe d'évaluation, en lien avec les questions évaluatives posées et avec un certain nombre de classifications définies par les partenaires du programme eux-mêmes. Ils ont donné lieu à la définition de plusieurs séries de typologies et les projets ont fait l'objet d'un classement individuel systématique au regard de chacune de ces typologies, à partir de informations à leur sujet recueillies dans les sources transmises (formulaire de demande et fiches de programmation) :

⇒ Contenu et thématique des projets

Critère d'analyse	Typologie
Nature de l'approche « Accueil » principalement concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Approche globale (offre d'accueil en général) • Approche thématique (ciblage services) • Dont services à la population • Dont services aux entreprises/ développement éco
Domaines principaux du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil en général (sans ciblage domaine) • Services aux entreprises/ développement éco • Dont agriculture/industrie agro-alimentaire • Dont tourisme • Formation/ingénierie • Emploi • TIC • Services à la population en général • Dont transport/ mobilité • Dont habitat/ foncier • Dont santé/ soin • Dont culture • Dont social/ égalité des chances
Prise en compte du triptyque de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'activité • Conditions de réceptivité • Conditions d'habitabilité • Transversal

⇒ Nature des actions et de leurs bénéficiaires ultimes

Critère d'analyse	Typologie
Type d'action en lien avec la plus-value Massif	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire, veille, évaluation • Image massif et promotion • Qualification produits et prestations • Mise en réseau acteurs • Schéma de développement

Nature des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration/ qualification offre d'accueil • Connaissance - Evaluation, prospective à l'échelle MAC • Promotion - à l'échelle MAC • Culture de l'accueil – Sensibilisation • Expérimentation • Travail sur outils diffusion/mutualisation/capitalisation • Mise en réseau d'acteurs (à l'échelle locale ou MAC) • Accompagnement des professionnels de l'accueil • Travail sur outils d'accompagnement des professionnels • Accompagnement des porteurs de projets installés et/ou candidats à l'installation • Travail sur outils d'accompagnement porteurs de projet • Soutien structure interrégionale
Nature des bénéficiaires ultimes	<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de projet d'installation économique en général • Dont ciblage créateurs/ repreneurs d'entreprises • Dont ciblage porteurs de projets d'installation agri-rurale • Dont ciblage autres porteurs de projet (professionnels de santé, cadres...) • Porteurs de projet déjà installés : entreprises ou professionnels d'un secteur (tourisme, santé...) • Porteurs de projet déjà installés : exploitations agricoles • Professionnels de l'accueil • Dont territoires cités spécifiquement • Universités, chercheurs • Elus • Population en général • Dont spécifiquement cadres/qualifiés • Dont spécifiquement jeunes • Dont spécifiquement retraités • Dont spécifiquement population étrangère

⇒ Caractère interrégional des projets

Critère d'analyse	Typologie
Dimension interrégionale des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Actions interrégionales par essence • Actions de coopération interrégionale • Initiatives locales au titre des AAP Massif • Actions répondant à des enjeux spécifiques Massif • Actions d'expérimentation transposables

Les résultats de ces analyses sont exposés dans le paragraphe 24 du bilan.

Il convient de préciser qu'étant donnée la nature « pluridimensionnelle » de la plupart des projets cofinancés au titre de l'axe 1, pour chacune des typologie présentée ci-dessus, un même projet a pu être rattaché soit à une seule catégorie, soit à deux voire plusieurs catégories. Il convient donc de tenir compte, dans la lecture des résultats, de ces doubles comptes et des éventuels biais qu'ils peuvent induire.

De manière pratique, il convient de distinguer :

- Les schémas sous forme de « diagrammes » ou « histogrammes », qui incluent systématiquement des doubles comptes (un même projet peut être rattaché à une ou plusieurs catégories)

- Les schémas sous forme de « secteurs » ou « camemberts », qui excluent tout double compte (un même projet n'est rattaché qu'à une catégorie)

13) *Autres précisions méthodologiques au sujet du bilan des projets*

Il nous apparaît important d'exposer ici quelques précisions complémentaires d'ordre méthodologique que le lecteur doit avoir en tête au moment de prendre connaissance des résultats du bilan des projets, afin de les appréhender avec le degré nécessaire de prudence et de réserve.

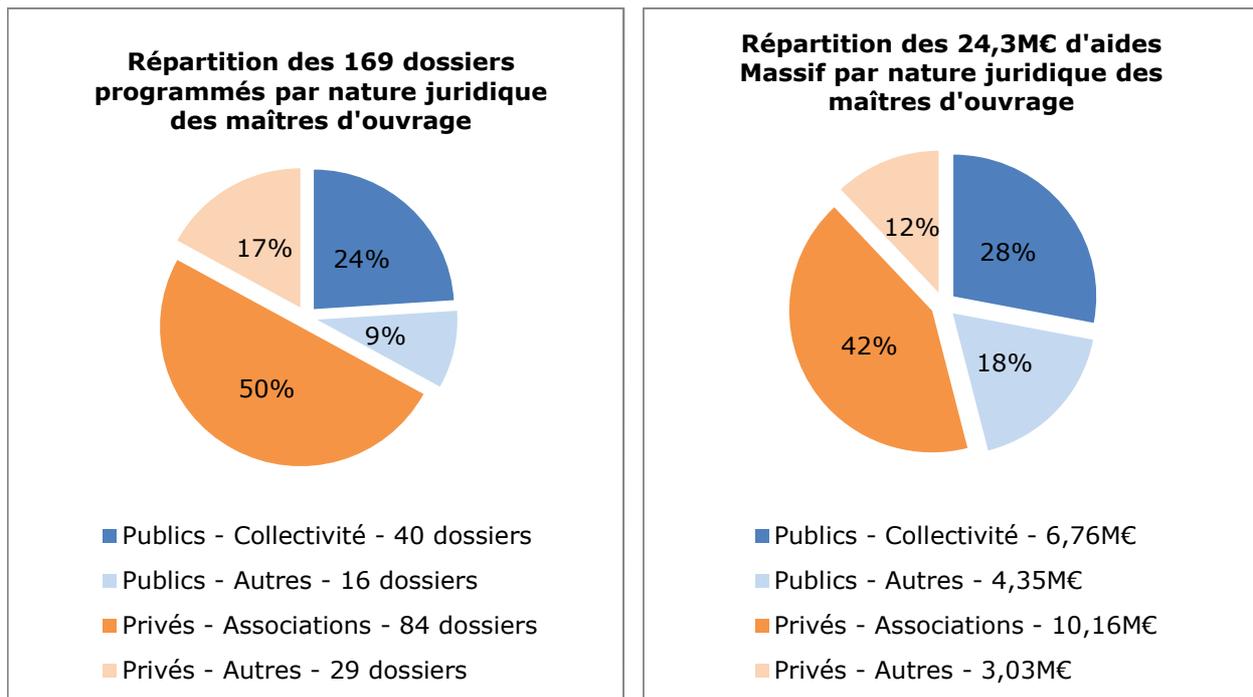
- a) Ce bilan a été réalisé à partir de **sources d'information transmises par les partenaires du programme qui portent exclusivement sur des données prévisionnelles et déclaratives** :
- tableau Excel des dossiers programmés avec les données « de base » concernant l'identification des dossiers, leur financement et leur localisation ;
 - formulaires de demande de subvention et/ou fiches de programmation concernant les dossiers programmés (transmis pour 159 des 169 dossiers programmés, sachant toutefois que pour certains dossiers, n'ont été transmis soit que le formulaire, soit, plus souvent, que la fiche de programmation).
- b) Dès lors, **l'analyse réalisée porte exclusivement sur des données prévisionnelles relatives aux projets cofinancés**, telles qu'elles figurent dans ces différentes sources. Les entretiens et études de cas ainsi que l'enquête réalisés dans la seconde phase de la mission ont permis d'apporter des éclairages complémentaires sur la base de données « réalisées ».
- c) La nature des sources d'information (exclusivement documentaires), ainsi que le temps limité imparti à la réalisation de ce travail au sein de l'évaluation, **induisent une analyse par certains aspects nécessairement subjective**, notamment en ce qui concerne le rattachement de chaque dossier individuel aux différentes catégories des typologies établies, qui peut certainement dans certains cas individuels prêter à discussion. Des précisions sont données tout au long du bilan concernant les méthodes de classement appliquées. Il est cependant important de garder à l'esprit que dans le contexte de l'évaluation dans son ensemble, l'objectif du travail mené ici n'est pas de livrer des résultats quantitatifs parfaitement exacts d'un point de vue « scientifique », mais plutôt de **mettre en évidence des tendances à l'échelle des projets dans leur ensemble, qui doivent être appréhendées comme telles**, et qui ont permis d'alimenter les réponses *qualitatives* apportées aux questions évaluatives posées.
- d) Les analyses développées, notamment au regard des typologies établies, comportent pour certaines **des biais d'ordre méthodologique**, qui sont précisés dès que nécessaire tout au long de l'exposé des résultats du travail mené.

2. *Analyse des maîtres d'ouvrage des projets programmés*

21) *Nature des maîtres d'ouvrage*

Des acteurs privés, notamment associatifs, fortement associés à la mise en œuvre des politiques d'accueil au sein du Massif central.

L'axe 1 « Accueil de nouvelles populations » des programmes Massif central se caractérise par la place importante occupée par les acteurs privés parmi les maîtres d'ouvrage des opérations cofinancées.



Ainsi, sur 169 dossiers analysés, deux tiers (67%) sont portés par des maîtres d'ouvrage privés pour un total d'environ 13,2M€ d'aides Massif, soit 54% du total des aides Massif accordées au titre de l'axe 1 sur la période de référence.

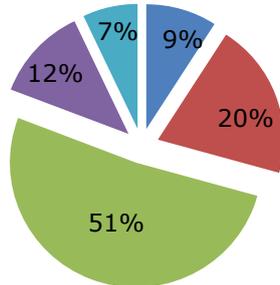
Parmi eux, les associations représentent une part très importante : la moitié des 169 dossiers programmés est portée par des acteurs associatifs (84 dossiers en tout), représentant un montant d'aide Massif d'environ 10,16M€ (soit près de 42% de la totalité de l'aide accordée). Les collectivités représentent quant à elles 24% des maîtres d'ouvrage des dossiers programmés, pour environ 28% du total des aides accordées.

Une majorité de dossiers portés par des maîtres d'ouvrage de dimension départementale ou régionale

Il est intéressant de croiser cette approche avec celle de la « dimension » des maîtres d'ouvrage, quelle que soit leur nature juridique : les maîtres d'ouvrage des projets « Accueil » sont-ils plutôt des acteurs locaux (communes, associations locales) ? Ou des territoires de projet, au sens des territoires éligibles aux appels à projet de l'axe 1 (EPCI, Pays, PNR) ? Ou des acteurs au rayonnement départemental ou régional ? Ou des acteurs ou têtes de réseau actifs à l'échelle interrégionale, voire même nationale ?²

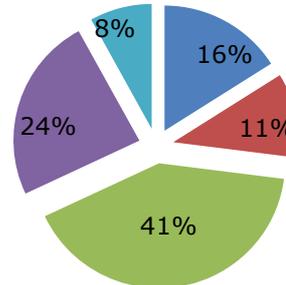
² Précision méthodologique : le classement des maîtres d'ouvrage des dossiers par « dimension » a été réalisé par l'équipe d'évaluation sur la base de ses propres connaissances et recherches concernant les acteurs et donc de manière globalement « subjective ». Notamment, n'ont été classés dans la rubrique « acteurs interrégionaux » ou « acteurs nationaux » que les acteurs interrégionaux ou nationaux « par essence » (typiquement, structures « têtes de réseaux »), et non les acteurs régionaux ou départementaux par ailleurs organisés en réseau à l'échelle interrégionale (typiquement, le réseau des groupements d'employeurs agricoles Agri-Emploi ou le réseau des associations membre du CREFAD), qui ont été classés dans la rubrique des acteurs départementaux ou régionaux. De la même manière, n'ont été classés dans la rubrique « Territoires de projet » que les EPCI, Pays ou PNR, selon la définition donnée dans les appels à projet – les autres acteurs ayant été classés par défaut soit dans les acteurs locaux, soit dans les acteurs départementaux/régionaux. Dans certains cas individuels, ce classement peut certainement prêter à discussion. Toutefois, il est important de rappeler qu'au vu du nombre de jours impartis pour ce travail, l'objectif ici n'est pas de livrer des résultats quantitatifs parfaitement « exacts » d'un point de vue scientifique, mais plutôt des tendances permettant de contribuer à répondre de manière qualitative aux questions évaluatives posées.

Répartition des 169 dossiers programmés par dimension des maîtres d'ouvrage



- Acteurs locaux - 16 dossiers
- Territoires de projet - 33 dossiers
- Acteurs déptx ou régnx - 87 dossiers
- Acteurs interrégionaux - 21 dossiers
- Acteurs nationaux - 12 dossiers

Répartition des 24,3M€ d'aides Massif par dimension des maîtres d'ouvrage



- Acteurs locaux - 3,92M€
- Territoires de projet - 2,69M€
- Acteurs déptx ou régnx - 10,08M€
- Acteurs interrégionaux - 5,76M€
- Acteurs nationaux - 1,86M€

On constate que la majorité des dossiers est portée par des acteurs de dimension départementale ou régionale (87, soit un peu plus de la moitié d'entre eux). Parmi eux, on recense 12 dossiers portés par des collectivités (Conseils généraux ou Conseils régionaux), tous les autres étant portés par des acteurs privés, soit, principalement, par des associations au rayonnement départemental ou régional, soit par d'autres acteurs privés (groupements d'employeurs agricoles départementaux, par exemple).

On peut souligner par ailleurs que 20% des dossiers programmés sont portés par des « territoires de projet », au sens de leur définition donnée dans les appels à projet « Accueil », pour un montant total d'aides Massif d'environ 2,69M€.

Une part quasiment équivalente des dossiers est portée par des maîtres d'ouvrage de dimension interrégionale ou nationale (19%), pour un montant d'aide Massif toutefois assez nettement supérieur (7,6M€), les dossiers portés par des maîtres d'ouvrage de ce niveau couvrant dans l'ensemble des projets plus « structurants », engageant un niveau de dépenses et donc un coût total plus élevés.

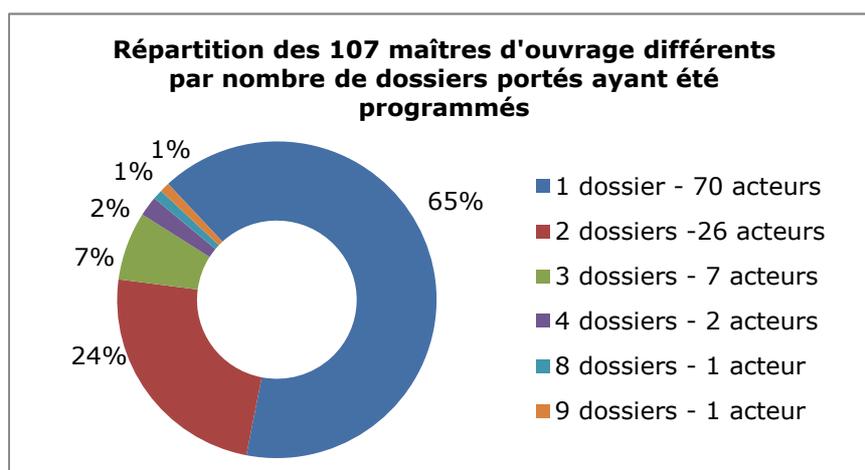
Ce dernier constat vaut également pour les acteurs « locaux », dont les dossiers représentent 9% du total des dossiers, mais 16% du total des aides Massif accordées. En effet, parmi les dossiers portés par des acteurs locaux, on retrouve essentiellement des dossiers d'expérimentations localisées ou de « sites phares », dont la dimension interrégionale est garantie par le transfert d'expérience et qui, pour certains, intègrent des dépenses matérielles impliquant un niveau de dépenses plus conséquent.

Exemples de projets portés par des acteurs locaux

- Projets d'expérimentation : projet d'expérimentation de logements passerelles porté par 2 associations locales du Limousin (Résider pour entreprise, Association de promotion de l'éco-habitat sur le plateau de Millevaches)
- Projets de « sites phares » : l'aménagement de l'Espace Dom Robert dans l'Abbaye-Ecole de Sorèze ou la création d'un lieu de mémoire dans la commune de Chambon-sur-Lignon

Une certaine variété parmi les maîtres d'ouvrage ayant obtenu une aide Massif central, témoignant de la capacité des programmes et du partenariat interrégional à mobiliser et à encourager le renouvellement des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'accueil

Sur 169 dossiers programmés, on recense 107 maîtres d'ouvrage différents ayant obtenu une subvention Massif pour monter et réaliser un ou des projets éligibles aux programmes. Ces acteurs portent un nombre de dossiers programmés allant de 1 jusqu'à 9 dossiers, la très grande majorité d'entre eux (89%) portant soit 1, soit 2 dossiers. Lorsqu'un acteur porte 2 ou 3 dossiers, il s'agit par ailleurs souvent du même projet, ayant fait l'objet d'un renouvellement de la demande de subvention Massif.



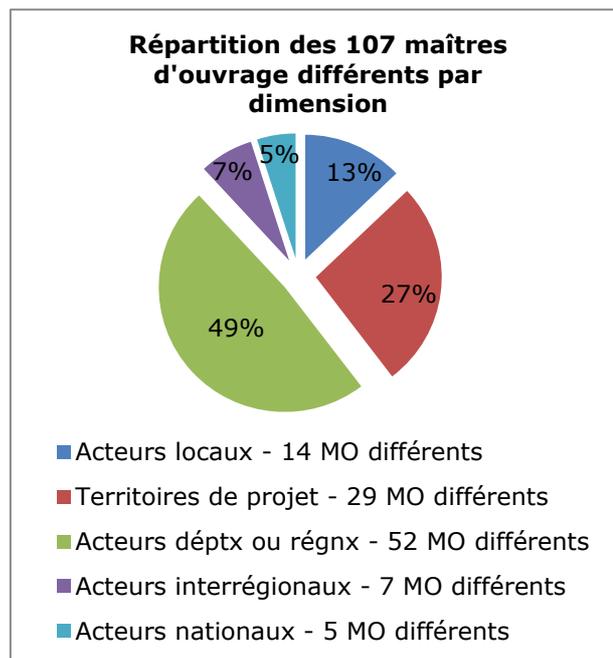
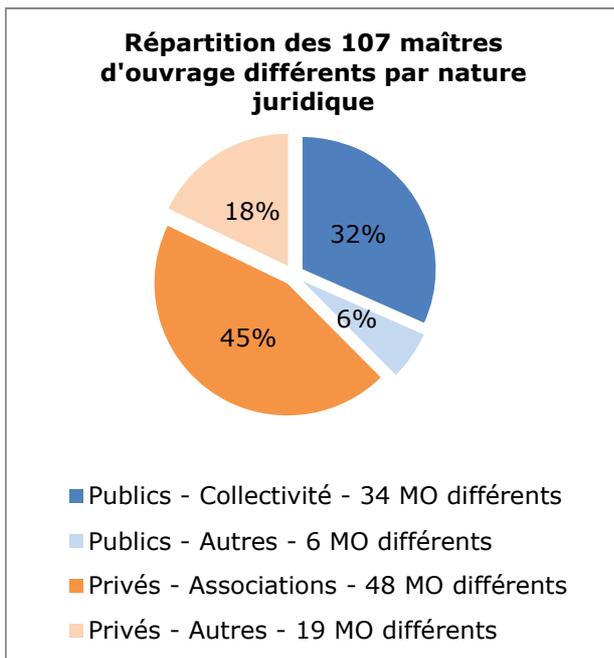
Exemples

Les acteurs qui portent plus de 3 dossiers programmés sont les suivants :

- L'association RELIER, pour le projet « Habitat rural en Massif central » qui a fait l'objet de la programmation de 4 dossiers ;
- Les Jeunes Agriculteurs du Massif central, pour leurs projets de soutien à l'installation agricole, qui ont fait l'objet de la programmation de 4 dossiers ;
- L'ARDTA, qui a porté 8 dossiers programmés, pour 4 projets différents, dont 2 projets de capitalisation et promotion du Massif (Université de l'accueil et Salon de l'émigration Utrecht), et 2 projets d'étude (Eude prospective de l'offre de soins en Massif central et Etude exploratoire concernant les liens entre acteurs des politiques touristiques et acteurs des politiques d'accueil de nouvelles populations) ;
- L'UCCIMAC, qui a porté 9 dossiers programmés, pour 5 projets différents, dont le dispositif TREIMAC (transmission et reprise d'entreprises industrielles), le projet Accueil et mobilité en Massif central (visant à favoriser l'accueil de nouveaux collaborateurs dans les TPE/PME), l'étude de faisabilité d'une place de marché de services aux TPE PME du Massif central, le projet concernant la recherche de nouvelles accessibilités vers le marché britannique ainsi que les conventions d'objectif de l'UCCIMAC de 2007 à 2009.

Une variété d'acteurs surtout perceptible au niveau des collectivités, territoires de projet et associations « thématiques » portant des projets d'accueil cofinancés par les programmes Massif

Si l'on reprend la répartition des maîtres d'ouvrage (MO) par nature juridique et par dimension mais en ne comptant qu'une seule fois ceux qui portent plusieurs dossiers, on obtient les résultats suivants :



En ce qui concerne la répartition public-privé, si les maîtres d'ouvrage privés restent majoritaires aussi selon cette approche, on constate en revanche un écart en ce qui concerne la part des acteurs publics de type collectivité : celles-ci représentent 24% des dossiers programmés, mais 32% des maîtres d'ouvrages différents recensés. On dénombre ainsi un total de 34 collectivités différentes ayant obtenu un financement Massif sur la période de référence, pour 40 dossiers programmés. Parmi elles, il y a une majorité d'EPCI (communautés de communes ou syndicats mixtes – territoires de projet), mais aussi 4 communes, 5 Conseils généraux (Allier, Cantal, Creuse, Lozère, Nièvre, l'Allier et la Creuse portant 2 dossiers) et 3 Conseils régionaux (Auvergne, Limousin, Bourgogne, le Limousin portant 3 dossiers).

Dans le prolongement de ce constat, en termes de dimension, on retrouve aussi une variété importante de territoires de projet différents ayant obtenu un financement Massif: 29 territoires différents en tout, soit 27% du total des maîtres d'ouvrage (contre 20% des dossiers programmés). Parmi eux, on retrouve 14 communautés de communes, 8 syndicats mixtes ou associations de Pays et 3 Parcs naturels régionaux, pour un total de 2,69M€ d'aides Massif et un montant moyen d'aide Massif d'environ 94 000€ par territoire de projet. Pour la plupart, ces acteurs ont émergé pour la première fois aux programmes Massif et ont déposé un seul dossier - seuls 3 de ces acteurs ont obtenu un financement pour plusieurs dossiers différents (PNR Livradois Forez, PNR du Morvan, Association pour le développement du Pays de Figeac).

Inversement, si elles portent bien 84 dossiers, on ne recense « que » 48 associations différentes (soit 45% du total des MO), beaucoup d'associations ayant fait l'objet de plus d'une programmation (sur les 48 associations différentes recensées, 14 ont eu 2 dossiers programmés, 6 ont eu 3 dossiers programmés et 2 ont eu plus de 3 dossiers programmés). Il n'en reste pas moins que le total de près de 50 associations différentes impliquées dans la mise en œuvre du programme reste important. A l'exception de 6 associations de Pays (territoires), ces associations sont :

- soit des associations « thématiques » de dimension locale, départementale ou régionale, actives dans des domaines spécifiques dont un grand nombre d'associations culturelles (11) ainsi que des associations du domaine de

l'éducation populaire (associations membres du réseau CREFAD notamment) ou en lien avec l'agriculture et les activités agri-rurales (associations membres du réseau des ADEAR, FRCIVAM, etc.) ;

- soit des têtes de réseau thématiques également, mais de niveau interrégional voire national (cf. développements ci-après).

Un poids relatif important des acteurs interrégionaux dans le portage des projets « accueil », particulièrement fort en début de programme, avant que la variété des maîtres d'ouvrage ne se renforce avec l'avancement de la programmation

Si les acteurs interrégionaux et nationaux sont moins nombreux que les territoires et les associations thématiques « locales » parmi les maîtres d'ouvrage recensés (on en recense 12 au total), ils portent un nombre de dossiers important et font partie des premiers bénéficiaires en termes de montants d'aides.

Ainsi, ces 12 acteurs ont obtenu des financements pour un total de 33 dossiers, la majorité d'entre eux ayant obtenu un financement pour au moins 2 dossiers, pour un total de 7,6M€ d'aides Massif et un montant moyen d'aide d'environ 635 000€ par acteur.

- En ce qui concerne les acteurs interrégionaux, il s'agit de quelques une des structures tête de réseau faisant partie des acteurs « historiques » du Massif central, expérimentés, déjà financés lors de la période 2000-2006 et fortement implantés, qui disposent déjà d'une bonne expérience des programmes Massif et qui, pour certains, sont des partenaires « officiels » des programmes.

Exemples de structures têtes de réseau interrégionales

- L'UCCIMAC et les Jeunes agriculteurs du Massif central déjà cités, qui portent respectivement 9 et 4 dossiers et qui sont les deux seuls acteurs ayant obtenu un montant cumulé d'aides Massif dépassant 2M€.
- On retrouve dans ce groupe également le GIP Massif central et l'IPAMAC (chacun 3 dossiers pour 3 projets différents), ainsi que l'association « Créer et Vivre en Massif central », MACEO et le SIDAM (chacun 1 dossier).

- En ce qui concerne les acteurs nationaux, il s'agit de 5 associations qui sont des têtes de réseau au niveau national, actives dans des domaines différents, et qui s'appuient sur des associations relais dans les régions et territoires du Massif pour la mise en œuvre effective des projets portés.

Exemples de structures têtes de réseau nationales

- 3 d'entre elles portent des projets fortement structurants et innovants pour le Massif central : l'association RELIER pour le projet portant sur l'habitat rural en Massif central, l'association Terres de Liens pour le projet portant sur l'accès au foncier en milieu rural et l'association ACEPP pour le projet APEMAC (Accueil Parents-Enfants), qui ont toutes les 3 bénéficié d'une aide cumulée aux alentours de 500 000€ (respectivement 431 000, 586 000 et 684 000€).
- On y retrouve également le MRJC, pour un projet ciblant plus particulièrement l'accueil des jeunes en Massif central (46 800€ d'aide Massif), ainsi que le Collectif Ville Campagne, pour le financement de sa mission d'accompagnement des territoires de projet engagés dans une politique d'accueil (112 500€ d'aide Massif).

Ces acteurs ont donc une place et un poids très importants dans la mise en œuvre de la priorité « accueil » des programmes, d'autant plus qu'ils font aussi souvent office de relais, dans leurs domaines de compétences respectifs, entre les partenaires institutionnels des programmes et les acteurs de terrain et territoires de projet. Par ailleurs, ces acteurs sont déjà expérimentés en matière de coopération interrégionale, ce qui facilite l'émergence et la mise en œuvre de projets entrant dans les priorités des programmes Massif. En témoigne aussi le rôle très important que ces acteurs ont joué durant les 2 premières années des programmes, forts de leur expérience passée : ainsi, sur les 50 dossiers programmés en 2007 et 2008, représentant un peu moins de 30 projets différents (cf. la distinction dossiers-projets au début du paragraphe 4 ci-après), près de la moitié (15) étaient portés par des acteurs interrégionaux ou nationaux.

Ce n'est qu'à partir de 2009 que l'on constate un réel renforcement de la diversité des maîtres d'ouvrage des dossiers. Celui-ci accompagne logiquement la montée en puissance des programmes et du nombre de dossiers programmés, mais il s'explique aussi d'une part par l'arrivée à maturité de la nouvelle gouvernance des programmes et notamment du dispositif d'animation interrégional mis en place, et d'autre part par le lancement du premier appel à projet sur la mesure 11, qui a permis la mobilisation d'une première série de 12 territoires de projets différents sur la thématique de la construction d'une offre d'accueil qualifiée.

Deux grandes catégories de projets se dégagent parmi les dossiers programmés au titre de l'axe 1 consacré à l'accueil de nouvelles populations : ceux qui relèvent d'une approche plutôt « territorialisée » de la politique d'accueil et ceux qui relèvent d'une approche plus « thématique » de la politique d'accueil

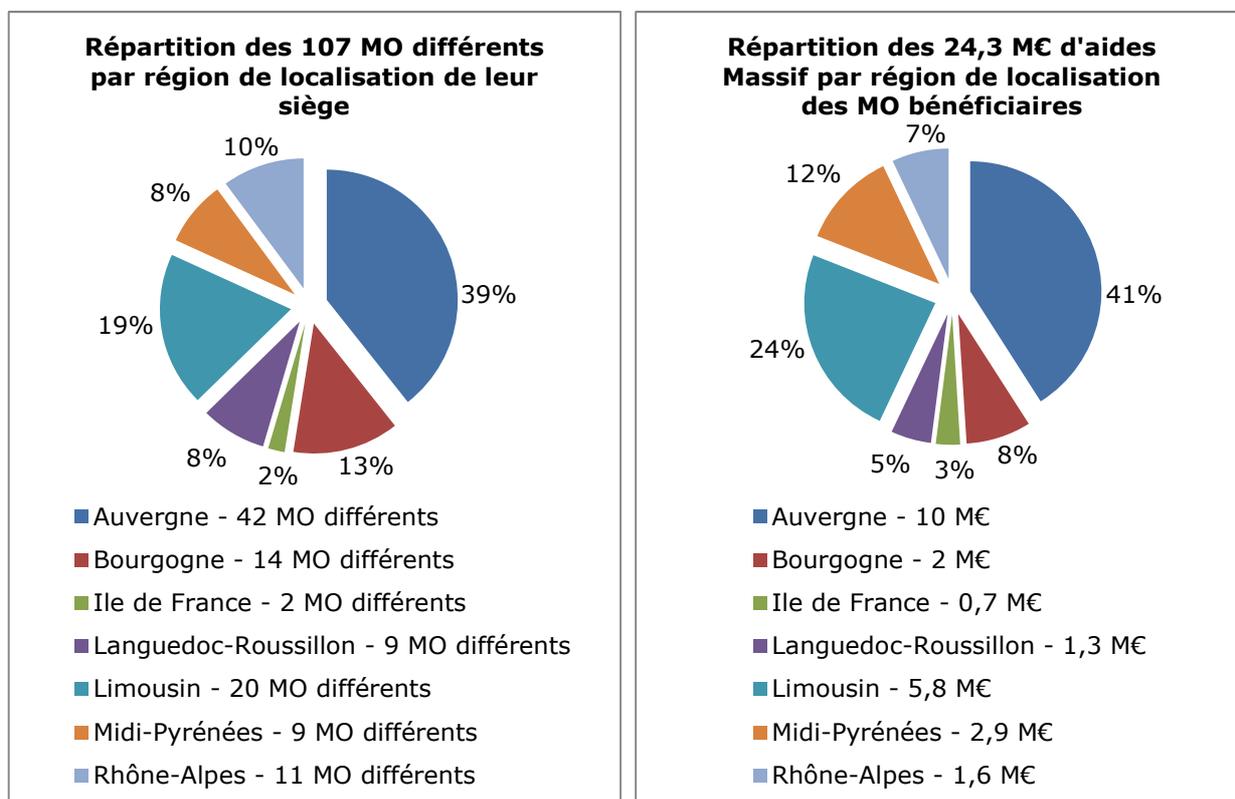
L'analyse des dossiers programmés au titre de l'axe 1 des programmes Massif par nature de maîtres d'ouvrage laisse entrevoir deux grandes catégories de projets, dont l'analyse est affinée dans les pages qui suivent :

- D'une part, les projets ciblant plutôt des territoires, majoritairement portés par des territoires de projets dans le cadre des appels à projet « Offre d'accueil », et qui portent sur la structuration « en général » d'une offre d'accueil qualifiée (construction, amplification, diversification, voire expérimentation). Ces projets sont minoritaires en nombre et en montants d'aides Massif obtenues, mais ils sont portés par une diversité d'acteurs relativement importante, témoignant d'une certaine capacité de mobilisation des territoires à l'échelle du Massif. Ainsi, en mobilisant une bonne trentaine d'acteurs différents (territoires de projets ou Conseils généraux), issus de l'ensemble des régions du Massif, pour la mise en œuvre des projets de structuration d'une offre d'accueil qualifiée (soit un tiers environ du total des MO différents identifiés), les appels à projet « Offre d'accueil » ont largement contribué à la mobilisation et à la diversification des acteurs du Massif central et des projets, au service de l'objectif d'amélioration de l'accueil de nouvelles populations.
- D'autre part, les projets ciblant plutôt des domaines, thèmes ou services spécifiques relevant de la problématique de l'accueil, majoritairement portés par des associations « thématiques » de niveau départemental ou régional, ainsi que par quelques grands acteurs interrégionaux (voire nationaux). Ces projets, qui présentent une approche moins « générale » et plus « thématique » des politiques d'accueil, sont majoritaires en nombre et en montants d'aides Massif obtenues. Dans de nombreux cas, ces projets portés plutôt par des acteurs associatifs impliquent toutefois des territoires du Massif central (notamment territoires de projets) en tant que partenaires pour leur réalisation.

22) Localisation des maîtres d'ouvrage et des aides Massif correspondantes

Avant de présenter les résultats de l'analyse par localisation des maîtres d'ouvrage, il convient de rappeler que cette approche souffre d'un biais important dans le cadre de programmes à dimension interrégionale : en effet, cette analyse se base sur le siège des maîtres d'ouvrage, qui est nécessairement localisé dans une région et un département donnés, sans tenir compte toutefois de la dimension interrégionale des projets que ces acteurs portent (cf. développements dans la suite du bilan), voire de la dimension interrégionale des acteurs eux-mêmes (cf. développements du point précédent). Par ailleurs, dans certains projets de coopération interrégionale, si le maître d'ouvrage est bien celui qui perçoit l'aide Massif, il en reverse une partie à des partenaires souvent situés dans d'autres régions pour la réalisation de prestations dans le cadre du projet – ce reversement n'est pas pris en compte dans l'analyse réalisée ici.

Nonobstant cette remarque liminaire importante, l'analyse par localisation des maîtres d'ouvrage donne des résultats intéressants qui permettent d'alimenter la réponse aux questions évaluatives posées.



Une place prépondérante des acteurs issus de l'Auvergne et du Limousin, régions pionnières de la politique d'accueil situées au cœur du Massif et confrontées à un enjeu très fort en matière d'accueil de nouvelles populations

Les deux graphiques ci-dessus illustrent le rôle très important joué par les acteurs issus de la région Auvergne et Limousin dans la mise en œuvre de l'axe 1 « Accueil » des programmes Massif, à la fois en nombre de maîtres d'ouvrage impliqués et en montant d'aides Massif obtenues par ces acteurs, puisque les MO localisés dans ces deux régions représentent près de deux tiers des MO (58%) et des aides Massif (65%)³.

³ Remarque méthodologique : les données concernant la localisation des maîtres d'ouvrage ont été fournies par la DATAR Massif central, les maîtres d'ouvrage sont localisés en fonction du lieu d'implantation de leur siège social. 4 maîtres d'ouvrage ont leur siège localisé dans un département ou une région hors Massif, il s'agit des

Ce résultat est assez logique, puisque l'Auvergne et le Limousin sont les seules des 6 régions du Massif central à être entièrement intégrées dans le périmètre du Massif et il s'agit dans le même temps des 2 régions pionnières et les plus avancées en matière de politique d'accueil. En lien avec la remarque introductive à cette partie, il convient toutefois de relativiser un peu ces résultats : on retrouve en effet, parmi les maîtres d'ouvrage concernés, 7 des 12 acteurs qui sont certes localisés dans ces deux régions, mais qui sont par essence des acteurs de dimension interrégionale voire nationale. L'Auvergne par exemple accueille sur son territoire des acteurs comme l'UCCIMAC ou les Jeunes agriculteurs du massif central, qui, on l'a vu, mobilisent les plus grands montants d'aides, pour des projets qui impliquent des acteurs issus de l'ensemble du Massif. Si l'on retire du montant total d'aides obtenus par des acteurs localisés en Auvergne (soit environ 10M€) le montant des aides obtenues par l'UCCIMAC et les Jeunes agriculteurs (soit environ 4,2M€), les deux régions du cœur du Massif se placent environ au même niveau en termes de montants d'aides obtenues (aux alentours de 6M€).

Il n'en reste pas moins que les acteurs issus de ces deux régions jouent un rôle moteur pour la mise en œuvre de l'axe Accueil des programmes, avec une nuance intéressante entre les deux : alors que les quelque 6M€ obtenus par des acteurs issus de la région Auvergne (hors UCCIMAC et Jeunes agriculteurs) sont répartis entre une quarantaine de MO différents, qui pour beaucoup d'entre eux n'ont eu qu'un seul dossier programmé, ceux obtenus par des acteurs issus de la région Limousin sont davantage concentrés sur une vingtaine d'acteurs différents dont presque tous ont eu deux voire trois dossiers programmés sur la période de référence. Le montant moyen d'aides Massif obtenu par les acteurs auvergnats (144 366€ par acteur, hors UCCIMAC et JA) est donc logiquement plus faible que celui touché par les acteurs limousins (290 902€ par acteur), sachant que dans le même temps, le taux moyen de l'aide Massif est de 65% pour les acteurs auvergnats et de 70% pour les acteurs limousins.

Il y a donc une variété plus importante d'acteurs auvergnats que d'acteurs limousins impliqués dans la mise en œuvre de l'axe Accueil des programmes Massif – ce qui ne préjuge pas, bien entendu, du nombre d'acteurs de ces deux régions impliqués dans les politiques d'accueil par ailleurs, en-dehors des programmes Massif ou impliqués par les maîtres d'ouvrage. Cette différence tient notamment au nombre de territoires de projet ayant répondu aux appels à projet « Offre d'accueil », nettement plus important en Auvergne (12 territoires différents) qu'en Limousin (1 seul territoire, du fait d'une structuration déjà acquise antérieurement), où ce sont surtout des acteurs privés « thématiques » (associatifs notamment) qui se sont positionnés dans le cadre de l'axe 1 des programmes Massif (sur les 20 MO différents localisés en région Limousin, on dénombre 15 acteurs privés, alors que sur les 42 MO différents localisés en région Auvergne, on dénombre 20 collectivités).

Un degré d'implication des acteurs issus des régions périphériques du Massif relativement homogène, avec toutefois quelques nuances en fonction du degré d'importance de l'enjeu de l'accueil de nouvelles populations

Derrière l'Auvergne et le Limousin, les 4 autres régions du Massif présentent des résultats relativement similaires, avec entre 9 et 14 maîtres d'ouvrage issus de leur territoire, ayant mobilisé entre 1,3M€ (pour les acteurs du Languedoc-Roussillon) et 2,9 M€ (pour les acteurs de Midi-Pyrénées) d'aides Massif, avec un taux d'aide Massif moyen variant de 62% (pour les MO rhônalpins) à 68% (pour les MO languedociens). Quelques nuances se dégagent toutefois entre ces 4 régions.

associations nationales ACEPP et MRJC, localisées en Ile-de-France, et des associations Terre de Liens et IPAMAC, comptabilisées dans les 11 MO de Rhône-Alpes mais dont le siège est situé dans deux départements qui ne font pas partie du massif.

La région Bourgogne se démarque quelque peu en ce qui concerne le nombre important de maîtres d'ouvrage différents issus du Morvan, la partie de son territoire intégrée au périmètre Massif central (14 MO différents, dont 5 territoires de projet, pour un total de 2M€ d'aides), alors même qu'elle est la région entrée le plus récemment dans le Massif et que la part de la région au sein du Massif est la plus petite des parts régionales en termes de superficie. La politique d'accueil de nouvelles populations y répond en effet à un enjeu important, qui semble parvenir à mobiliser les acteurs tant publics que privés (8 MO publics, 6 MO privés) sur des projets souvent nouveaux ou expérimentaux (par exemple, les collectivités et territoires de projet y sont engagés majoritairement dans une phase de *construction* d'une offre d'accueil qualifiée et structurée).

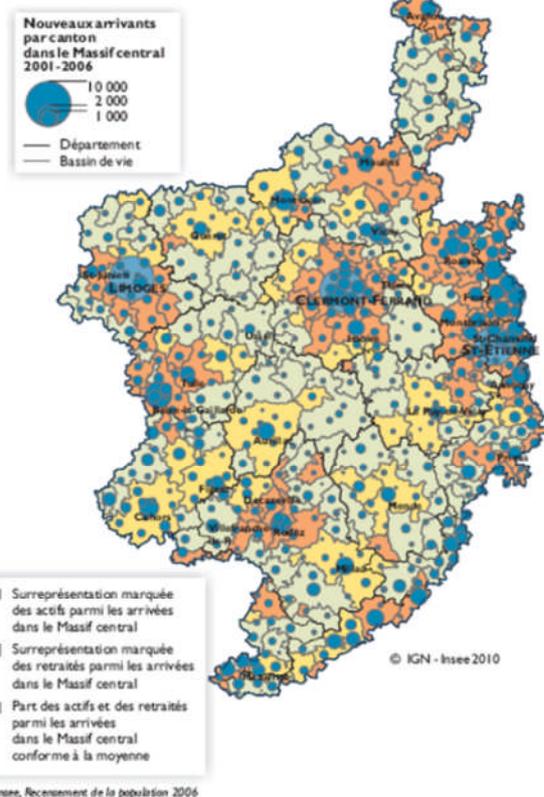
De son côté, la région Midi-Pyrénées mobilise moins de maîtres d'ouvrage différents mais pour un nombre de dossiers et un montant d'aides plus conséquents (9 MO différents pour 15 dossiers et près de 3M€ d'aides). Parmi les MO localisés en Midi-Pyrénées, on retrouve notamment 3 territoires de projet, dont l'association pour le développement du pays de Figeac pour son service de proximité aux TPE (2 dossiers), mais aussi l'association RELIER déjà citée, tête de réseau nationale dont le projet dans le domaine de l'habitat rural se déploie à l'échelle de l'ensemble du Massif.

Les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes sont quant à elles légèrement plus en retrait en ce qui concerne le nombre de maîtres d'ouvrage localisés sur leurs territoire et le montant d'aides Massif correspondant. Il s'agit aussi des deux régions dont la frange située dans le périmètre du Massif central reste globalement attractive (à l'exception de la Lozère pour le Languedoc-Roussillon et de la Loire pour Rhône-Alpes, cf. carte ci-contre), et où l'enjeu de l'accueil de nouvelles populations est donc moins fort que dans d'autres régions du Massif.

En Languedoc-Roussillon, on note toutefois une bonne mobilisation des territoires de projet, puisque sur les 9 MO différents recensés qui se partagent 1,3M€ d'aides, 4 sont des territoires de projet qui se sont positionnés dans le cadre des appels à projet « Offre d'accueil ».

En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, parmi les 11 MO différents, on retrouve deux acteurs certes localisés en région mais de dimension interrégionale voire nationale, que sont les associations Terre de Liens et IPAMAC, qui mobilisent à elles seules plus d'1M€ d'aides Massif, ainsi que la coopérative d'activités Oxalis, implantée en Rhône-Alpes mais active aussi et surtout en région Limousin et en région Auvergne. Les acteurs Terre de Liens et Oxalis sont d'ailleurs localisés dans des zones de la région Rhône Alpes qui ne font pas partie du Massif central. Au final, pour la région Rhône-Alpes, seuls 8 MO ont

Forte attractivité des métropoles économiques et des bordures est et sud



Source: INSEE Auvergne - Atlas du Massif central - Décembre 2010

une implantation plus « locale », dont 3 territoires de projet. Ces 8 acteurs se partagent un total d'environ 0,5M€ d'aides Massif.

Une représentation quasi intégrale des départements du Massif parmi les lieux d'origine des maîtres d'ouvrages impliqués dans la mise en œuvre de l'axe Accueil

Un dernier élément intéressant à prendre en considération en ce qui concerne la localisation des 107 maîtres d'ouvrage est leur répartition entre les départements du Massif. On constate à ce titre qu'il y a au moins 1 maître d'ouvrage localisé dans 20 des 22 départements faisant partie, en totalité ou en partie, du périmètre du Massif central, les seules exceptions étant les départements de l'Aude, en région Languedoc-Roussillon, et de l'Yonne, en région Bourgogne, dont seule une toute petite partie est située dans le périmètre du Massif central.

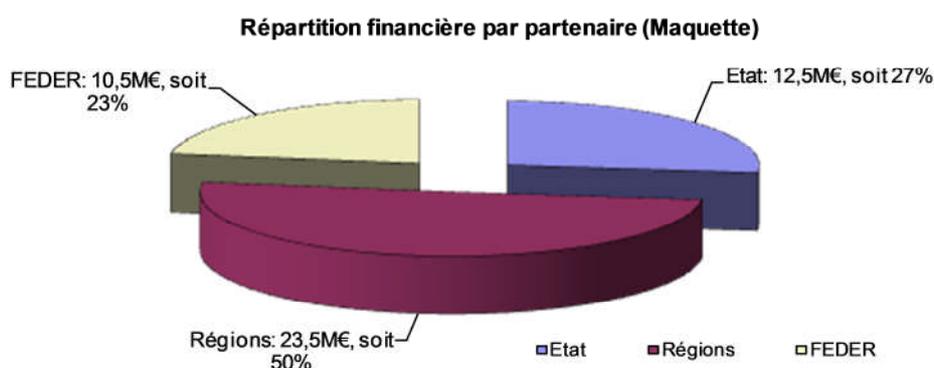
Région	Auvergne				Bourgogne			Languedoc-Roussillon		
Départ.	03	15	43	63	21	58	71	30	34	48
Nbre MO différents	7	6	8	21	2	7	5	2	2	5
Aides Massif en M€	0,72	0,51	0,63	8,12	1,02	0,56	0,39	0,53	0,18	0,58

Région	Limousin			Midi-Pyrénées				Rhône-Alpes		
Départ.	19	23	87	12	46	81	82	7	42	69
Nbre MO différents	5	6	9	2	1	5	1	4	3	2
Aides Massif en M€	0,63	1	4,2	0,86	0,42	1,5	0,08	0,3	0,54	0,17

Si le nombre de maîtres d'ouvrage et les montants d'aides associés sont bien entendu très variables d'un département à un autre, comme le montre le détail du tableau ci-dessus, ce résultat conforte toutefois l'idée de la capacité du programme et de ses partenaires à mobiliser une diversité d'acteurs dans la mise en œuvre de ses priorités en matière d'accueil de nouvelles populations, y compris en termes d'origine géographique. Il est par ailleurs intéressant de noter que les départements situés aux marges du Massif, ou qui ne sont pas entièrement dans le périmètre du Massif, ne sont pas forcément les moins bien représentés : c'est le cas, par exemple, de la Nièvre (58) et de la Saône et Loire (71) pour la Bourgogne, ou du Tarn (81) pour Midi-Pyrénées.

3. Analyse de l'origine et de la répartition de l'aide Massif pour les dossiers programmés au titre de l'axe 1 « Accueil »

Pour rappel au total, l'aide Massif prévue au titre de la Convention interrégionale Massif central (CIMAC) pour l'axe 1 « Accueil » s'élève à 46,5M€. Ce montant se répartit comme suit entre les partenaires signataires dans la maquette de l'axe 1, dans sa version remaniée suite à l'évaluation intermédiaire des programmes en 2010 :



Source : DATAR Massif central

31) Part de l'aide Massif dans le financement des projets

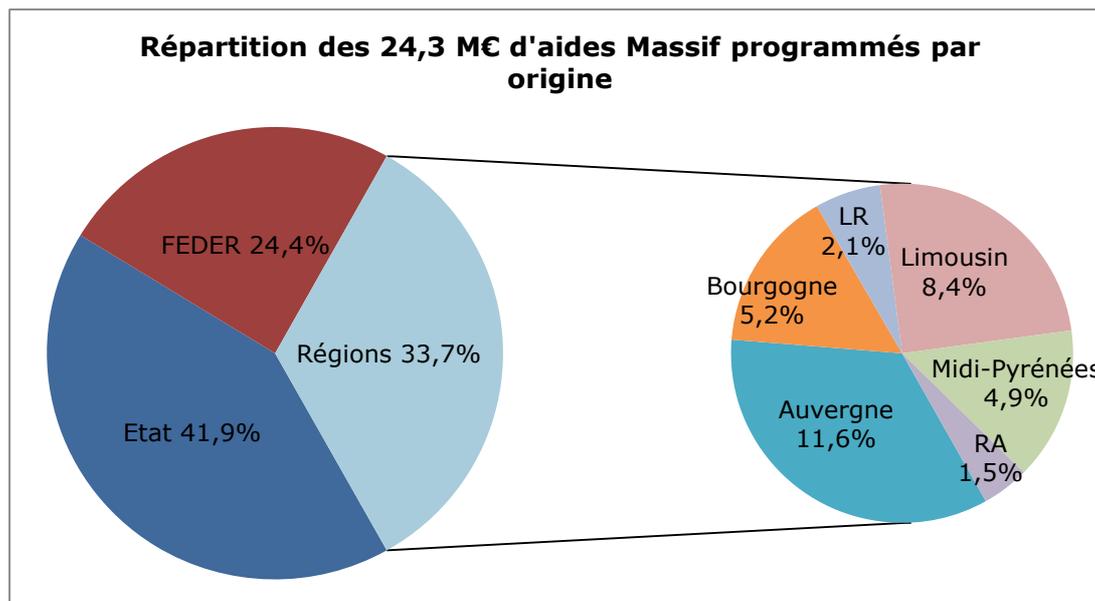
Sur la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011, un montant total de 24,3 M€ d'aides Massif a été engagé pour un ensemble de 169 dossiers programmés au titre de l'axe 1 « Accueil » des programmes Massif central, pour un coût total éligible (montant total des dépenses éligibles des 169 dossiers) s'élevant à 36,5M€, soit un taux moyen d'aide Massif de 67% par dossier programmé.

Détail du taux de participation Massif

Dans le détail, le taux d'intervention des programmes Massif varie de 29% (pour le dossier « Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multi sectorielles » porté par la FRSEA) à 100% (pour le projet Demain TV porté par la Région Limousin et qui bénéficie d'un très fort soutien financier des régions Auvergne et Limousin). La majorité des dossiers est toutefois financée à un taux de 70% (99 dossiers, soit près de 60% des dossiers programmés). Seuls 17 dossiers ont été financés à moins de 50% d'aide Massif (soit environ 10% des dossiers), sans qu'il y ait de corrélation apparente entre la nature du maître d'ouvrage par exemple, et le taux de cofinancement Massif.

32) Répartition des crédits Etat et des crédits Régions accordés au titre de l'aide Massif dans le financement des projets

L'aide Massif programmée est constituée de plusieurs sources qui se répartissent comme suit à l'échelle des 169 dossiers programmés :



Un décalage assez important entre le niveau de programmation relativement faible des crédits régions et celui, très avancé, des crédits Etat, qui s'explique en partie par le poids important des aides du Ministère de l'agriculture au sein des aides Massif accordées par l'Etat

Au 31 décembre 2011, au vu des résultats illustrés dans le graphique ci-dessus, si la part du FEDER est très proche de ce qui était prévu dans la maquette, on constate un décalage relativement important entre la part prévue de la participation de l'Etat et des Régions, et la part effectivement observée. Ainsi, avec un montant d'aide de 10,15M€ à cette date, l'Etat couvre en effet plus de 40% de l'aide Massif contre 27% prévu, ce qui représente un taux de programmation de la part Etat de plus de 80%. Inversement, avec un montant d'aide de 8,24M€, les Régions ne couvrent que 34% de l'aide Massif totale programmée au 31 décembre 2011, contre un objectif de 50%, ce qui représente un taux de programmation de la part Régions de seulement 35%. La programmation des crédits Régions contractualisés au titre de la CIMAC a donc été plus lente que celle des crédits Etat, pour diverses raisons détaillées notamment dans l'évaluation intermédiaire des programmes (dont notamment l'absence d'une ligne budgétaire dédiée à la politique Accueil du Massif dans les budgets de quatre des six régions).

En nombre de dossiers cofinancés toutefois, la participation de l'Etat et des régions s'équilibre, puisque l'Etat et les régions ont respectivement participé au financement de 146 dossiers pour l'Etat, et 145 pour les régions. La différence entre le montant d'aides accordé par l'Etat et celui accordé par les régions s'explique donc davantage par le montant moyen des aides accordées, qui s'élève à 56 845€ par dossier aidé pour les régions, contre 69 553€ par dossier aidé pour l'Etat.

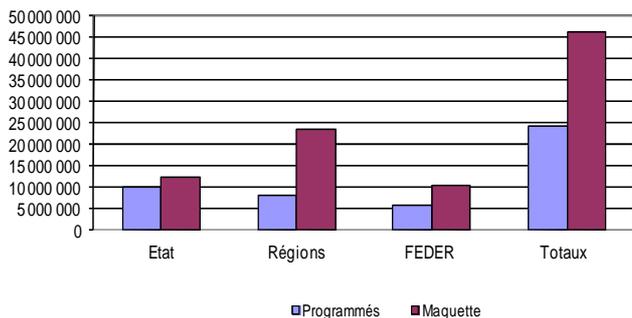
Par ailleurs, concernant l'aide de l'Etat, on constate un poids très important des aides accordées au titre des crédits du Ministère de l'agriculture, par ailleurs fortement ciblées sur quelques grands dossiers à fort coût total qui ne sont cofinancés, au titre des programmes Massif, que par des crédits Etat. Ceci contribue également à expliquer le différentiel constaté entre le niveau de participation des crédits Etat et celui des crédits des régions.

Détail de la répartition des cofinancements Etat

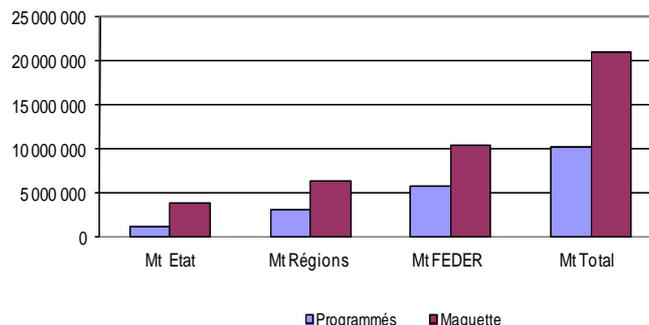
Les crédits de l'Etat se répartissent entre le FNADT (6,6M€) et les crédits du Ministère de l'agriculture (3,5M€), les montants de subvention Massif les plus importants ayant été accordés au titre des crédits du Ministère de l'agriculture à 5 dossiers déposés par les Jeunes Agriculteurs du Massif central et le SIDAM, pour soutenir l'installation agri-rurale et le renouvellement des générations en agriculture dans le Massif central (2,8M€). Au total, les crédits du Ministère de l'agriculture sont intervenus sur 21 dossiers seulement (dont 9 sont également cofinancés par une ou plusieurs régions), mais pour un montant moyen d'aides accordé d'environ 166 000€.

En outre, si l'on s'intéresse spécifiquement aux niveaux de programmation des crédits au titre du POMAC, on constate que ces niveaux sont inversés entre l'Etat et les régions par rapport à ceux constatés à l'échelle de l'ensemble de la CIMAC. En effet, comme le montrent les graphiques ci-dessous, le taux de programmation des crédits Régions prévus en contrepartie du FEDER s'élève à plus de 50%, contre environ 29% pour les crédits Etat, ce qui tend à montrer que les cofinancements des Régions au titre de l'aide Massif sont plus facilement mobilisables dès lors qu'ils viennent en contrepartie de l'intervention du FEDER :

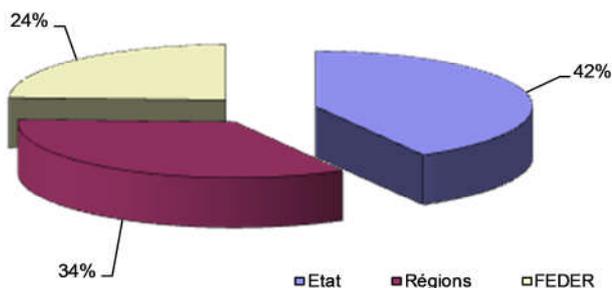
Niveaux de programmation des crédits de la CIMAC



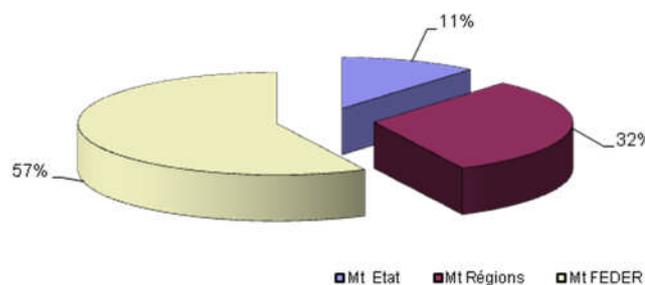
Niveaux de programmation des crédits du POMAC



Répartition financière par partenaire (Programmation)



Répartition financière par partenaire (Programmation)



Enfin, dans une majorité de cas, l'Etat et les régions interviennent de concert au titre de l'aide Massif pour soutenir la réalisation des projets : pour 122 dossiers (72% du total), l'aide Massif fait intervenir à la fois l'Etat et au moins une région. 23 dossiers ne font intervenir que les régions, avec toutefois pour 22 d'entre eux un cofinancement du FEDER. Inversement, 24 dossiers ne font intervenir que les crédits de l'Etat.

Exemples

- Exemples de dossiers ne faisant intervenir que les régions : les 2 études à l'échelle Massif portées par l'ARDTA, les deux dossiers Demain TV portés par la Région Limousin, le projet d'aménagement d'un lieu de mémoire au Chambon sur Lignon, etc.)
- Exemples de dossiers ne faisant intervenir que les crédits Etat : cela concerne essentiellement 17 dossiers « agricoles », ainsi que les 3 dossiers déposés par l'UCCIMAC pour le financement de son programme d'actions

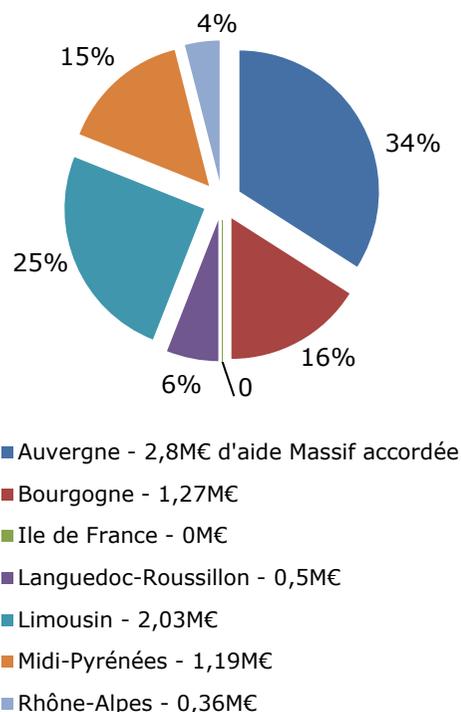
Une forte similitude entre la répartition de l'aide Massif versée par les 6 régions d'une part, et la répartition de l'aide Massif perçue par les maîtres d'ouvrage localisés dans chacune des 6 régions d'autre part

Pour mémoire, l'analyse de la répartition des maîtres d'ouvrage par localisation régionale et des montants d'aide Massif perçus par ces mêmes maîtres d'ouvrage a mis en exergue le poids prépondérant des régions pionnières de l'Auvergne et du Limousin, à la fois dans le nombre d'acteurs régionaux impliqués en tant que maître d'ouvrage et dans le montant des aides Massif perçues par ces mêmes acteurs. Cette analyse a également montré que le poids des régions périphériques du Massif est globalement homogène, avec toutefois quelques nuances qui semblent être liées notamment au degré d'importance de l'enjeu de l'accueil de nouvelles populations, inégal pour chacune des 6 régions. Ainsi, alors que les acteurs originaires des régions Midi-Pyrénées et surtout Bourgogne apparaissent bien impliqués dans la mise en œuvre de l'axe 1, ceux des régions Languedoc-Roussillon et surtout Rhône-Alpes apparaissent un peu plus en retrait.

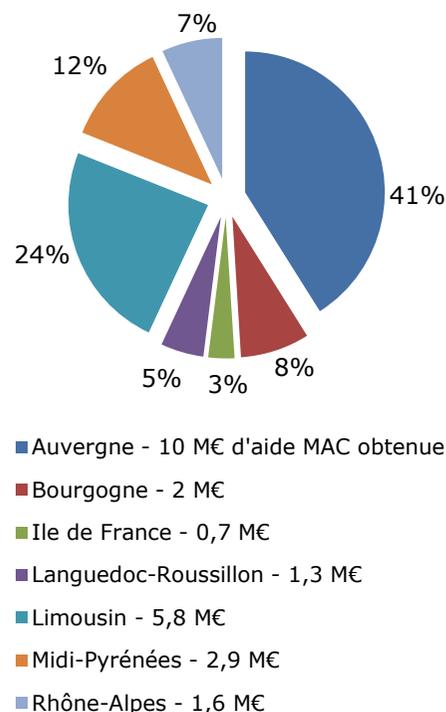
Le graphique illustrant ces résultats est repris ci-dessous ; pour tenir compte du biais lié à la comptabilisation par région des aides perçues par les structures interrégionales qui n'y ont que leur siège, un 2nd graphique de répartition des aides obtenues par les MO selon leur localisation est ajouté, comptabilisant à part les aides obtenues justement par ces structures interrégionales voire nationales, qui sont 12 au total et qui se répartissent comme suit en ce qui concerne la localisation de leur siège :

- 5 en Auvergne (UCCIMAC, Jeunes agriculteurs, SIDAM, Créer et vivre en MAC (association qui n'existe plus depuis), MACEO),
- 2 en Ile de France (ACEPP, MRJC),
- 2 en Limousin (CVC et le GIP des régions – rattaché à la région Limousin à l'époque du dépôt de ses dossiers cofinancés),
- 1 en Midi-Pyrénées (Relier),
- 2 en Rhône Alpes (Terres de Liens, IPAMAC).

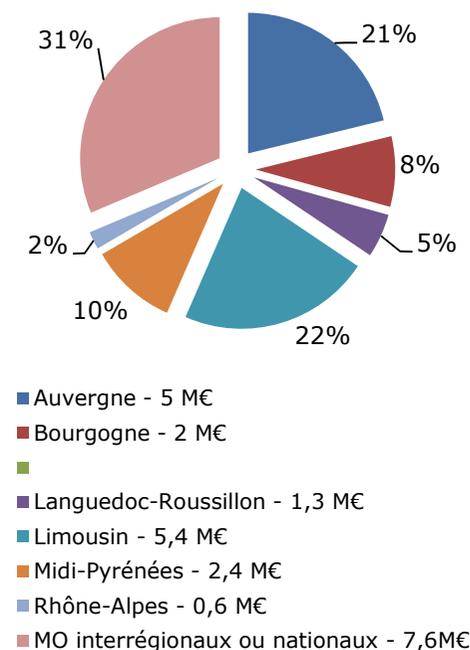
Répartition des 8,15M€ d'aides Massif accordées par les régions par régions (aides versées)



Répartition du total des 24,3 M€ d'aides Massif accordées par région de localisation des MO bénéficiaires (aides obtenues)



Répartition du total des 24,3 M€ d'aides Massif accordées par région de localisation des MO bénéficiaires, en comptabilisant à part les MO de nature interrégionale ou nationale



Si l'on rapproche des résultats de cette analyse de la répartition des aides reçues ceux de l'analyse de la répartition entre les 6 régions des 8,15M€ d'aides Massif versées par les régions⁴, on constate une forte similitude entre la part d'aide Massif perçue par les régions (à travers les maîtres d'ouvrage qui y sont localisés) et la part d'aide Massif versée par ces mêmes régions.

⁴ L'analyse de la répartition des aides Massif attribuées par les régions est effectuée à l'échelle des 145 dossiers ayant obtenu un cofinancement régional, desquels ont été retiré encore deux dossiers certes cofinancés par les régions, mais pour lesquels les données transmises aux évaluateurs ne comportent pas le détail de la répartition de la participation régionale entre les différentes régions du Massif (il s'agit du dossier d'étude « accessibilité aux soins » et du dossier concernant la mission d'animation des territoires retenues dans le cadre des appels à projet, tous deux portés par le GIP Massif central). L'analyse porte donc sur 143 dossiers, pour un montant total d'aide Massif accordée par les régions de 8,15M€.

Ce constat doit bien sûr être accompagné de toutes les réserves découlant de la nature interrégionale du programme, des projets voire des MO eux-mêmes, qui limite de fait la pertinence de cette analyse par répartition géographique de l'aide versée et de l'aide perçue. Ainsi, comme cela est illustré plus loin dans cette note, les projets cofinancés par l'axe Accueil des programmes interrégionaux Massif central ne bénéficient bien sûr pas seulement aux régions qui accueillent géographiquement le siège des maîtres d'ouvrage bénéficiaires des aides, mais aussi, du fait de leur caractère interrégional, à une ou souvent *plusieurs* autres régions du Massif. Toutefois, malgré ces réserves, ce constat permet de mettre en exergue justement aussi les difficultés de l'approche interrégionale, dès lors qu'il laisse entrevoir globalement une logique et des ambitions de « retour direct sur investissement » en matière d'implication financière des régions.

Ainsi, si l'Auvergne et le Limousin sont, dans l'ordre, le premier et le second bénéficiaires de l'aide Massif pour les maîtres d'ouvrage issus de leur territoire, ces deux régions sont également les premiers financeurs de l'aide Massif versée par les régions, avec le même écart constaté entre l'Auvergne, premier financeur avec 34% de l'aide Massif régionale versée répartie sur 86 dossiers, et le Limousin, second financeur avec 25% de l'aide Massif versée répartie sur 54 dossiers. Suivent les régions Midi-Pyrénées et Bourgogne, qui se positionnent à la 3^{ème} et 4^{ème} place en termes d'aides Massif perçues par les maîtres d'ouvrage localisés sur leur territoire et d'aides Massif versées, avec toutefois une inversion des places entre les 2 régions entre l'aide perçue et l'aide versée. Enfin, les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes occupent la 5^{ème} et la 6^{ème} place, avec là aussi une inversion des places selon que l'on considère l'aide perçue ou l'aide versée.

En ce qui concerne les quelques différences que l'on peut tout de même observer entre les deux répartitions, celles-ci s'expliquent pour l'essentiel par les raisons suivantes :

- Pour les régions Auvergne et Rhône-Alpes, qui représentent une part plus importante dans l'aide perçue que dans l'aide versée, l'écart s'explique surtout par le fait que parmi les MO localisés dans ces deux régions, on retrouve la plupart des têtes de réseau interrégionales ou nationales ayant obtenu des montants importants d'aides Massif, pour des projets qui bénéficient toutefois clairement à l'ensemble des régions du Massif

Exemples

Cf. détails plus haut – il s'agit notamment de l'UCCIMAC et des Jeunes agriculteurs du Massif central pour la région Auvergne, et des associations Terre de liens et IPAMAC pour la région Rhône-Alpes.

- Pour les régions Bourgogne et Midi-Pyrénées, qui représentent à l'inverse une part plus importante dans l'aide versée que dans l'aide perçue, l'écart s'explique surtout par un montant important d'aide régionale versée à des dossiers de type « site phare », localisés en région, à fort coût total.

Exemples

- La région Bourgogne a ainsi versé 0,82M€ d'aide Massif pour le projet de Création d'un centre de rencontres artistiques de Bourgogne dédié aux pratiques vocales et instrumentales professionnelles dans l'ancien hospice de Vézelay
- La région Midi-Pyrénées a versé 0,65M€ d'aide Massif pour le projet d'aménagement de l'Espace Dom Robert, Une histoire de la tapisserie du XXème siècle.
- Alors que pour les 4 autres régions, les montants d'aides versés ne dépassent quasiment jamais 200 000€ par dossier, à l'exception du projet DemainTV, qui a bénéficié d'une aide régionale de plus de 200 000€ de la région Auvergne et de la région Limousin, et de deux autres projets à maîtrise d'ouvrage limousine qui ont bénéficié d'une aide de la Région Limousin dépassant les 200 000€ (le projet d'aménagement de l'Espace CITE porté par la Ville de Limoges, et le projet 5ème Projets en campagne, porté par la Région elle-même).

A noter qu'en termes de montant, logiquement, **les 6 régions ont chacune perçu (toujours par le biais des maîtres d'ouvrage qui y sont localisés) un montant d'aides Massif plus important que celui qu'elles ont versé (autrement dit il n'y aucune région qui soit contributrice nette)**, l'aide perçue intégrant aussi la participation de l'Etat et du FEDER, qui s'ajoute à celle des régions, voire même dans certains cas qui finance seule des dossiers (sans contrepartie région).

Une réelle dimension interrégionale dans le cofinancement des dossiers « Accueil » mais qui peine à se généraliser :

- **Des aides régionales en montant encore majoritairement concentrées sur les maîtres d'ouvrage localisés en région**

Le tableau ci-dessous répertorie les données relatives au nombre des dossiers cofinancés et aux montants d'aides Massif versés par les 6 régions, en mettant en évidence la part représentée, pour chaque région, par les dossiers portés par des MO localisés en région.

Région	Total des dossiers cofinancés		Dont dossiers cofinancés portés par des MO localisés en région		Montant moyen d'aide par dossier cofinancé
	Nbre dossiers	Montant de l'aide versée correspondante en M€	Nbre dossiers et % du total	Montant de l'aide versée correspondante en M€ et % du total	
Auv	86	2,8 M€	57, soit 66%	1,9 M€, soit 67%	32 606€
Bour	29	1,27 M€	15, soit 51%	1,18 M€, soit 93%	43 877€
LR	14	0,5 M€	10, soit 71%	0,41M€, soit 84%	35 631€
Lim	54	2,03 M€	29, soit 53%	1,7 M€, soit 83%	37 654€
MP	19	1,19 M€	14, soit 74%	1,13 M€, soit 95%	62 600€
RA	20	0,36 M€	8, soit 40%	0,18 M€, soit 50%	17 822€
% moyen au niveau des 6 régions			60%	80%	

Exemple de lecture : la Région Auvergne a cofinancé 86 dossiers avec un montant total de 2,8M€ d'aide versée pour ces dossiers. Parmi ces 86 dossiers, 57 sont portés par des maîtres d'ouvrage localisés en région Auvergne, soit 66% du total des dossiers cofinancés par la Région. La Région a versé 1,9M€ d'aides à ces 57 dossiers, soit 67% du total des aides qu'elle a versé dans le cadre des programmes Massif.

Il ressort de ce tableau deux enseignements principaux :

- Si l'on s'intéresse au nombre de dossiers cofinancés par les régions, il apparaît une tendance réelle au cofinancement, par l'ensemble des 6 régions, de dossiers

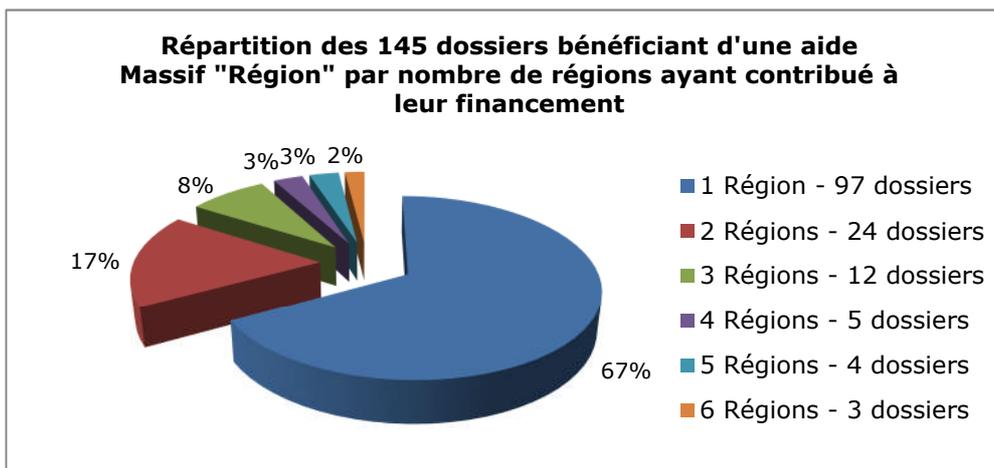
qui ne sont pas portés par des maîtres d'ouvrage localisés sur leur territoire, ce qui tend à prouver le caractère véritablement interrégional de la démarche de cofinancement des projets « Accueil ». Ainsi, à l'échelle des 6 régions, on compte en moyenne 40% de dossiers cofinancés qui ne sont pas portés par des maîtres d'ouvrage originaire de la région. Trois régions sont particulièrement concernées : il s'agit des régions Bourgogne, Limousin et surtout Rhône-Alpes, pour lesquelles près de la moitié ou plus des dossiers qu'elles cofinancent relèvent d'une maîtrise d'ouvrage qui n'est pas localisée sur leur territoire régional. Sachant que parmi les dossiers cofinancés par les régions qui ne relèvent pas d'une MO localisée sur leur territoire, on retrouve souvent (mais pas uniquement) les dossiers portés par les « grands acteurs » de dimension interrégionale ou nationale.

- Si l'on s'intéresse en revanche aux montants d'aides Massif versées par les 6 régions, ce premier enseignement est largement atténué puisqu'en termes de montant, il apparaît que les régions ont clairement tendance à financer très majoritairement les dossiers portés par des maîtres d'ouvrage localisés sur leur territoire (à plus de 80% pour les régions Limousin et Languedoc-Roussillon et à près de 95% même pour les régions Bourgogne et Midi-Pyrénées, pour lesquelles la forte concentration « locale » des montants d'aides versés est due notamment, pour rappel, aux montants importants d'aide versés par ces deux régions à deux projets de « site phare » locaux, qui expliquent aussi que les moyennes des aides attribuées par ces deux régions soient les plus élevées – respectivement 43 800€ et 62 600€ – cf. développements ci-dessus). Il y a toutefois deux exceptions notables : d'une part la région Auvergne, dont un tiers de l'aide Massif versée est venue financer des dossiers portés par des maîtres d'ouvrages non localisés en région ; et d'autre part la région Rhône-Alpes, pour laquelle cette part s'élève à 50%, pour des montants d'aide toutefois assez inférieurs (avec une moyenne d'aide la plus faible des 6, à 17 822€ par dossier).

Du croisement des deux approches, on peut conclure que la dimension interrégionale du cofinancement des projets « Accueil » est réelle, puisque les régions ont une vraie tendance à cofinancer des dossiers qui ne relèvent pas d'une maîtrise d'ouvrage régionale, mais dont elles s'estiment bénéficiaires des effets en termes d'amélioration de l'accueil de nouvelles populations à l'échelle du Massif, justifiant ainsi leur implication financière. En revanche, les montants d'aides régionales attribuées à ces projets restent relativement faibles par rapport à ceux accordés aux dossiers relevant d'une maîtrise d'ouvrage localisée en région.

- ***Une majorité de dossiers cofinancés par une seule région mais ne remettant pas en cause le caractère interrégional d'une majorité d'entre eux***

Si l'on s'intéresse cette fois, toujours pour mesurer la dimension interrégionale du cofinancement des dossiers « Accueil », au nombre de régions différentes ayant accordé une aide Massif à un même dossier, on observe qu'une grande majorité des dossiers ayant bénéficié d'une aide Massif d'origine régionale n'ont en fait été financés que par une seule région : cela concerne 98 dossiers, soit près de 70% d'entre eux. Parmi ces 98 dossiers, on retrouve à nouveau majoritairement des dossiers financés par la région Auvergne (43 dossiers, soit 44% du total de cette catégorie) et Limousin (20 dossiers, soit 20%). Suivent les régions Bourgogne (13 dossiers), Languedoc-Roussillon (10 dossiers), Midi-Pyrénées (9 dossiers) et Rhône-Alpes (3 dossiers).



A contrario, cela signifie qu'un peu plus de 30% des dossiers ayant obtenu un cofinancement régional (45 dossiers au total) ont été cofinancés par au moins 2 régions différentes, autrement dit presque un tiers de ces dossiers ont bénéficié d'un cofinancement que l'on peut qualifier de véritablement « interrégional », et qui reflète aussi la dimension intrinsèquement interrégionale des projets concernés.

Exemples

Parmi la vingtaine de dossiers cofinancés par 3 régions ou plus, on retrouve notamment :

- les projets portés par le GIP Massif central (cofinancés par les 6 régions)
- les projets portés par les grands acteurs de dimension interrégionale voire nationale que sont RELIER (pour le projet « Habitat rural »), Terre de liens (pour le projet portant sur l'accès au foncier en milieu rural), l'ACEPP (pour le projet APEMAC) et IPAMAC (pour le projet « Les bistrotts du Massif central » et le projet « Partager la campagne ») ;
- le projet de mise en réseau des territoires des appels à projet « Offre d'accueil » porté par le Collectif Ville Campagne et les projets d'études à l'échelle Massif central portés par l'ARDTA (dans le domaine de l'offre de soins) ;
- ou encore deux projets portés par des associations membres du réseau interrégional des CREFAD (le projet de mise en place d'un guide méthodologique sur le choix des statuts pour l'accompagnement à la création d'activités en milieu rural, porté par l'association AVRIL, et le projet « Accueillir et accompagner des porteurs de projets de créations d'activités complexes, atypiques et innovantes en Massif central », porté par l'association PIVOINE).

Il est toutefois important de préciser que le fait que les dossiers aient été financés par une seule ou plusieurs régions différentes ne préjuge pas du caractère interrégional des projets concernés. En effet, conformément aux critères d'interrégionalité mis en place par les partenaires des programmes Massif central, le caractère interrégional d'un projet ne dépend pas uniquement du nombre de régions différentes qui le cofinancent : un ensemble d'autres critères doivent être pris en considération (opération localisée mais intégrée dans un projet global de coopération à l'échelle interrégionale, expérimentation localisée transférable, etc. - cf. développements à ce sujet dans le point 243).

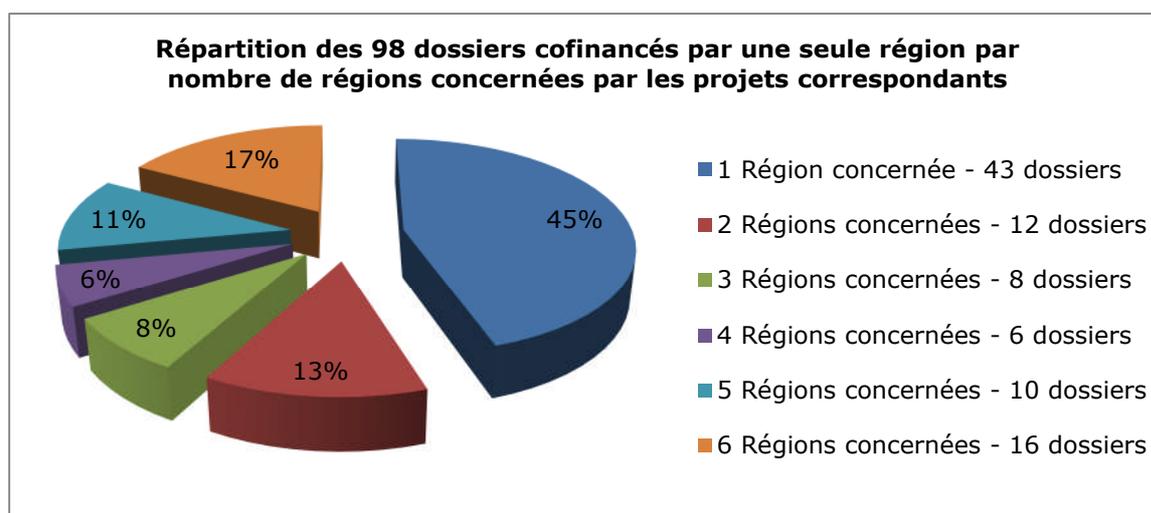
Ainsi, parmi les 98 dossiers n'ayant bénéficié du cofinancement que d'une seule région, on retrouve près de 80 dossiers qui correspondent à des projets certes de nature plutôt localisée, mais dont le caractère interrégional est garanti par d'autres aspects.

Exemples

On y retrouve ainsi notamment :

- L'intégralité des dossiers ayant été déposés par des territoires de projet au titre des appels à projet « Offre d'accueil » (soit 32 dossiers), qui correspondent à des projets « localisés » dont la dimension interrégionale est garantie par leur inscription dans les appels à projets interrégionaux et dans un processus de mutualisation entre territoires organisée à l'échelle interrégionale ;
- une douzaine de dossiers correspondant à des projets d'expérimentation de solutions nouvelles en matière d'accueil de populations, qui sont des projets localisés par définition mais dont la dimension interrégionale est garantie par le transfert d'expérience qui accompagne leur mise en œuvre (par exemple, les dossiers relatifs à l'expérimentation des « logements passerelles » dans plusieurs communes de la région Limousin, ou encore les dossiers d'expérimentation de la mise en place de « Foyers jeunes travailleurs éclatés » portés par deux missions locales d'Auvergne et de Rhône Alpes) ;
- trois dossiers concernant trois projets de « sites phares », dont la dimension interrégionale est garantie par le fait qu'ils répondent à des enjeux spécifiques du Massif (il s'agit des projets déjà cités concernant la région Bourgogne – création d'un centre de rencontre artistiques à Vézelay, la région Midi-Pyrénées – création de l'Espace Dom Robert, et la région Limousin – aménagement de l'espace CITE) ;
- une trentaine de dossiers qui sont en fait rattachés à trois grands projets globaux de coopération déployés à l'échelle interrégionale, à maîtrise d'ouvrage multiple, à savoir le projet « Itinéraire de cirques en chapiteau en Massif central » porté par 4 associations de cirque et théâtre de 4 régions différentes, le projet « Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC », porté par une dizaine d'associations culturelles de tout le Massif, et le projet « Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multi sectorielles », porté par plusieurs groupements d'employeurs départementaux du Massif « Agri-Emploi » et coordonnés par la FRSEA à l'échelle interrégionale.

Enfin, si l'on classe ces 98 dossiers par nombre de régions concernées par les projets correspondant, on s'aperçoit là encore que plus de la moitié d'entre eux ne concernent pas qu'une seule région, mais bien au moins 2 régions, voire davantage⁵.



⁵ Les données relatives au nombre de régions concernées par les projets sont à prendre avec précaution : elles se basent en effet sur les informations fournies par les porteurs de projet eux-mêmes dans les formulaires de demande de subvention, reprises (pour partie) dans PRESAGE. L'équipe d'évaluation s'est donc basée sur les données renseignées dans PRESAGE à ce sujet, complétées par les données récupérées dans les formulaires de demande et corrigées de certains biais, à des fins d'harmonisation des données à l'échelle de l'ensemble des dossiers (par exemple, pour les projets présentés au titre des appels à projet « Offre d'accueil », le nombre de régions concernées par le projet a systématiquement été ramené à une région (la région de localisation du territoire de projet concerné), sauf cas de figure particulier). Au total, l'information relative au nombre de régions concernées par les projets a ainsi pu être récupérées/corrigée pour un total de 163 dossiers (sur 169), représentant 87 projets (sur 91).

33) Participation du FEDER au financement des projets « Accueil »

Un niveau de participation du FEDER conforme aux objectifs initiaux et un rythme de programmation qui s'est accéléré ces derniers mois

Concernant les 169 dossiers programmés au titre de l'axe 1 « Accueil », au 31 décembre 2011, on dénombre 55 dossiers qui ont bénéficié d'un cofinancement du FEDER au titre du POMAC, pour un montant d'aide s'élevant à environ 5,9M€ FEDER, soit

- environ un tiers du total des dossiers programmés (32,5%)
- et environ 25% de la totalité de l'aide Massif (24,3M€) programmée sur les 169 dossiers.

Ce niveau de participation du FEDER est conforme aux objectifs initiaux, puisque dans la maquette de l'axe 1 de la CIMAC, il était prévu, pour rappel, une participation du FEDER à hauteur de 10,5M€, soit 22,5% de la totalité de l'aide Massif prévue.

Au 31 décembre 2011, après un démarrage assez lent de la programmation du FEDER de l'axe 1 du POMAC, le taux de programmation de la part FEDER sur l'axe 1 « Accueil » dépasse légèrement les 56%, loin du niveau de programmation des crédits Etat (80%), mais largement au-dessus du niveau de programmation des crédits Régions (35%).

Pour les 55 dossiers concernés, le taux de participation moyen du FEDER s'élève à 38%, allant de 10% à 50% selon les dossiers (la moitié environ des dossiers étant cofinancée à 50%). Le montant moyen de subvention FEDER accordé à un dossier s'élève quant à lui à 107 600€.

Pas de corrélation particulière entre l'intervention du FEDER et la nature, la dimension ou la localisation des maîtres d'ouvrage des opérations

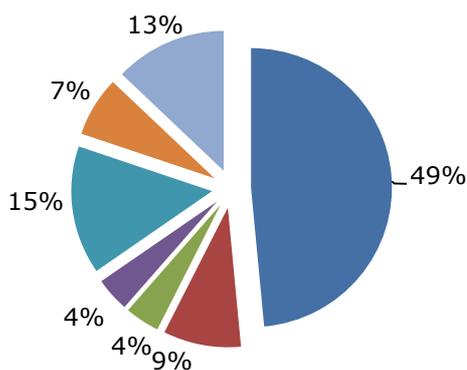
L'analyse ne met pas en évidence de corrélation particulière entre la participation du FEDER au financement des dossiers et la nature ou la dimension des maîtres d'ouvrage. Ainsi, le FEDER intervient autant en faveur de maîtres d'ouvrage publics (30 dossiers) que privés (25 dossiers), et pour des acteurs de toutes dimensions : associations thématiques, territoires de projets dans le cadre des appels à projet « Offres d'accueil » (le FEDER participe au financement de 12 des 32 dossiers déposés à ce titre) ou encore acteurs interrégionaux ou nationaux (le FEDER cofinance notamment les dossiers portés par l'UCCIMAC ou MACEO dont le projet TREIMAC sur la transmission et reprise d'entreprises, mais aussi le projet de l'ACEPP portant sur l'accueil parents-enfants ou encore les projets portés par l'IPAMAC, par exemple). On ne constate pas non plus de corrélation entre l'intervention du FEDER et le nombre de régions concernées par les dossiers (cf. note de base de page n°4 à ce sujet) : le FEDER intervient aussi bien sur des projets qui concernent beaucoup de régions (30 des dossiers concernent 4 régions ou plus), que sur des dossiers qui ne concernent qu'une ou deux régions (24 dossiers).

De même, comme le montrent les graphiques ci-dessous, le FEDER intervient sur des dossiers portés par des maîtres d'ouvrage issus de toutes les régions du Massif, avec une prédominance pour les MO auvergnats ou limousins à l'image de la répartition des maîtres d'ouvrage de l'ensemble des 169 dossiers programmés.

Exemples

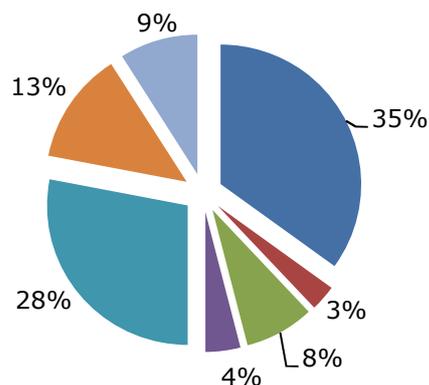
- Dans les dossiers à MO localisée en Auvergne, on retrouve 7 dossiers portés par l'UCCIMAC et MACEO, qui représentent un montant de subvention FEDER cumulé de 0,76M€.
- Pour les dossiers à MO localisée en région Limousin, on note un écart relativement important entre la part qu'ils représentent en nombre de dossiers et celle qu'ils représentent en montant FEDER, du fait que l'on retrouve parmi les 8 dossiers concernés 4 dossiers à fort coût total ayant obtenu des montants de subvention FEDER importants, supérieurs à 200 000€ et donc supérieurs à la moyenne d'intervention du FEDER par dossiers qui s'élève à environ 107 600€ (les deux dossiers DemainTV concernant la production d'émissions de télévisions sur le Massif, portées par la Région Limousin ; le dossier d'aménagement de l'Espace CITE porté par la Ville de Limoges ; ainsi que le dossier « Accueillir et accompagner des porteurs de projets de créations d'activités complexes, atypiques et innovantes en Massif central » porté par l'association Pivoine).
- Pour les régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, le rapport est inverse (leur part en nombre de dossiers est plus forte que celle en montant FEDER obtenu) : le FEDER y est en effet intervenu avec des montants moyens d'aide plus faibles par dossier.

Répartition des 55 dossiers cofinancés par le FEDER par localisation des MO



- Auvergne - 27 dossiers
- Bourgogne - 5 dossiers
- Ile de France - 2 dossiers
- Languedoc-Roussillon - 2 dossiers
- Limousin - 8 dossiers
- Midi-Pyrénées - 4 dossiers
- Rhône-Alpes - 7 dossiers

Répartition des 5,9 M€ d'aides FEDER attribuées par régions de localisation des MO



- Auvergne - 2,04 M€
- Bourgogne - 0,18 M€
- Ile de France - 0,45 M€
- Languedoc-Roussillon - 0,26 M€
- Limousin - 1,64 M€
- Midi-Pyrénées - 0,79 M€
- Rhône-Alpes - 0,54 M€

Enfin, on peut noter que le FEDER est intervenu aussi bien en contrepartie d'une aide Massif accordée par l'Etat que d'une aide Massif accordée par une ou plusieurs régions (pour 25 dossiers, la contrepartie est unique – Etat ou région ; dans le reste des cas, l'Etat et les régions sont intervenus en contrepartie du FEDER au titre de l'aide Massif).

Une participation du FEDER orientée notamment vers les dossiers répondant à ses objectifs particuliers : développement économique, TIC, égalité des chances

Les deux tableaux ci-dessous font état de la répartition des dossiers « Accueil » en fonction de leurs thématiques principales d'intervention (sachant qu'un même dossier peut être comptabilisé dans plusieurs thématiques) et mettent en regard le cas de figure des 169 dossiers programmés et celui des 55 dossiers cofinancés par le FEDER⁶. Il en ressort que dans l'ensemble, le FEDER a été effectivement ciblé prioritairement sur les dossiers répondant à ses objectifs particuliers, conformément à ce qui était prévu, à savoir de cibler les interventions du POMAC sur l'accueil d'entreprises (dont notamment l'appui à la mise en réseau interrégionale en matière de création et reprise d'entreprises), mais aussi l'accueil de nouveaux arrivants, plus globalement les projets « source de développement économique futur ».

Nature de l'approche « Accueil » principalement concernée	Approche globale (offre d'accueil en général)	Approche thématique (ciblage services)	Si approche thématique :	
			Service à la population	Service aux entreprises/ développement éco
169 dossiers	44	141	76	82
Dont 55 dossiers FEDER	10	51	36	30

Domaines principaux du projet	169 dossiers	Dont 55 dossiers FEDER	Part (%)
Accueil en général	39	8	20,5
Services aux entreprises/ développement éco	56	28	50,0
Dont agriculture/ industrie agro-alimentaire	47	4	8,5
Dont tourisme	14	9	64,3
Formation/ Ingénierie	12	4	33,3
Emploi	33	13	39,4
TIC	11	11	100,0
Services à la population en général	64	28	43,8
Dont transport/ mobilité	2	1	50,0
Dont habitat/ logement/ foncier à vocation habitat	23	3	13,0
Dont santé/ soins	6	5	83,3
Dont culture	33	12	36,4
Dont « social/égalité des chances » (handicapés, enfance, accueil social...)	10	8	80,0

⁶ La répartition des 169 dossiers par thématiques principales d'intervention a été réalisée par l'équipe d'évaluation à partir des informations relatives à la description des projets obtenues via les dossiers de demande de subvention (formulaire) et/ou les fiches d'instruction des dossiers. Au vu du temps imparti pour la réalisation de ce travail et de la qualité variable des informations disponibles, ce travail peut souffrir de quelques imperfections, il permet toutefois de mettre en évidence des tendances intéressantes. Il est à noter que plusieurs thématiques différentes peuvent avoir été identifiées pour un même dossier.

Approche « thématique » = concerne les projets d'accueil avec une approche par thème ou par domaine, c'est-à-dire qui ciblent la mise en place ou le développement d'un ou plusieurs services aux entreprises ou services à la population

Approche « globale » = concerne les projets d'accueil qui portent sur la construction, amplification, structuration d'une offre d'accueil qualifiée appréhendée « en général » (sans ciblage d'un service ou domaine thématique en particulier)

Services aux entreprises = il est important de préciser que nous avons rattaché à cette catégorie tous les dossiers/projets qui intègrent un volet d'accompagnement à la création et transmission d'entreprises et d'appui à l'installation d'activités agri-rurales (donc y compris activités agricoles)

Services à la population = typiquement, dossiers/projets portant sur l'habitat, la culture, etc.

En ce qui concerne l'approche de la politique d'accueil (plutôt « générale » ou plutôt « ciblée » thématiquement), la tendance est la même pour les 55 dossiers cofinancés par le FEDER et pour l'ensemble des 169 dossiers : une majorité de dossiers concernant des projets avec une approche « thématique » ciblée sur la mise en place ou le développement d'un ou plusieurs services en particulier. La répartition entre services aux entreprises et services à la population parmi ces dossiers étant relativement équilibrée.

En revanche, quelques tendances distinctes se dégagent pour les dossiers FEDER concernant les principaux domaines d'intervention des projets cofinancés. Conformément aux objectifs fixés dans le POMAC, le FEDER apparaît en effet assez fortement ciblé sur ses quelques priorités :

- Le FEDER cofinance la moitié des dossiers qui portent (au moins en partie) sur l'économie et les entreprises. Inversement, le FEDER n'intervient quasiment pas sur les dossiers qui concernent plus spécifiquement l'agriculture, qui ne fait pas partie de ses champs d'intervention prioritaires.

Exemples

- *Il cofinance par exemple tous les dossiers portés par l'UCCIMAC et MACEO concernant l'aide à la transmission et reprise d'entreprises (dispositif TREIMAC notamment), l'étude de faisabilité d'une place de marché de services aux TPE PME du Massif central ou encore l'étude sur l'accessibilité des marchés britanniques.*
- *Il cofinance également plusieurs dossiers déposés au titre des appels à projet « Offre d'accueil » qui ciblent plus particulièrement la mise en place ou la consolidation d'une offre d'accueil d'activités économiques.*
- *Et il cofinance par exemple aussi le projet de création d'un accélérateur d'initiatives en économie sociale et solidaire, porté par la CRES Auvergne.*
- *Inversement, il ne cofinance par exemple aucun des dossiers « agricoles » cofinancés par les crédits du Ministère de l'agriculture.*

- Dans la même logique, conformément à ses priorités, le FEDER cofinance un bon tiers des dossiers qui comportent un volet spécifiquement dédié à l'emploi ou à la formation, parmi lesquels on retrouve d'ailleurs la plupart des projets fléchés par ailleurs sur le domaine économie/entreprise, cités ci-dessus, et il cofinance 100% des dossiers avec un volet spécifique TIC.

Exemples

Le FEDER cofinance notamment les 5 dossiers « Télétravail » pilotés par le CG du Cantal, qui concernent l'animation et la mise en place de télé-centres, ou les études en matière de santé et soin intégrant un volet de réflexion sur le développement des solutions d'e-santé ou e-médecine, ou encore l'étude portée par le GIP Massif central sur le déploiement du cinéma numérique.

- Enfin, en matière de services à la population, le FEDER cofinance un bon tiers des dossiers « culture », en soutenant notamment quelques uns des grands projets culturels locaux à enjeux interrégionaux, fortement structurant pour le Massif et comportant par ailleurs souvent un volet TIC, ainsi que des projets de coopération culturelle. Il cofinance également la quasi intégralité des dossiers intégrant un volet égalité des chances. Inversement, et toujours conformément à ses priorités, le FEDER n'intervient pas du tout sur les dossiers relativement nombreux portant sur l'habitat et l'accès au foncier.

Exemples

- Projets culturels locaux avec un volet TIC cofinancés par le FEDER : l'aménagement de l'Espace CITE porté par la Ville de Limoges, le projet de Valorisation et mise en réseau des sites archéologiques antiques dans le Massif central porté par l'établissement public de coopération culturelle Bibracte, l'aménagement d'un lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon
- Projets de coopération culturelle cofinancés par le FEDER : comme notamment certains des dossiers relevant du projet « Itinéraire de cirque en chapiteau Massif central ».
- Projets avec un volet « égalité des chances » cofinancés par le FEDER : par exemple le projet « Massif central pour tous », porté par le PNR du Morvan et visant à améliorer l'accessibilité des espaces naturels aux personnes handicapées, le projet de l'ACEPP sur les accueils parents-enfants, qui comporte un volet visant notamment à améliorer l'articulation des temps de vie et l'employabilité des femmes, ainsi que le projet portant sur le développement de l'accueil familial social à la ferme dans le Massif central, piloté par le FRCIVAM d'Auvergne.

4. Analyse de la nature des projets programmés au titre de l'axe 1 « Accueil de nouvelles populations » des programmes Massif

Remarque méthodologique liminaire n°1

Pour l'analyse de la nature des projets programmés, nous avons fait le choix de partir non pas des **169 dossiers programmés**, mais d'**un total identifié de 91 projets différents**, étant ressorti de l'analyse que beaucoup de dossiers pouvaient en fait être regroupés au sein d'un seul et même projet :

- Soit parce qu'il s'agit de différents dossiers en fait rattachés à un même projet global de coopération ou d'expérimentation, mis à en œuvre à l'échelle du massif dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage multiple, et qui ont donc été regroupés en un seul et même projet pour l'analyse.

Exemples

Il s'agit des dossiers suivants :

- Les 10 dossiers individuels constituant le projet « Itinéraire de cirques en chapiteau en Massif central » porté par 4 associations de cirque et théâtre de 4 régions différentes,
- Les 14 dossiers individuels constituant le projet « Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC », porté par une dizaine d'associations culturelles de tout le Massif,
- Les 17 dossiers individuels composant le projet « Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multi sectorielles », porté par plusieurs groupements d'employeurs départementaux du Massif « Agri-Emploi » et coordonnés par la FRSEA à l'échelle interrégionale,
- Les 6 dossiers individuels constituant le projet « Accompagnement à l'installation agri-rurale », portés par le réseau des SAFER,
- Les 6 dossiers individuels constituant le projet d'expérimentation des logements passerelles, portés par 3 maîtres d'ouvrage du Limousin (association pour la Promotion de l'Eco-habitat sur le Plateau de Millevaches, association Résider pour entreprendre et CG de la Creuse),
- Les 5 dossiers individuels rattachés au projet global concernant le développement du télétravail (4 dossiers de création de télé-centres portés par 4 collectivités ou EPCI du département du Cantal, et 1 dossier d'animation porté par le CG du Cantal).

- Soit parce qu'il s'agit de différents dossiers relatifs au même projet mais ayant fait l'objet de plusieurs programmations successives tout au long de la période de référence (2007-2011), impliquant donc différents dossiers, qui ont donc été regroupés en un seul et même projet pour l'analyse.

Exemples

Cela concerne un total de 42 dossiers, regroupés en 16 projets différents :

- *les projets « Habitat rural » porté par l'association RELIER, « Université d'accueil » porté par l'ARDAT, « Installation agri-rurale » porté par les Jeunes agriculteurs du Massif central : 4 dossiers individuels chacun,*
- *le projet porté par l'association Terre de Liens portant sur l'accès au foncier, le projet TREIMAC porté par l'UCCIMAC puis MACEO, les conventions d'objectif de l'UCCIMAC, le projet d'accompagnement aux installations diversifiées en agriculture porté par l'ARDEAR Limousin : 3 dossiers individuels chacun,*
- *auxquels s'ajoutent 10 projets ayant fait l'objet de la programmation de 2 dossiers différents sur la période de référence.*

L'analyse proposée dans cette partie portant sur la nature des *projets* financés par les programmes Massif en matière d'accueil (leur contenu, leur dimension interrégionale, etc.), et non des *dossiers* cofinancés, ces regroupements ont donc été effectués afin de limiter les biais que peut entraîner, dans les tendances observées, le fait de compter plusieurs fois des dossiers qui, de fait, relèvent d'un seul et même projet.

En revanche, le choix n'a pas été fait de regrouper les 32 dossiers déposés au titre des 3 appels à projet « Offre d'accueil » au sein d'un seul et même projet global, même si ces dossiers s'inscrivent de fait dans un même objectif et une même orientation, définis dans les appels à projet, et qu'ils sont mis en réseau à l'échelle interrégionale à travers le projet d'animation et de mutualisation piloté par le Collectif Ville Campagnes. En effet, ces dossiers couvrent des projets qui, même s'ils ont des points communs, comportent aussi de réelles différences et spécificités en fonction des territoires de projet concernés, et il a donc été considéré que ces dossiers constituent chacun un projet distinct, à prendre en compte en tant que tel dans l'analyse de la nature des projets.

Remarque méthodologique liminaire n°2

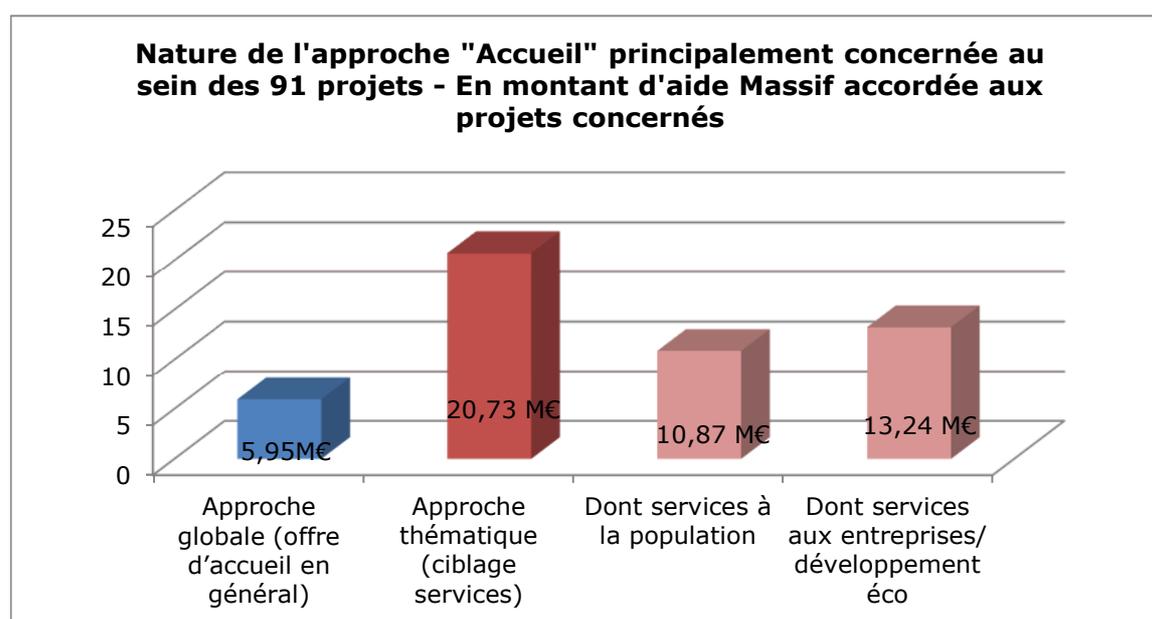
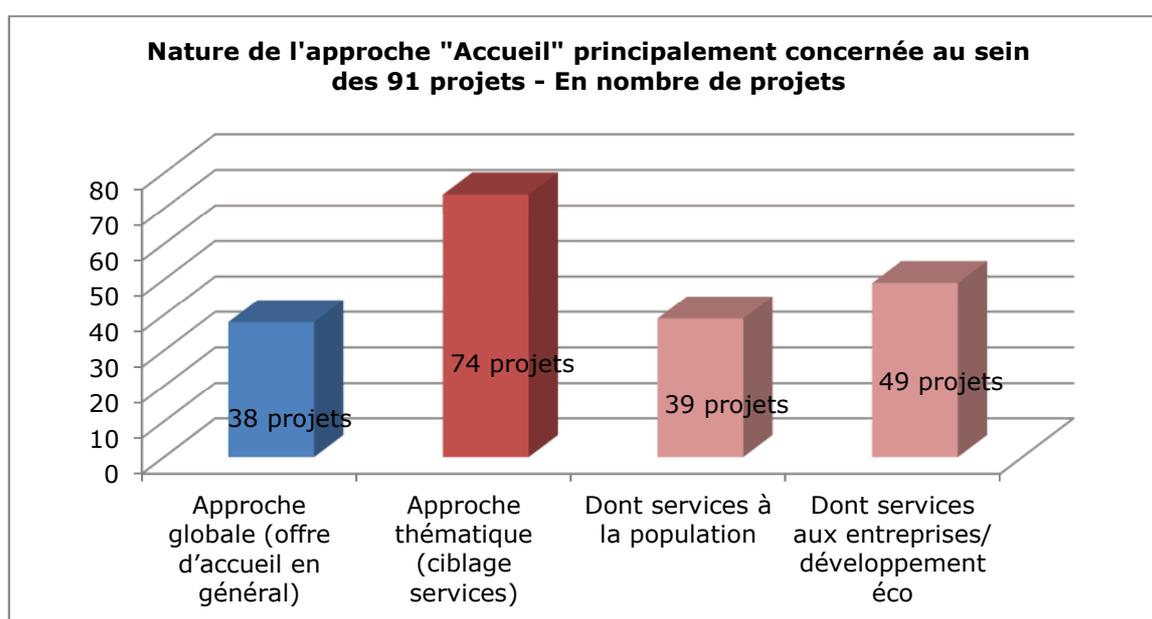
Comme cela a été expliqué au début de ce bilan (cf. point 21), pour l'analyse de la nature des projets programmés, l'équipe d'évaluation a défini un ensemble de critères d'analyse et de typologies et a procédé elle-même à la répartition des 91 projets en fonction de ces différents critères, à partir essentiellement des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention et/ou fiches d'instruction transmises par les partenaires des programmes. C'est à partir de ces classifications qu'ont été réalisées les illustrations figurant dans cette partie et développées les conclusions.

Comme cela a été expliqué également, étant donnée la nature de ces sources d'information, les classifications opérées comportent nécessairement une dimension subjective et une part d'arbitraire. Toutefois, il convient de rappeler ici que l'objectif de ce travail n'est pas de livrer des résultats quantitatifs parfaitement « exacts » d'un point de vue scientifique, mais plutôt des tendances permettant de contribuer à répondre de manière qualitative aux questions évaluatives posées.

241) Contenu et thématiques des projets

Une majorité de projets programmés appréhendent l'enjeu « accueil » par le biais d'une ou deux thématiques ciblées en matière de service aux entreprises ou à la population, contribuant à améliorer l'offre d'accueil en général

L'équipe d'évaluation a procédé à la répartition des 91 projets en fonction de la nature de l'approche de la problématique « accueil », soit plutôt « générale » ou « transversale » (projets concernant la structuration d'une offre d'accueil globale, généralement à l'échelle d'un territoire de projet, dont avec une approche plutôt « territoriale »), soit plutôt « thématique » (projets ciblant la mise en place ou le développement d'un ou plusieurs services en particulier, concourant à améliorer l'offre d'accueil en général). Cette répartition donne les résultats suivants :



NB : la notion de « services aux entreprises » est appréhendée ici au sens large, incluant les projets qui ne portent pas directement sur du service aux entreprises, mais sur la promotion du développement économique au sens large⁸.

Il en ressort que les projets qui appréhendent l'accueil à travers une approche plus « thématique » que « territoriale » sont plus nombreux (70 projets sur les 91 identifiés) la différence étant encore plus flagrante en termes de montants d'aide accordée qu'en termes de nombre de projet.

Les projets qui concernent l'offre d'accueil « en général » relèvent pour l'essentiel, logiquement, de la mesure 1 de l'axe « Accueil » (« Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil »), qui poursuit justement l'objectif, entre autres, de renforcer la structuration de l'offre d'accueil dans le Massif central. Il s'agit de projets qui mobilisent un montant moyen d'aide Massif de l'ordre de 150 000€.

Les projets qui appréhendent l'enjeu « Accueil » à travers la mise en place ou le développement de certains types de services en particulier relèvent à la fois de la mesure 1 de l'axe « Accueil », pour ceux qui ciblent l'appui à la création et transmission d'entreprises notamment (considéré dans l'analyse proposée comme un « service aux entreprises »), et de la mesure 2 « Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises ». On note une répartition relativement équilibrée entre les projets qui portent sur les services à la population et ceux qui portent sur les services aux entreprises, à la fois en termes de nombre de projets et de montants d'aide Massif (sachant qu'un même projet peut porter sur les deux types de services), avec une légère avance toutefois pour les services aux entreprises, appréhendés au sens large (développement économique). Ces projets plus « thématiques » sont en règle générale plus conséquents d'un point de vue financier et mobilisent de ce fait, en moyenne, un montant d'aide Massif plus important que les projets concernant l'offre d'accueil en général, puisque le montant de l'aide accordée à ces projets est proche de 300 000€ en moyenne par projet, et que ces projets mobilisent au total 20,7M€ d'aides Massif, soit plus de 85% du total des aides Massif programmées.

Les projets concernant l'offre d'accueil « en général » : essentiellement des projets de structuration de l'offre d'accueil piloté par les territoires de projet du Massif et des projets de promotion du Massif central

Parmi ces projets, on retrouve notamment, et logiquement, une grande partie des projets déposés au titre des appels à projet (AAP) « Offre d'accueil », visant justement à mobiliser des territoires de projet pour construire, qualifier ou amplifier leur offre d'accueil de manière globale à l'échelle de leur territoire. Ces projets représentent 23 des 39 projets identifiés pour cette catégorie, parmi lesquels 2 n'ont pas été déposés dans le cadre des APP, mais au fil de l'eau – projets des CG de l'Allier et de la Nièvre portant sur la structuration d'une offre d'accueil, qui ont été programmés avant le lancement du premier appel à projet ; et parmi lesquels certains comportent dans le même temps un

⁸ **Précision méthodologique importante** : un même projet peut couvrir à la fois une dimension « offre d'accueil en général » et une dimension « thématique », c'est le cas notamment de plusieurs projets déposés au titre des appels à projet par des territoires, qui comprennent à la fois un volet de structuration de l'offre d'accueil en général, et un volet ciblant le développement plus spécifiquement d'un ou deux services d'accueil en particulier. En d'autres termes, les graphiques réalisés contiennent des « doubles comptes » (voire au-delà), sachant que pour les projets rattachés à plus qu'une rubrique, c'est à chaque fois l'intégralité du montant d'aide Massif correspondant qui a été rattaché à chacune des rubriques – en effet, le niveau de détail de l'information disponible au sujet des projets ne permet pas d'opérer une répartition du montant d'aide Massif d'un même projet entre différentes rubriques. Il convient donc de tenir compte de ce biais méthodologiques dans la lecture des résultats obtenus.

volet consacré au développement d'un service d'accueil en particulier. Les appels à projet « Offre d'accueil » ont donc clairement permis d'augmenter et de diversifier le nombre de projets programmés visant à structurer, qualifier et promouvoir l'offre d'accueil de manière générale, répondant à certains des objectifs principaux de la mesure 1.

Mais on retrouve aussi dans cette catégorie une série de projets qui visent la promotion du Massif central en tant que terre d'accueil « en général », les projets de mutualisation des territoires retenus dans la cadre des AAP portés par le Collectif Ville Campagne, ou encore des projets d'étude ou d'animation qui visent à développer l'offre d'accueil « en général » à l'échelle du Massif.

Exemples de projets de promotion du Massif central

- *Projets de promotion du massif central : le projet DemainTV porté par la Région Limousin, les projets « Université d'accueil », « Salon de l'émigration d'Utrecht » et « Projets en campagne », portés respectivement par l'ARDTA et la Région Limousin.*
- *Projets d'études : études portées par l'ARDTA ou le Collectif Ville Campagne, par exemple*

Il convient de préciser ici que certains des projets déposés au titre des appels à projet abordent également la question de l'accueil sous l'angle des services thématiques, soit qu'ils comprennent à la fois un volet « offre d'accueil en général » et un volet « services », plusieurs projets de ce type comportent un volet lié au développement de services précis d'accueil d'activités économiques et d'entreprises, soit qu'ils ciblent exclusivement la mise en place ou le développement d'un service concourant à améliorer l'offre d'accueil, notamment pour les projets déposés au titre de l'AAP Conseils généraux visant à soutenir des expérimentations de services innovants dans les territoires de proximité et bassins de vie.

Exemples

- *le projet piloté par le CG Cantal sur le développement du télétravail en matière de services aux entreprises,*
- *le projet du CG de l'Allier sur l'expérimentation des solutions de logements temporaires pour les jeunes actifs en matière de services à la population.*

Les projets de services aux entreprises et développement économique concernent majoritairement l'appui à la création, reprise, transmission d'entreprises, dont notamment l'encouragement à l'installation agri-rurale

La cinquantaine de projets visant le développement économique et des services aux entreprises représente un montant d'aides Massif cumulé de 13,2M€, soit plus de la moitié du total des aides programmées (54%), pour un montant moyen d'aide Massif accordée d'environ 270 000€ par projet.

Une grande majorité de ces projets sont des projets portant sur l'accompagnement à la création, reprise, transmission ou installation d'entreprises ou activités dans le massif, mobilisant une part importante des aides Massif.

Sachant que ce type de projets est bien sûr aussi soutenu au niveau de chacune des 6 régions qui composent le Massif (actions d'accompagnement direct ou dispositifs d'aide à la création/reprise d'entreprises), l'intervention des programmes Massif se concentre sur les actions de mise en réseau, la coordination ou l'innovation à l'échelle interrégionale dans ce domaine, ainsi que sur la structuration et la qualification de l'offre d'accueil d'activités économiques dans les territoires de projet.

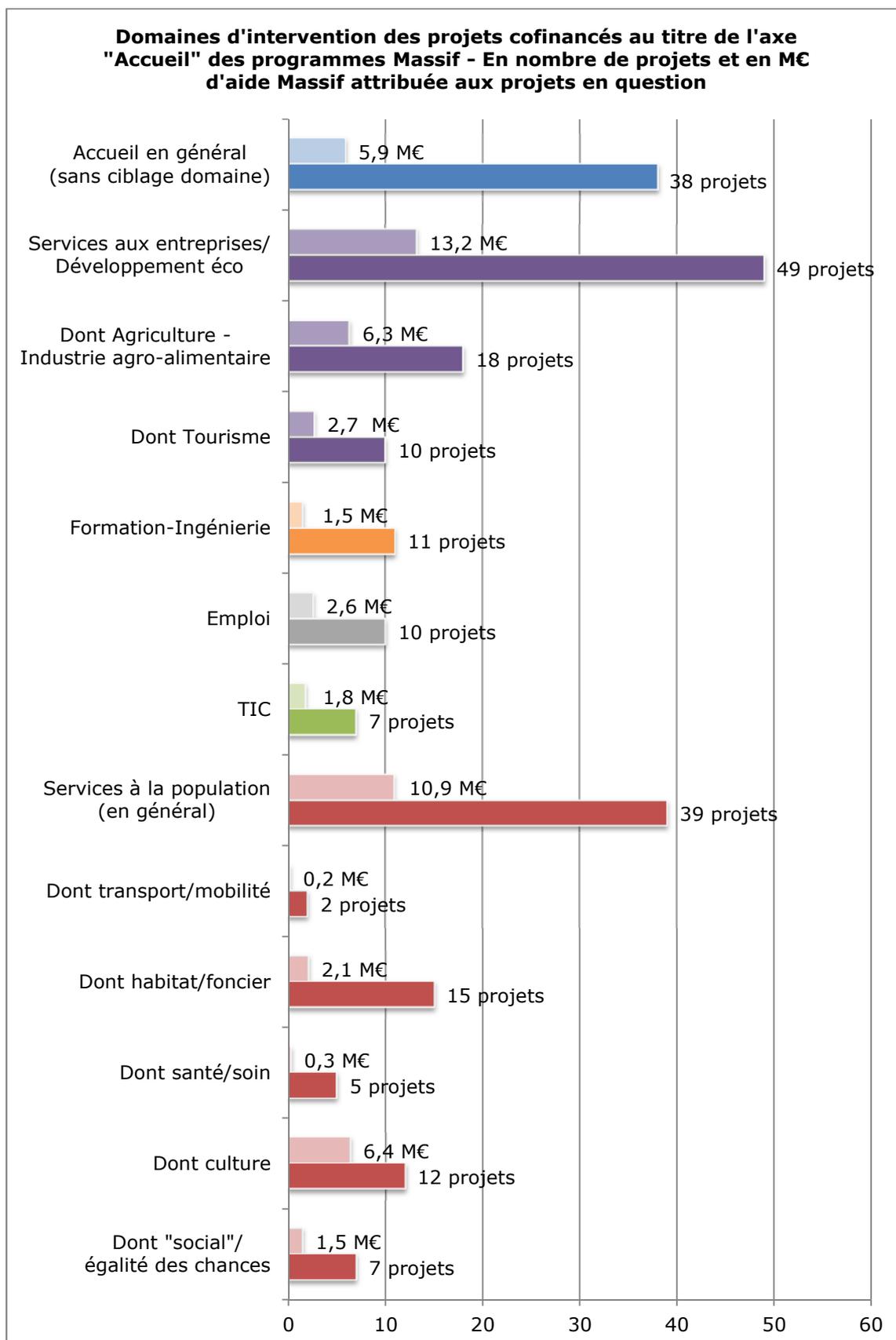
Exemples

- On y retrouve notamment plus d'une quinzaine de projets visant à accompagner l'installation agri-rurale et/ou le renouvellement des générations en agriculture (projets portés par des acteurs variés comme l'ARDEAR Limousin, le réseau des SAFER, les Jeunes agriculteurs du massif central, les FRCIVAM, CELAVAR, associations membres du réseau des CREFAD, etc.), mais aussi des projets d'aide à la création et transmission d'entreprises en général (TPE, PME), portés par exemple par l'UCCIMAC (dispositif TREIMAC notamment) la CRES Auvergne ou l'association Le Mat (projet Compagnonnage), pour l'appui à la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire, ou encore le CREFAD Auvergne, pour l'accompagnement de porteurs de projets de créations d'activités complexes, atypiques et innovantes.
- On peut rattacher à cette catégorie aussi la dizaine de projets portés par des territoires de projet au titre des appels à projet qui comportent un volet spécifiquement dédié au développement des services aux entreprises, soit à travers l'appui aux nouveaux arrivants souhaitant créer ou reprendre une activité (par exemple par la mise en place d'un guichet unique d'accueil des créateurs d'entreprises dans le projet porté par la Communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres), soit à travers l'appui aux entreprises déjà installées (comme pour le projet de plateforme d'appui au TPE de l'Association pour le développement du Pays de Figeac), soit par la coordination générale des activités d'encouragement au développement économique (par exemple à travers la mise en place de cellules d'animation économique dans le projet porté par le Pays de la Jeune Loire et ses rivières). Dans la catégorie des projets visant l'appui des entreprises déjà installées, on peut relever aussi le projet porté par les groupements d'employeurs agricoles du réseau des Agri-Emploi, piloté par la FRSEA, ou le projet de l'association IPAMAC visant à soutenir le maintien et le développement des bistrotts du Massif, comme des entreprises/lieux multiservices.
- Quelques projets de cette catégorie des « services aux entreprises » portent plutôt sur la réalisation d'outils (on peut citer le projet de création d'un guide méthodologique pour le choix des statuts pour la création d'activités en massif central, de l'association AVRIL, ou le projet de mise en place d'un observatoire de l'emploi-formation dans le domaine du tourisme et du patrimoine rural à l'échelle du Massif, de l'association SOURCE) ou d'études (par exemple l'étude de faisabilité pour un centre de ressources de formation aux métiers de la sécurité, portée par la CCI de Montluçon, ou l'étude pilotée par l'UCCIMAC sur l'accessibilité vers le marché britannique).

Il est intéressant de souligner encore que parmi les 49 projets qui concernent le développement économique et les services aux entreprises, 18 projets (soit plus d'un tiers d'entre eux) portent sur la thématique « agriculture », dont certains vont toutefois au-delà de l'activité agricole en tant que telle, et portent plus largement sur l'accompagnement à l'installation agri-rurale ou sur la diversification des activités au sein des exploitations agricoles. Tous ces projets mobilisent un total de 6,3M€ d'aides Massif, soit 26% du total des aides programmées, ce qui fait qu'avec la culture, le domaine de l'agriculture (au sens large) fait partie des deux domaines des politiques d'accueil qui mobilisent le plus d'aides Massif au titre de l'axe 1 des programmes.

Exemples

- Outre les projets programmés au titre des deux appels à projet ciblant l'installation agri-rurale (projets portés par les Jeunes agriculteurs du massif central, l'ARDEAR du limousin, le réseau des SAFER et celui des CELEVAR), on y retrouve le projet de coopération entre groupements d'employeurs agricoles piloté par la FRSEA et les projets soutenant le renouvellement des générations en agriculture portés par les Jeunes agriculteurs du Massif central ou le réseau interrégional des chambres d'agriculture SIDAM.
- Les projets portant sur l'installation agri-rurale sont portés notamment par les associations d'éducation populaire du réseau des CREFAD (dASA, Oxalis, Pivoine, CREFAD Auvergne)
- Exemples de projets portant sur la diversification des activités au sein des exploitations agricoles : le projet de soutien au développement de l'agro-tourisme porté par l'association Accueil Paysan Auvergne, le projet « ACFAM - Soutenir et accompagner le développement de l'accueil familial social à la ferme dans le MAC », porté par le FRCIVAM Auvergne



NB.: Un même projet peut être rattaché à plusieurs rubriques de cette typologie, sachant que pour les projets rattachés à plus qu'une rubrique, c'est à chaque fois l'intégralité du montant d'aide Massif correspondant qui a été rattaché à chacune des rubriques – en effet, le niveau de détail de l'information disponible au sujet des projets ne permet pas d'opérer une répartition du montant d'aide Massif d'un même projet entre différentes rubriques. Il convient donc de tenir compte de ce biais méthodologiques dans la lecture des résultats obtenus.

Une dizaine de projets de cette catégorie « services aux entreprises/ développement économique » comportent aussi un volet spécifiquement dédié au tourisme, pour un montant d'aide Massif cumulé de 2,7M€.

Exemples

Il s'agit :

- soit de projets d'études ou connaissances (on peut citer par exemple l'étude pilotée par l'ARDTA sur le lien entre politique d'accueil et politique touristique, l'étude de l'UCCIMAC sur l'accessibilité vers les marchés britanniques qui comporte un volet tourisme, ou encore le projet d'Observatoire prospectif de l'emploi et de la formation dans le secteur du patrimoine et du tourisme rural porté par l'association SOURCE),
- soit de projets de structuration de l'offre d'accueil mis en œuvre par des territoires de projet qui comportent un volet spécifique sur le développement touristique (par exemple le projet de la Communauté de communes du Canton de Bourbon-Lancy ou celui du Pays des Sources de Lozère),
- soit encore de quelques uns des projets de « sites phares », plutôt d'orientation culturelle mais avec aussi un objectif de développement touristique (par exemple, le projet de création d'un lieu de mémoire dans la commune de Chambon-sur-Lignon, ou le projet d'aménagement de l'Espace Dom Robert sur l'histoire de la tapisserie porté par l'Abbaye de Sorèze, qui comporte un volet de mise en réseau à l'échelle du massif associant notamment les comités départementaux de tourisme).

Enfin, concernant les projets portant sur les thématiques « Formation », « Emploi » et « TIC », ils n'ont pas été rattachés systématiquement à la catégorie « Services aux entreprises », ces projets pouvant le cas échéant concerner soit des services aux entreprises, soit des services à la population :

- Les 11 projets fléchés dans la rubrique « Formations » sont variés, il s'agit soit de projets d'accompagnement à la création d'activités comportant spécifiquement un volet « formation » des créateurs, soit de projets de structuration de l'offre d'accueil dans des territoires de projet, programmés au titre des AAP « Accueil » et qui comportent un volet de formation des professionnels de l'accueil, soit d'autres projets portant spécifiquement sur le thème de la formation.

Exemples

- *Projet d'accompagnement à la création d'activité avec un volet formation des créateurs : exemple des projets portés l'association Pivoine, le réseau des CELEVAT ou le CREFAD Auvergne au titre de l'accompagnement à la création d'activités agri-rurales*
- *Projets de structuration de l'offre d'accueil d'un territoire avec un volet formation des professionnels de l'accueil : par exemple, par exemple, les projets du CG Nièvre, du CG de l'Allier ou encore de la CC du Pays d'Amplepuis-Thizy*
- *Projets portant spécifiquement sur le thème formation : cas par exemple du projet de l'association SOURCE déjà cité plus haut, mais aussi du projet de mise en place d'une plate-forme interrégionale de formation-développement, porté par l'ADEFPAT Midi-Pyrénées, ou encore de l'étude de la CCI de Montluçon sur la faisabilité pour un centre de ressources de formation aux métiers de la sécurité.*

- Les 10 projets rattachés à la rubrique « Emploi » sont notamment des projets qui prévoient explicitement un volet destiné à promouvoir l'emploi – sachant bien entendu que globalement, la majorité des projets de la rubrique générique « services aux entreprises/ développement économique » ont potentiellement un effet favorable sur le développement de l'emploi en massif central.

Exemples

On retrouve dans cette catégorie par exemple le projet de coopération des groupements d'employeurs agricoles piloté par la FRSEA, mais aussi le projet APEMAC de l'association APPEC, qui comprend un volet de promotion de l'emploi des femmes, ou encore le projet AFCAM porté par le FRCIVAM d'Auvergne qui, à travers la promotion de l'accueil social familial à la ferme, promeut également l'emploi des femmes d'exploitants agricoles. On retrouve dans ce groupe aussi quelques autres projets comme celui de l'UCCIMAC sur l'Accueil mobilité en Massif central, visant à favoriser l'accueil de nouveaux collaborateurs dans les TPE/PME, ou encore le projet global piloté par le CG Cantal sur le développement du télétravail, qui participe à la promotion de l'emploi dans le Massif central.

- Les 7 projets TIC relèvent soit du service à la population, soit du service aux entreprises, soit des deux. On y retrouve notamment le projet piloté par le CG Cantal sur le développement du télétravail, cité ci-dessus, avec ses deux volets (animation pilotée par le CG Cantal, et aménagement de télé-centre dans 4 collectivités locales du territoire).

Des projets en matière de services à la population dans des domaines variés, avec toutefois une prédominance des services dans le domaine de la culture et de l'accès à l'habitat et au foncier en milieu rural et de moyenne montagne

De son côté, la quarantaine de projets visant le développement des services à la population représente un montant d'aides Massif cumulé de 10,9M€, soit un peu moins de la moitié du total des aides programmées (45%), pour un montant moyen d'aide Massif accordée très proche de celui des projets portant sur les services aux entreprises (environ 277 000€ par projet).

Ces projets avec un volet développement des services au public portent sur des domaines assez variés, avec toutefois une prédominance de deux domaines :

- Le domaine de la culture, qui réunit 12 projets pour un montant cumulé d'aides Massif de 6,4M€, soit plus du quart de l'aide totale programmée et près de 535 000€ d'aides en moyenne par projet. L'importance « financière » des projets culturels s'explique par le caractère fortement structurant des projets concernés.

Exemples

Parmi ces projets, on trouve :

- deux projets de coopération culturelle à l'échelle interrégionale (cf. les deux projets déjà cités à savoir d'une part le projet portant sur le patrimoine de musique et danse traditionnelle du Massif central, mis en œuvre par une maîtrise d'ouvrage multiple composée d'une dizaine d'associations originaires de tout le Massif, et d'autre part le projet d'Itinéraire de cirques en chapiteau impliquant 4 maîtres d'ouvrage et plusieurs compagnies de cirques également originaires de 3 à 4 régions différentes du massif),
- plusieurs projets d'aménagement de « sites phares » culturels, déjà cités également, qui sont des projets localisés dont la dimension interrégionale tient de la mise en réseau qui les accompagne et de leur inscription dans des enjeux de Massif (cf. l'aménagement de l'espace CITE porté par la Ville de Limoges, l'aménagement de l'Espace Dom Robert à l'Abbaye de Sorèze, l'aménagement d'un lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon, le projet de valorisation et mise en réseau des sites archéologiques antiques dans le Massif central porté par Bibracte, etc.)
- On retrouve dans cette catégorie aussi, entre autres, les deux projets portés par la tête de réseau interrégionale IPAMAC qui vise à utiliser le média culturel pour sensibiliser et impliquer les forces vives des territoires dans la problématique de l'accueil (projets « Bistrots du Massif central » et « Partager la campagne »).

- La rubrique des projets concernant la question de l'accès à l'habitat et au foncier en milieu rural et de moyenne montagne comporte une bonne quinzaine de projets, moins ambitieux d'un point de vue financier, mais qui répondent à une réelle problématique des territoires du Massif central.

Exemples

- Parmi ces 15 projets, une dizaine sont des projets de structuration ou amplification de l'offre d'accueil portés par des territoires de projet, qui incluent un volet consacré au traitement particulier de la problématique de l'habitat en milieu rural.
- On y retrouve aussi quelques projets d'expérimentation en matière d'habitat rural, comme le projet d'expérimentation de logement passerelle dans plusieurs communes du Limousin, le projet de création de Foyers de jeunes travailleurs éclatés, auquel participent deux Missions locales du Massif, ou encore le projet d'étude et d'expérimentation sur comment mieux accueillir par de nouvelles formes d'habitat en centre bourg, porté par le PNR du Livradois-Forez (dans le cadre d'un AAP).
- Et sont rattachés à cette rubrique les deux projets structurants et innovants portés par les têtes de réseaux nationales RELIER et Terre de Liens, déjà cités, portant respectivement sur l'habitat rural pour RELIER, et sur L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti en milieu rural pour Terres de Lien (un projet qui relève à la fois du service à la population et du service aux entreprises pour ce qui est de l'accès au foncier pour la création d'activités économiques).

En matière de services à la population, on relève également :

- 5 projets ciblant plus spécifiquement la problématique de l'accès aux soins/la santé dans le Massif central ;

Exemples

- Etude « Accessibilité aux soins en zones peu denses » portées par le GIP Massif central et l'étude « prospective de l'offre de soins dans le Massif central portée par l'ARDTA,
- Projet d'organisation de l'animation du PER « Réseau de santé en milieu rural » porté par la CC du Haut-Vivarais,
- Deux projets portés par des territoires de projet dans le cadre des AAP « Offre d'accueil », qui prévoient explicitement un volet consacré aux services de santé

- 7 projets ciblant les services de type social et l'égalité des chances au sens large (pour la plupart cofinancés par le FEDER et déjà décrit).

Exemples

- le projet structurant porté par le réseau national de l'ACEPP sur les accueils parents-enfants, et impliquant un grand nombre d'acteurs du Massif,
- le projet « Massif central pour tous », porté par le PNR du Morvan et visant à améliorer l'accessibilité des espaces naturels aux personnes handicapées,
- le projet portant sur le développement de l'accueil familial social à la ferme dans le Massif central, piloté par le FRCIVAM d'Auvergne.

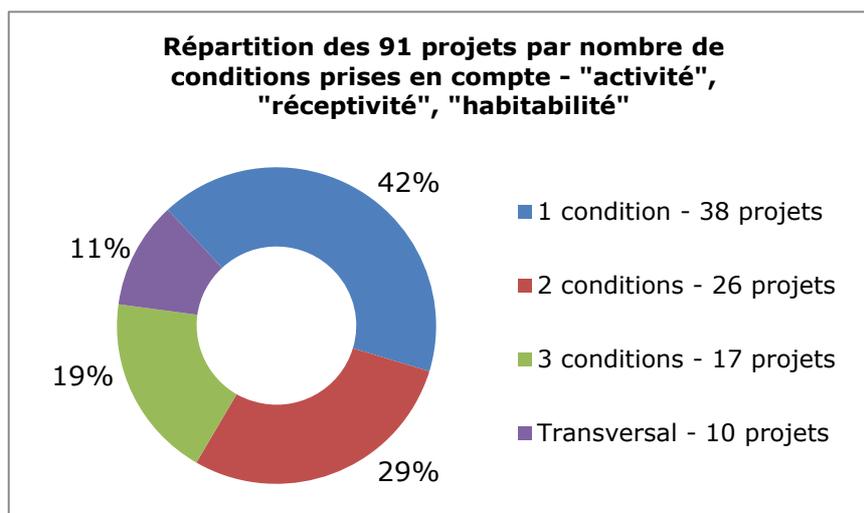
En revanche, le programme ne finance que 2 projets incluant spécifiquement la problématique du transport et de la mobilité, qui fait pourtant partie des problématiques importantes en termes d'accueil au sein du Massif central, mais qui requièrent bien souvent des moyens financiers plus importants que ceux dont les programmes Massif disposent (projets incluant des dépenses d'investissement potentiellement élevées).

Des projets incluant de manière relativement équilibrée le triptyque « activité, réceptivité, habitabilité » d'une offre d'accueil qualifiée, avec toutefois une prédominance des projets visant à soutenir l'activité économique

En conclusion de ce paragraphe, il est intéressant d'observer la prise en compte, par les projets, du triptyque permettant de construire et de structurer une offre d'accueil qualifiée, repris dans les appels à projet lancés au titre de la mesure 11, à savoir :

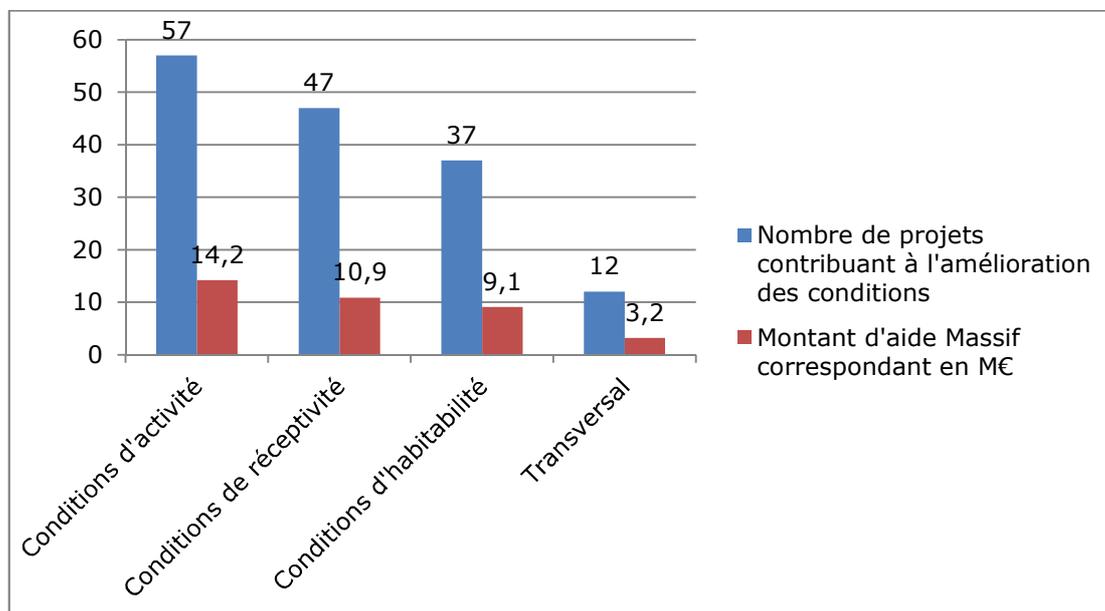
- travailler les conditions d'activité (proposer des offres d'activités, accompagner la création d'activités, prospecter de nouvelles activités liées au territoire) ;
- travailler les conditions de réceptivité (accès au foncier, accès à l'habitat et au logement, mais aussi capacité d'un territoire à savoir accueillir les nouveaux arrivants – mise à disposition d'informations, de contacts utiles, etc.) ;
- travailler les conditions d'habitabilité (qualité du cadre de vie, des services à la population et aux habitants, de l'accès aux biens et services).

L'équipe d'évaluation a procédé au classement des 91 projets selon ce triptyque, sachant qu'un même projet peut couvrir 1 seule des branches du triptyque, 2 branches ou les 3 branches. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des 91 projets en fonction du nombre de branches du triptyque prise en considération :



Il s'avère ainsi que 42% des projets concourent à l'amélioration d'une seule série de conditions, sachant qu'à l'intérieur de ce groupe, la répartition entre conditions d'activité, conditions de réceptivité et conditions d'habitabilité est relativement égalitaire. Il s'agit pour l'essentiel de projets avec une approche « thématique » ciblée de l'enjeu d'accueil, visant à développer un service d'accueil en particulier (service aux entreprises ou à la population). Parallèlement, 19% des projets couvrent les trois séries de conditions, il s'agit quasi exclusivement de projets proposés dans le cadre des AAP « Offre d'accueil », qui justement visent à structurer une offre d'accueil qualifiée et pour lesquels la prise en compte du triptyque dans son ensemble est même une condition d'éligibilité. Enfin, 29% des projets couvrent deux séries de conditions, comme par exemple beaucoup des projets visant l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises, qui portent à la fois sur les conditions d'activité, mais aussi sur les conditions de réceptivité – savoir recevoir le créateur d'activité, lui fournir les informations utiles, l'aiguiller, etc.).

Concernant les 91 projets dans leur ensemble, le poids respectifs des 3 branches du triptyque en termes de nombre de projet et montants contribuant à l'amélioration des conditions et de montant d'aide Massif correspondant est le suivant :



NB : Un même projet peut être rattaché à plusieurs rubriques de cette typologie, sachant que pour les projets rattachés à plus qu'une rubrique, c'est à chaque fois l'intégralité du montant d'aide Massif correspondant qui a été rattaché à chacune des rubriques – en effet, le niveau de détail de l'information disponible au sujet des projets ne permet pas d'opérer une répartition du montant d'aide Massif d'un même projet entre différentes rubriques. Il convient donc de tenir compte de ce biais méthodologiques dans la lecture des résultats obtenus.

Le résultat obtenu va dans le sens des conclusions de l'analyse des projets sous l'angle de leur manière d'appréhender la problématique de l'accueil (territoriale/transversale ou plutôt thématique) et sous l'angle de leur(s) thématique(s) d'intervention, à savoir qu'une majorité de projets comportent un volet consacré à l'amélioration des conditions d'activité au sein du Massif, sans toutefois que l'écart avec les projets participant à l'amélioration des conditions de réceptivité et d'habitabilité soit très important.

Éléments de conclusion concernant le contenu et la thématique des projets

L'analyse du contenu et de la thématique des projets a mis en exergue une certaine variété, voire hétérogénéité des projets cofinancés au titre de l'axe 1 Accueil des programmes Massif.

Cette variété reflète sans doute la difficulté à définir ce qu'est une politique d'accueil, elle révèle pour le moins la diversité des approches locales.

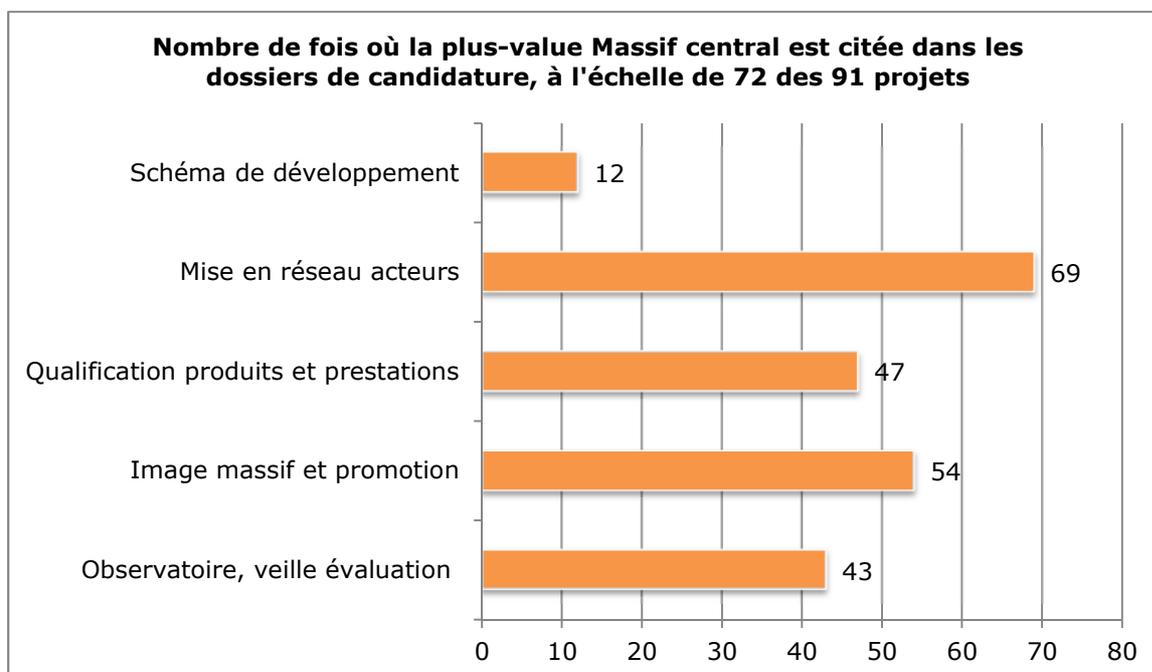
Dans l'ensemble, appréhendés à travers la variété des thématiques abordés, les projets programmés visent bien à améliorer l'accueil de(s) nouvelles populations en Massif central, et selon les trois champs structurant d'intervention prévus (par le biais de l'amélioration des conditions d'activité (services aux entreprises, développement économique), et/ou de réceptivité et/ou d'habitabilité (services à la population, service public et services au public)).

242) Nature des actions soutenues et des bénéficiaires ultimes

Un nombre très important de projets Accueil prévoyant la mise en réseau d'acteurs à l'échelle du Massif central

Les partenaires des programmes Massif central ont défini 5 caractéristiques de projets pour lesquels l'échelle Massif apparaît pertinente et peut apporter une plus-value. Ces 5 caractéristiques, appelées aussi « Plus-values Massif », sont développées dans les documents des programmes et rappelées dans le formulaire type de demande de subvention, dans lequel il est demandé aux candidats d'indiquer lesquelles des 5 plus-values sont prises en compte par leur projet (sachant qu'un projet doit couvrir au minimum 2 plus-values différentes pour pouvoir prétendre à un financement Massif).

L'équipe d'évaluation a agrégé ces informations fournies par les MO – ces données ont pu être valorisées pour 72 des 91 projets. On obtient les résultats suivants (qui doivent bien sûr être appréhendés avec une certaine prudence au vu de la source des informations concernées) :

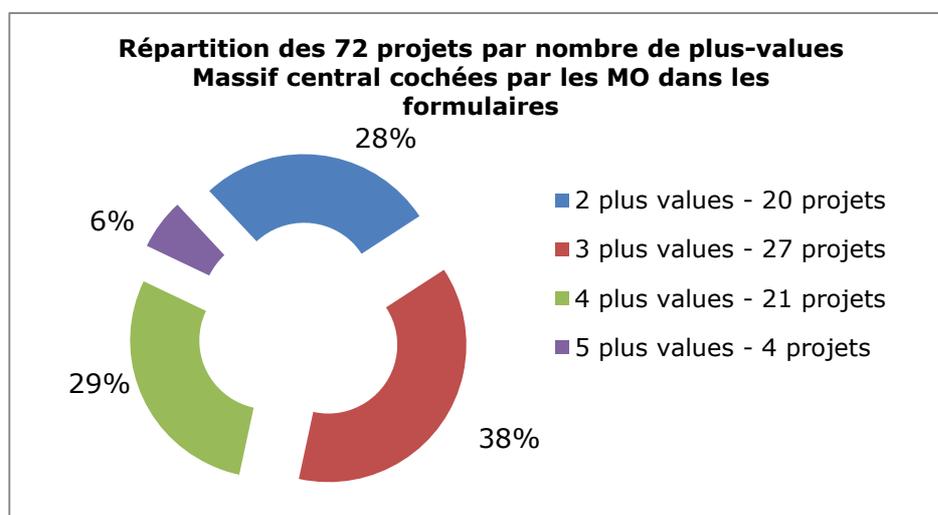


NB. : Un même projet peut être rattaché à plusieurs rubriques de cette typologie, sachant que pour les projets rattachés à plus qu'une rubrique, c'est à chaque fois l'intégralité du montant d'aide Massif correspondant qui a été rattaché à chacune des rubriques – en effet, le niveau de détail de l'information disponible au sujet des projets ne permet pas d'opérer une répartition du montant d'aide Massif d'un même projet entre différentes rubriques. Il convient donc de tenir compte de ce biais méthodologiques dans la lecture des résultats obtenus.

Il apparaît qu'un très grand nombre des projets soutenus par les programmes Massif central dans le domaine de l'accueil incluent un volet concernant la mise en réseau des acteurs (69 projets sur 72, ce qui représente un taux proche de 100%). C'est la plus value Massif la plus fréquemment mentionnée. De fait, comme cela est confirmé dans le point suivant, beaucoup des projets soutenus à ce titre portent exclusivement sur la mise en réseau d'acteurs, dans différents domaines (soutien à la création d'entreprises, coopération culturelle, mise en réseau des territoires de projet impliqués dans la mise en œuvre des AAP d'accueil, etc.), pour entraîner des effets de mutualisation et diffusion et pour créer un effet levier à l'échelle du Massif ; mais d'autres projets ne portent pas exclusivement sur la mise en réseau, l'intégrant comme un élément connexe.

A l'opposé, peu de projets intègrent un volet consacré à la mise en place de schémas de développement à l'échelle du massif, ce type d'actions n'étant pas forcément le plus adapté à la problématique de l'accueil, mais davantage à des objectifs de développement économique (création de richesses) ou de développement d'infrastructures à l'échelle du massif (comme cela est d'ailleurs précisé dans les documents de programmation). Plus de la moitié des projets qui ont fléchi cette plus-value sont des projets relevant des appels à projet (AAP) « Offre d'accueil », on y retrouve également quelques études menées à l'échelle du Massif prévoyant la définition d'une stratégie de développement dans le domaine considéré (par exemple, l'étude sur l'expérimentation du cinéma numérique ou celle sur l'accessibilité aux soins, portées par le GIP Massif central).

Pour les trois autres champs de plus-values, on constate un nombre relativement proche de projets qui en tiennent compte, représentant autour des deux tiers d'entre eux.

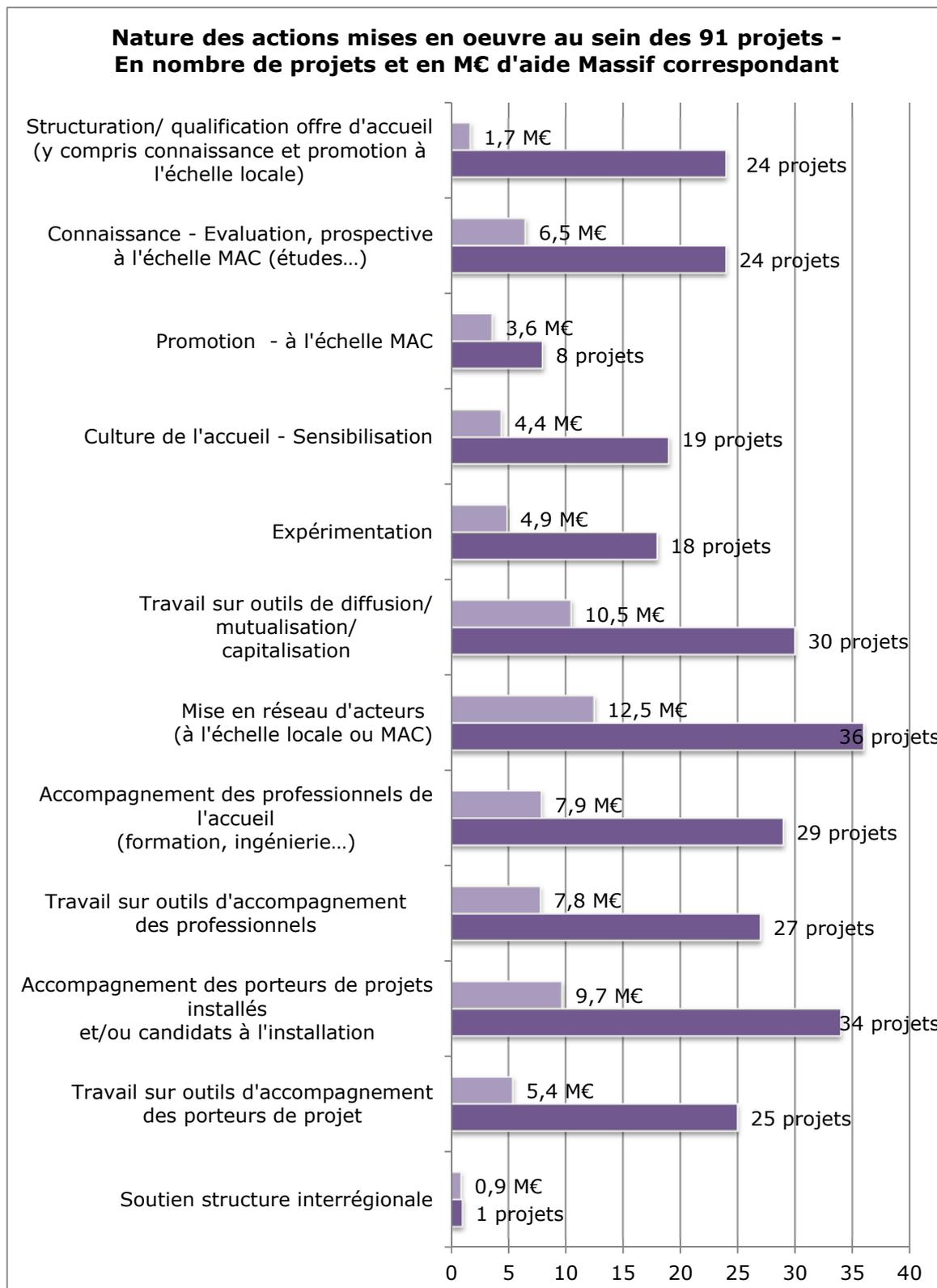


En ce qui concerne le nombre de plus-values Massif central identifiées par les maîtres d'ouvrage dans les formulaires (qui peut constituer un indicateur plus intégré du caractère interrégional des projets), il apparaît que 38% des projets déclarent intégrer 3 des 5 plus-values, autour de 28-29% des projets intègrent 2 ou 4 plus-value (pour ces derniers, il s'agit généralement de toutes les plus-values sauf celle concernant les schémas de développement), et 4 projets ont fléchi les 5 plus-values (2 études à l'échelle Massif central et 2 projets déposés dans le cadre des AAP).

Une certaine diversité dans la nature des actions prévues dans le cadre des projets pour traiter l'enjeu de l'accueil, avec notamment quelques projets potentiellement exemplaires, du moins structurants

L'équipe d'évaluation est allée un peu plus loin que le classement des projets au titre des 5 plus-values Massif central identifiées dans les documents de programmation, en s'intéressant à la nature des actions mises en œuvre dans le cadre des 91 projets (169 dossiers), toujours sur la base des informations fournies par les formulaires de demande de subvention et les fiches d'instruction. Les résultats obtenus donnent quelques éclairages intéressants sur la manière avec laquelle l'enjeu de l'accueil est traité par les projets ayant bénéficié d'une aide Massif central.

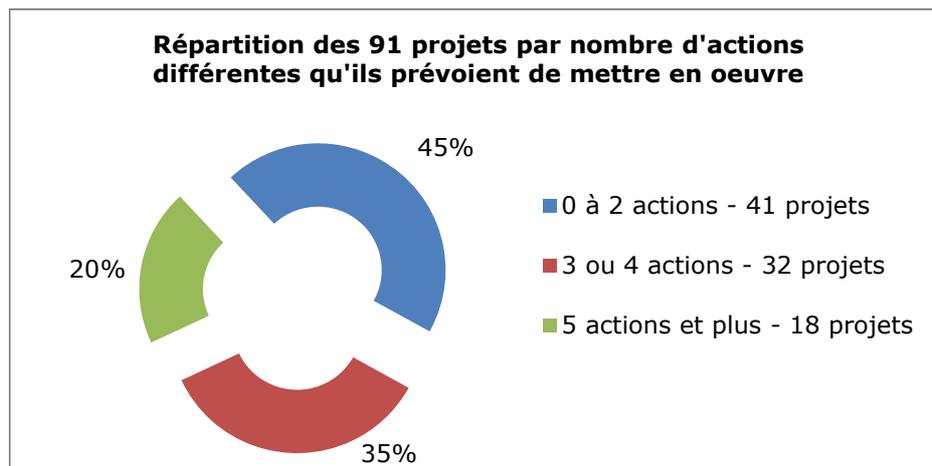
Le premier enseignement concerne la variété des actions prévues ou mises en œuvre dans le cadre de ces projets, que l'on devine dans la typologie des actions établie par l'équipe d'évaluation et illustrée dans le graphique ci-dessous :



NB. : Un même projet peut être rattaché à plusieurs rubriques de cette typologie, sachant que pour les projets rattachés à plus qu'une rubrique, c'est à chaque fois l'intégralité du montant d'aide Massif correspondant qui a été rattaché à chacune des rubriques – en effet, le niveau de détail de l'information disponible au sujet des projets ne permet pas d'opérer une répartition du montant d'aide Massif d'un même projet entre différentes rubriques. Il convient donc de tenir compte de ce biais méthodologiques dans la lecture des résultats obtenus.

Ces différents types d'actions rencontrés dans les projets de l'axe « Accueil » font l'objet de développements complémentaires dans les paragraphes qui suivent. Dès à présent, on peut constater la confirmation de la prédominance des actions de type mise en réseau d'un côté, et la faible part des actions de soutien à des structures interrégionales (type financement de conventions d'objectifs) d'autre part, conformément à l'évolution voulue par les partenaires du programme (le seul projet concerné est le financement à trois reprises de la convention d'objectif de l'UCCIMAC).

Par ailleurs, la variété des actions constatée à l'échelle des 91 projets est confirmée à l'échelle des projets pris individuellement, comme le montre le graphique ci-dessous :



Il apparaît que 50 projets, soit plus de la moitié du total, prévoient la mise en oeuvre de plus de 3 types d'actions différentes de la typologie élaborée, dont 18 projets prévoient même la mise en oeuvre de 5 actions ou plus. Nonobstant toutes les réserves méthodologiques de ce type d'approche, cela témoigne de la variété des actions prévues dans le cadre de la plupart des projets pour aborder l'enjeu de l'accueil de nouvelles populations. Parmi les 18 projets qui prévoient le plus d'actions différentes, et dont on peut déduire qu'ils présentent si ce n'est un côté exemplaire, du moins une dimension structurante forte pour l'action interrégionale dans ce domaine, on retrouve une grande majorité de projets portés soit par des têtes de réseau interrégionale ou nationale (ce qui confirme leur importance dans la mise en oeuvre de l'axe 1), soit des projets de coopération interrégionale impliquant de nombreux acteurs issus de différentes régions, qui coordonnent leur action dans le cadre d'un projet global.

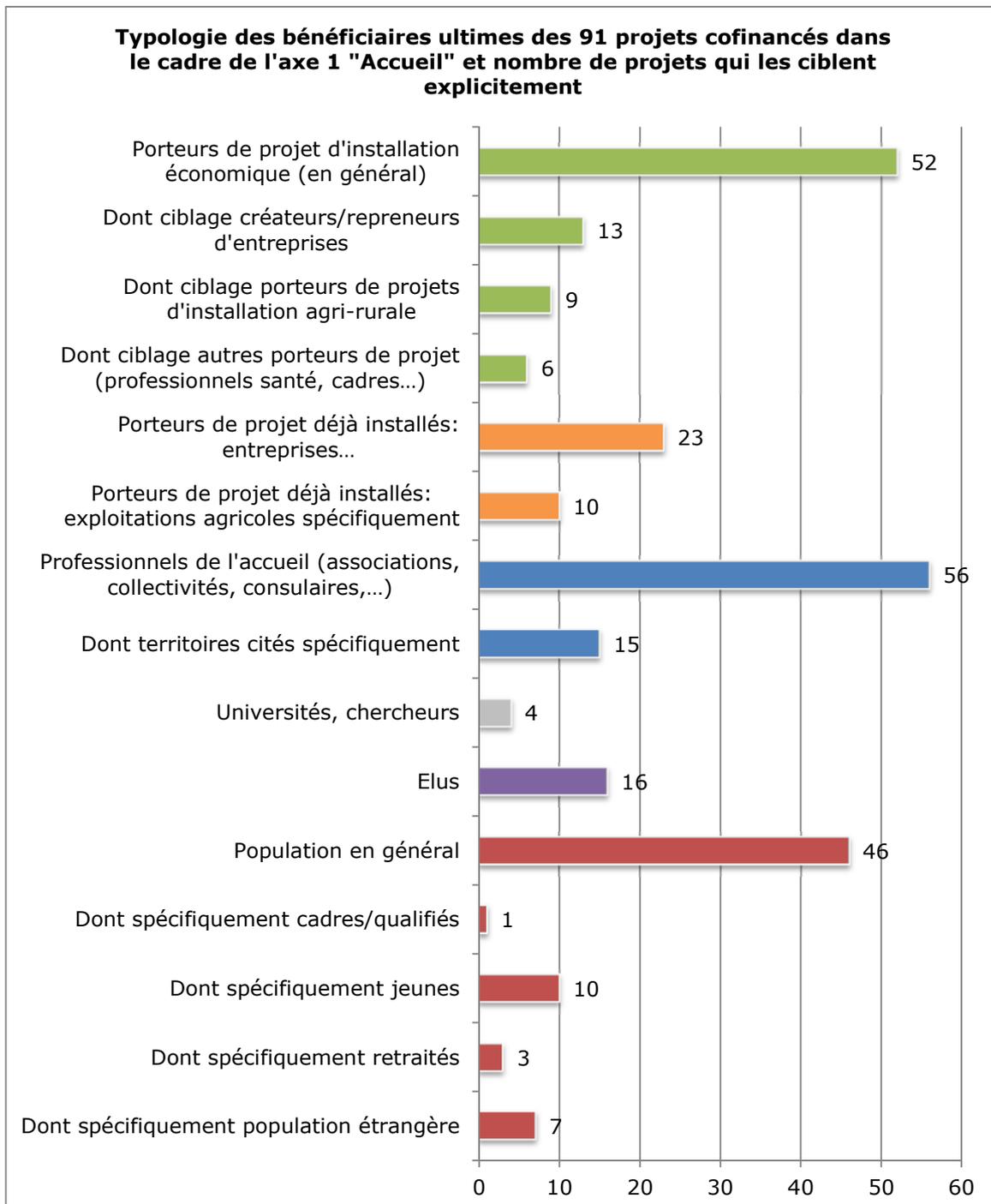
Exemples

- *Projets portés par des têtes de réseaux interrégionales ou nationales : on y retrouve les projets de l'ACEPP, de l'UCCIMAC, de l'association IPAMAC, des associations RELIER et Terres de Liens notamment*
- *Projets de coopération interrégionale : on y retrouve les projets des associations d'éducation populaire membres du réseau des CREFAD, les projets de mise en réseau des acteurs spécialisés dans l'accompagnement de l'agriculture – JA du massif central, réseau des SAFER, des ARDEAR, etc., ou encore le projet piloté par la CRES Auvergne dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ou celui piloté par la tête de réseau Accueil Paysan concernant le développement de l'agro-tourisme*

Pour compléter utilement l'analyse, ces informations sur la nature des actions peuvent être croisées avec celles concernant la nature des bénéficiaires ultimes de ces mêmes actions, dont la nature varie justement en fonction de la nature des actions. Ces

informations ont été collectées et agrégées par l'équipe d'évaluation, toujours sur la base des informations contenues dans les documents transmis.

Le graphique ci-dessous montre la typologie des bénéficiaires ultimes qui a pu être établie sur cette base, ainsi que, pour chaque type de bénéficiaire ultime, le nombre de projets qui les cible explicitement.



NB : Un même projet peut être rattaché à plusieurs rubriques de cette typologie.

Le croisement des informations issues de ces deux typologies permet de dégager les résultats suivants concernant la nature des actions mises en œuvre pour traiter l'enjeu « Accueil » dans le cadre des programmes Massif, qui peuvent globalement être regroupées en trois grandes catégories :

- les actions d'accompagnement, de structuration et de mise en réseau des professionnels de l'accueil ;
- les actions visant directement l'accompagnement des candidats à l'installation, appelés aussi « porteurs de projets »,
- les actions complémentaires menées à l'échelle Massif (connaissance, prospective, promotion) ou sur le terrain (sensibilisation, diffusion de la culture de l'accueil).

Confirmation du nombre important d'actions visant la mise en réseau d'acteurs, de différentes natures et à différentes échelles

La classification des projets réalisée par l'équipe d'évaluation confirme le poids important des projets visant la mise en réseau d'acteurs au sein du total des projets programmés : ils représentent ainsi plus de la moitié des projets programmés et aussi du montant total d'aides Massif programmées (36 projets recensés incluant un volet jugé explicite et conséquent de mise en réseau, pour un montant d'aides cumulées de 12,5M€).

Cette mise en réseau peut s'établir soit à l'échelle d'un territoire de projet, soit à l'échelle interrégionale ou du Massif, et elle peut concerner soit de manière ciblée les professionnels de l'accueil, soit de manière plus générale tous les acteurs du Massif dont l'activité présente potentiellement un impact sur l'amélioration des conditions d'accueil.

Exemples

On retrouve ainsi dans ce groupe deux types de projets différents :

- *une dizaine de projets relevant des AAP « Offre d'accueil » dans les territoires, qui prévoient la mise en réseau d'acteurs à un niveau plutôt « local », dans le cadre de la construction et de la structuration d'une offre d'accueil qualifiée à l'échelle de territoires de projets ; la mise en réseau concerne généralement dans ce cas plutôt les professionnels de l'accueil actifs à l'échelle d'un territoire (mise en réseau des acteurs du développement économique, des associations spécialisées dans l'accueil de nouveaux arrivants, des agents de développement des collectivités du territoire, des élus, etc.) ;*
- *une vingtaine de projets avec une approche plus thématique que territoriale, qui prévoient une mise en réseau d'acteurs à l'échelle interrégionale, voire du Massif central dans son ensemble. Il s'agit pour l'essentiel de projets avec un volet « coopération interrégionale » faisant intervenir un nombre important d'acteurs différents, issus de différentes régions, dont l'objectif principal est le travail en réseau d'acteurs à l'échelle interrégionale, comme par exemple les projets de coopération culturelle ou dans le domaine agricole (itinéraire de cirques en chapiteau, patrimoine de musique et danse traditionnelle, projets portés par les Jeunes agricultures du massif central, le réseau des SAFER ou celui des Agri Emploi), mais aussi la plupart de projets portés par des têtes de réseau interrégionale ou nationale qui s'appuient pour leur mise en œuvre sur la mise en réseau de nombreux acteurs relais en régions (projets de l'ACEPP, de l'IPAMAC, de l'UCCIMAC, des associations RELIER et Terre de Liens, par exemple). Ces projets concernent donc moins la mise en réseau des professionnels de l'accueil en tant que tels, que d'acteurs divers dont l'activité, en matière de service à la population ou de services aux entreprises, a un impact sur l'amélioration des conditions d'accueil.*

Un nombre important d'actions ciblant l'accompagnement des candidats à l'installation ou porteurs de projet d'installation, notamment économique

L'enjeu central d'une politique d'accueil est la capacité d'un territoire à savoir prospecter et/ou accueillir de nouveaux habitants. Il apparaît donc logique que beaucoup des projets soutenus intègrent la dimension d'accueil de nouvelles populations ou plus

spécifiquement d'accompagnement des porteurs de projets d'installation économique dans les actions qu'ils prévoient. Nous avons ainsi recensé :

- 52 projets, soit plus de la moitié, qui ciblent les porteurs de projet d'installation économique (en général), renvoyant principalement aux projets portant sur la thématique « services aux entreprises – développement économique » ;
- et 46 projets, soit là encore plus de la moitié, qui ciblent la population en général, renvoyant principalement aux projets portant sur la thématique « services à la population ».

En ce qui concerne les projets qui comportent des actions d'accompagnement des porteurs de projet, appelés aussi candidats à l'installation, 13 ciblent précisément les créateurs/repreneurs d'entreprises et 9 les porteurs de projets d'installation agri-rurale, confirmant l'importance de ces deux priorités. Quelques uns ciblent aussi d'autres porteurs de projets ou candidats à l'installation « économique », comme les professionnels de la santé par exemple (cf. les 2-3 études financées dans ce domaine, qui visent à favoriser l'accueil des professionnels de santé sur le territoire du massif). Par ailleurs, on retrouve dans ce groupe une vingtaine des projets retenus au titre des appels à projet « Accueil » qui intègre un volet d'accompagnement des candidats à l'installation sur le territoire de projet concerné.

Ces projets d'accompagnement des porteurs de projet prévoient deux grands types d'actions, parfois de manière cumulative, qui sont des actions plutôt « localisées » dont la dimension interrégionale relève de leur inscription dans des projets qui soit relèvent de l'appel à projet « Accueil », soit poursuivent un objectif de coopération interrégionale, soit encore concernent une expérimentation transférable à l'échelle du Massif :

- des actions d'accompagnement en vis-à-vis des porteurs de projet candidats à l'installation, individuelles ou collectives : par exemple, financement d'animateurs chargés d'accueillir ces personnes, de les informer, de les aiguiller, etc. ; organisation de « sessions d'accueil d'actifs » ; prospection des nouveaux arrivants potentiels ; animation de « résidences d'entrepreneurs » ; sessions de sensibilisation des repreneurs d'activités ou d'entreprises ; création et animation de guichet unique ou de centres de ressources à disposition des porteurs de projet (type « Boutiques d'initiatives »), qui sont à la fois des outils et des lieux proposant des actions d'accompagnement en vis-à-vis ; etc.
- des actions d'élaboration d'outils devant aider les porteurs de projet à mener à bien leur projet d'installation, qui d'ailleurs souvent sont des outils pouvant à la fois servir aux porteurs de projet et aux professionnels de l'accueil : par exemple, élaboration de guide des services et des interlocuteurs utiles sur le territoire ou de site Internet permettant de se repérer sur le territoire et parmi les acteurs et lieux ressources ; création d'observatoires ou bases de données sur l'immobilier professionnel vacant et les disponibilités foncières ; mise à disposition de lieux pour tester les projets ; création d'outils de financement solidaire des projets (cf. l'exemple de l'outil d'accès solidaire au foncier expérimenté dans le cadre du projet porté par Terre de liens) ; etc.

A côté des projets qui visent les porteurs de projet souhaitant s'installer nouvellement sur le territoire, d'autres (et parfois les mêmes) ciblent les porteurs de projets économiques déjà installés sur le territoire, avec le même type d'actions (dont notamment la mise à disposition d'outils et lieux ressources). On retrouve dans cette catégorie notamment une dizaine de projets dans le domaine de l'agriculture, mais aussi certains des projets relevant de la catégorie de l'aide à la création-transmission d'entreprises ou du développement des services aux entreprises en général, qui n'aident pas seulement les entreprises qui s'installent, mais aussi les entreprises déjà installées.

Exemples de projets ciblant les porteurs de projet économiques déjà installés

- Exemple de projets agricoles : ceux portant sur le renouvellement des générations en agriculture, mais aussi le projet de coopération entre les groupements d'employeurs agricoles départementaux (pilote par la FRSEA) pour développer les services aux entreprises agricoles, ou encore le projet porté par l'association Accueil Paysan visant à soutenir la diversification des exploitations agricoles en matière d'agro-tourisme.
- Exemple de projets d'aide à la création-transmission d'entreprises ou de développement des services aux entreprises en général : certains projets de l'UCCIMAC, dont par exemple l'étude sur les opportunités qu'offre le marché britannique aux entreprises du Massif ; les projets de la CRES Auvergne et de l'association Le Mat en faveur des entreprises de l'économie sociale et solidaire ; le projet piloté par le CG Cantal en matière de télétravail, qui aide les salariés mais aussi les entreprises du territoire ; le projet d'animation d'un service au TPE porté par l'Association pour le développement du Pays de Figeac, qui concerne aussi bien les créateurs de TPE que les TPE déjà installées ; mais aussi des projets comme celui sur l'expérimentation du cinéma numérique porté par le GIP Massif central, sur les bistrotts du Massif porté par l'IPAMAC ou sur la réalisation d'un gratuit pour les associations, porté par l'entreprise La Navette, dont l'un des objectifs est aussi de venir en appui à des acteurs économiques indispensables pour la vie du Massif – les cinémas, les bistrotts, les associations.

Enfin, en ce qui concerne les 46 projets recensés qui visent plus largement l'ensemble de la population, il s'agit pour l'essentiel, comme il a été mentionné, des projets portant sur le développement de services à la population dans des domaines variés (culture, santé, petite enfance, habitat, etc. – cf. les exemples de projets de ce type dans le point 4.1), dont l'objectif est d'offrir aux porteurs de projets économiques et à leur famille un cadre de vie et une accessibilité aux services les plus performants possibles.

Un nombre important de projets portent sur l'accompagnement, la structuration et la mise en réseau des professionnels de l'accueil

Le traitement de la problématique de l'accueil de nouvelles populations nécessite d'agir non seulement sur les personnes qui sont susceptibles de venir s'installer ou qu'il conviendrait de faire rester, mais aussi sur les acteurs qui sont chargés d'accompagner, de prospecter, d'informer, d'aiguiller les candidats à l'installation, que l'on peut regrouper sous le terme générique de « professionnels de l'accueil ».

Ces professionnels de l'accueil, généralement actifs et compétents à l'échelle d'un territoire au maximum régional, sinon plus souvent infrarégional, peuvent être :

- soit reliés à des « territoires » et donc de nature plutôt « institutionnelle » (collectivités, EPCI, etc. avec leurs techniciens, agents de développement économique, mais aussi leurs élus),
- soit des acteurs plus « thématiques », comme par exemple les chambres consulaires ou agences de développement économique, mais aussi les associations régionales ou locales spécialisées dans l'accueil de nouveaux arrivants, soit par le biais d'une thématique/ d'un service en particulier (appui à l'installation agri-rurale par exemple), soit de manière générale.

Comme cela est rappelé dans les documents de programmation, l'un des enjeux de la politique du Massif central est la structuration et de la mise en réseau des professionnels de l'accueil, qui agissent souvent de manière isolée à l'échelle d'un territoire, et qui ont besoin de soutien, d'ingénierie, de connaissances, de transfert de méthodologie et d'expériences pour que leur action puisse s'accomplir de manière plus structurée et plus

efficace. A ce titre, les programmes Massif central peuvent apporter une plus-value en soutenant non seulement la structuration et la professionnalisation (dispositifs de formation-développement) de ces acteurs, mais aussi en encourageant et en soutenant leur mise en réseau et la mutualisation à l'échelle locale et à l'échelle interrégionale. Il s'agit de l'un des objectifs explicitement poursuivis par la mesure 11 de l'axe Accueil.

Dans les faits, les projets soutenus par les programmes Massif qui prennent en compte cet enjeu sont nombreux et même majoritaires à l'échelle de l'ensemble des projets programmés : au total, 56 projets ont été recensés qui prévoient, à titre principal ou secondaire, d'agir en faveur des professionnels de l'accueil (soit plus de trois quart des projets programmés - 77%). Parmi eux, 15 projets ont été recensés qui citent explicitement les « territoires », en tant que professionnels de l'accueil, comme bénéficiaire de leurs actions.

En termes d'actions, ces projets ciblent différentes choses (certains ciblant plusieurs de ces actions en même temps).

On y retrouve notamment la quasi intégralité des projets qui prévoient la structuration et qualification de l'offre d'accueil à l'échelle d'un territoire, qui correspondent aux projets retenus au titre des appels à projets « Offre d'accueil » (l'équipe d'évaluation en a recensé 24, hors projets d'expérimentation retenus au titre de l'AAP Conseils généraux), ces projets ayant généralement pour objectif à la fois d'accompagner les candidats à l'installation, mais aussi de structurer et mettre en réseau l'offre, les acteurs et les outils à disposition sur le territoire en matière d'accueil, et donc plus ou moins directement d'aider les professionnels de l'accueil présents sur le territoire.

Parmi ces projets et d'autres, certains prévoient d'accompagner les professionnels de l'accueil par l'encouragement du travail en commun voire l'organisation de rencontres « physiques », à travers des actions de formation ou d'apport d'ingénierie ou de connaissances par exemple (formation des formateurs, des tuteurs, accompagnateurs...), avec des objectifs d'harmonisation et professionnalisation des pratiques et d'échange de connaissances et de bonnes pratiques généralement, ou à travers la mise en réseau des professionnels de l'accueil et l'encouragement du travail en réseau (cf. développements plus hauts).

Exemples

- *Projet de mutualisation des territoires impliqués dans les AAP Accueil, porté par le Collectif Ville Campagne, mais aussi certains des projets mis en œuvre par ces territoires eux-mêmes, qui prévoient un volet de formation/professionnalisation des acteurs de l'accueil du territoire.*
- *Projets portés par les associations d'éducation populaire du réseau des CREFAD (CREFAD Auvergne, Pivoine, etc.), spécialisées dans l'accueil notamment de porteurs de projet d'actions atypiques ou innovantes, ou les projets pilotés par des têtes de réseau interrégionales, qui souvent prévoient des actions de formation, de professionnalisation et de mise en réseau des membres de leur réseau*
- *Le projet APEMAC de l'ACEPP prévoit par exemple un double volet d'accompagnement d'une part des professionnels de l'accueil petite enfance sur les territoires, pour les aider à faire évoluer leurs pratiques, et d'autre part des territoires, pour les aider à se projeter dans une démarche d'accueil en matière de petite enfance*
- *l'UCCIMAC prévoit le même type de démarches en faveur des CCI membres de son réseau.*

D'autres projets (et souvent les mêmes) prévoient aussi d'aider les professionnels de l'accueil plutôt par la mise en place d'outils variés qui pourront être utilisés par les professionnels de l'accueil, pour les aider dans l'accompagnement des porteurs de projet/candidats à l'installation, et pour améliorer l'efficacité de leur travail.

Il peut s'agir :

- D'outils explicitement dédiés aux professionnels de l'accueil sur un territoire, prévus notamment dans beaucoup des projets retenus au titre des appels à projet (comme par exemple l'élaboration de bases de données d'acteurs compétents, la mise en place de référentiels, procédures ou démarches qualité pour l'accueil de nouveaux arrivants, la mise en place de structures de coordination des professionnels de l'accueil – cellule d'animation économique etc., la réalisation d'études pour améliorer la connaissance du territoire et de ses potentialités en matière d'accueil, la mise en place d'outils de communication sur l'offre d'accueil du territoire, l'organisation de « réseaux de villages d'accueil », etc.), mais aussi dans d'autres projets.

Exemples

- *On peut citer l'exemple des deux projets portés par le CG Nièvre et le CG de l'Allier, qui prévoient une coopération au niveau des deux départements pour œuvrer en faveur de la professionnalisation des acteurs de l'accueil, à travers par exemple l'organisation de journées de formation et formation-action des agents de développement local des communautés de communes mais aussi l'élaboration d'outils – guide de l'accompagnement, etc.*
- *On peut citer aussi l'exemple des projets portés par l'UCCIMAC, comme le projet TREIMAC, qui prévoient l'élaboration d'outils à l'échelle du Massif, mis à disposition ensuite des CCI sur les territoires pour les aider dans l'accompagnement à la transmission et reprise d'entreprises*
- *Ou encore ceux portés par l'IPAMAC, qui prévoient également l'organisation de modules de formation mais aussi la mise en place d'outils (fiches méthodologiques, etc.) à destination des membres de son réseau et des collectivités locales impliquées.*

- D'outils de capitalisation ou mutualisation qui ciblent plutôt des thématiques bien précises et ne sont pas explicitement destinés aux professionnels de l'accueil d'un territoire donné, mais qui de fait peuvent leur être utiles (cf. développements ci-après sur ces outils).

Un poids important du travail sur les outils et modes de diffusion, mutualisation et capitalisation à l'échelle du Massif

En lien avec ce dernier point, l'analyse a mis en exergue aussi un nombre relativement important de projets qui comportent un volet consacré à l'élaboration d'outils de diffusion, mutualisation ou capitalisation en matière d'accueil à l'échelle du Massif, voire qui ciblent spécifiquement l'élaboration de tels outils. Nous avons repéré une trentaine de projets de ce type, soit près d'un tiers du total, représentant un montant d'aide Massif cumulé de 10,5M€.

Il ne s'agit pas d'outils élaborés dans le cadre des projets de structuration et de qualification de l'offre d'accueil à l'échelle d'un territoire, mais plutôt d'outils élaborés soit dans le cadre de projets d'expérimentation localisés, qui prévoient un volet transfert et mutualisation, soit dans le cadre de projets de mise en réseau ou coopération

interrégionale portant sur un thème précis (d'ailleurs souvent également un thème expérimental). Ces outils sont soit des outils « concrets », de type guide etc., soit des outils de type rencontres, formations, réunions à l'échelle interrégionale.

- Concernant les projets d'expérimentation localisés, le volet de transfert et mutualisation qu'ils prévoient se traduit souvent soit par l'organisation d'échanges ou réunions *de visu* avec des partenaires intéressés à l'échelle du Massif, soit justement par l'élaboration d'outils de capitalisation des connaissances acquises à travers l'expérimentation.

Exemples

C'est le cas par exemple des projets d'expérimentation de logements passerelles mis en œuvre en Région Limousin, du projet d'expérimentation porté par le PNR Morvan sur l'accès des personnes handicapés aux espaces naturelles ou encore du projet d'expérimentation de nouvelles formes d'habitat en centre bourg porté par le PNR Livradois-Forez, qui prévoient tous la réalisation de supports pédagogiques, vade-mecum, guides ou autres outils pour restituer l'expérience, ainsi que des temps de mutualisation sous la forme de réunions, visites de partenaires intéressés sur site, etc.

- Concernant les projets de mise en réseau ou coopération interrégionale qui prévoient la création d'outils de capitalisation, on retrouve le cas typique du projet de mutualisation entre les territoires retenus dans le cadre des AAP, porté par le Collectif Ville Campagne, ce projet étant en soit un outil de mutualisation et diffusion entre les territoires engagés dans la structuration ou l'amplification d'une politique d'accueil. Mais on y retrouve aussi d'autres projets.

Exemples

Par exemple les projets portés par les associations du réseau des CREFAD concernant l'accompagnement de porteurs de projets atypiques, le projet de l'association RELIER, Terre de Liens, celui de l'ACEPP sur l'accueil parents-enfants ou d'autres, qui prévoient là encore soit des temps de mutualisation lors de rencontres « physiques » (formations, réunions de partenaires, visites, colloques, séminaires, etc.), soit des outils de diffusion et capitalisation (monographies, fiches méthodologiques, guides, etc.).

Quelques projets portent aussi exclusivement sur la réalisation d'outils de capitalisation.

Exemples

- *projets d'études menés à l'échelle du Massif central (étude sur l'expérimentation du cinéma numérique porté par le GIP, étude sur les liens entre accueil et tourisme portée par l'ARDTA...),*
- *projet de l'association AVRIL sur la réalisation en réseau d'un guide méthodologique sur le choix des statuts pour l'accompagnement à la création d'activités en milieu rural.*
- *projet de coopération entre une dizaine d'associations culturelles du Massif sur le patrimoine de musique et danses traditionnelles, qui est avant tout un projet de mise en réseau, mais dans lequel le volet « capitalisation » occupe une place importante (réalisation d'un inventaire commun sur les archives de l'oralité, mise en place d'outils de réappropriation communs, animation de groupes de travail interrégionaux, etc.).*

Politique d'accueil : connaissance des problématiques et perspectives, promotion du Massif, sensibilisation et diffusion de la culture de l'accueil

A côté des actions d'accompagnement des porteurs de projet ou des professionnels de l'accueil, on peut encore recenser les actions suivantes :

- Un bon quart des projets cofinancés comportent un volet consacré à l'amélioration des connaissances à l'échelle du Massif central (ce groupe n'intègre pas les projets des territoires qui, pour certains, comportent également un volet d'amélioration des connaissances, mais à l'échelle de leur territoire).

Exemples

On y retrouve bien sûr tous les projets d'études à l'échelle du Massif (dans le domaine de la santé, de la culture ou du tourisme notamment), ainsi qu'une partie des projets précités visant à créer des outils de capitalisation à l'échelle du Massif et qui, avant le volet « capitalisation », prévoient un volet consacré à la réalisation d'états des lieux, l'approfondissement des connaissances et enjeux ou l'élaboration de stratégies de développement dans le domaine considéré (dans le domaine de l'habitat rural pour l'association Relier, dans celui de l'accueil social familial à la ferme pour l'association Accueil Paysan, dans celui de l'accompagnement des porteurs de projets atypiques pour les membres du réseau des CREFAD, dans celui du patrimoine de musiques et dans traditionnelles pour les associations réunies au sein du projet du même nom, etc.).

- Une vingtaine de projets cofinancés comportent quant à eux un volet spécifiquement dédié à la sensibilisation à l'enjeu accueil – avec les projets portant sur l'accompagnement des professionnels de l'accueil, ces projets participent à l'objectif des programmes d'encourager la diffusion d'une culture de l'accueil à l'échelle du Massif central.

On retrouve parmi ces projets notamment un grand nombre de ceux qui ciblent plus particulièrement les élus des territoires, qu'il s'agit de sensibiliser soit à l'accueil en général, soit à des thématiques ou services précis contribuant à l'amélioration de l'offre d'accueil sur les territoires. Nous avons ainsi pu recenser un total de 16 projets qui citent les élus parmi les cibles visées par les actions de sensibilisation ou professionnalisation en matière d'accueil, un nombre relativement important qui tend à montrer l'importance de cet enjeu, la mise en place d'une politique d'accueil sur un territoire souffrant parfois de l'insuffisance du portage politique et nécessitant donc au préalable d'arriver à convaincre les élus de l'importance de l'enjeu.

Ces projets de sensibilisation, qui ciblent les élus mais aussi les forces vives des territoires et la population dans son ensemble, sont soit des projets portés par les territoires eux-mêmes dans le cadre des appels à projet, soit d'autres projets.

Exemples

A titre d'exemple, on peut citer le projet de l'ACEPP qui inclut un volet de sensibilisation des territoires et de leurs élus à l'importance de l'accueil de la petite enfance, ceux pilotés par l'IPAMAC qui prévoient des actions pour sensibiliser les habitants à l'accueil et les élus à l'intérêt des projets culturels et artistiques dans l'accueil, celui de Terres de Liens qui comporte un volet de sensibilisation des habitants, territoires et élus à l'importance de l'accès solidaire au foncier ou celui du MRJC qui prévoit des actions de sensibilisation aux difficultés d'installation des jeunes. Il y a bien sûr aussi les exemples des projets de manifestations interrégionales type Université d'Accueil, qui participent entre autres à un objectif de sensibilisation.

- Enfin, une petite dizaine de projets ont été recensés incluent un volet portant spécifiquement sur la promotion du Massif central dans son ensemble en tant que terre d'accueil (ce groupe n'intègre pas les projets des territoires qui, pour beaucoup, comportent également un volet de promotion de l'offre d'accueil et des services sur leur territoire).

Exemples

Il s'agit pour l'essentiel des projets de manifestations (Projets en campagne, Université de l'accueil, Salon de l'émigration à Utrecht, etc.), ainsi que du projet des régions Auvergne et Limousin de production d'émissions télévisées pour le chaîne Demain TV. C'est d'ailleurs au titre des projets de manifestations Massif central que le public cible des universitaires apparaît dans les bénéficiaires ultimes des projets cofinancés.

Une prise en compte plus limitée d'un certain nombre de publics cibles pourtant cités à titre prioritaire dans les documents des programmes

Enfin, l'équipe d'évaluation s'est intéressée plus précisément à la prise en compte, par les projets cofinancés, de certaines catégories de publics (bénéficiaires ultimes) identifiés comme prioritaires par les partenaires, dans le Schéma de Massif et la CIMAC/POMAC). Il en ressort que finalement assez peu de projets cofinancés par l'axe 1 des programmes semblent prendre en compte de manière si ce n'est prioritaire, du moins substantielle, ces quelques catégories :

- En ce qui concerne la catégorie des « jeunes », l'équipe d'évaluation a recensé une dizaine de projets parmi les 91 qui visent plus particulièrement, à travers leurs actions, à attirer des jeunes sur le territoire.

Exemples

- *On y retrouve 4 projets relevant des AAP Accueil, qui accordent une place particulière aux jeunes à travers notamment la poursuite ou l'amplification des dispositifs « Place aux jeunes » (cas par exemple des projets du SYDEC Allier Allagnon et du Pays Sidobre - Monts de Lacaune).*
- *On y retrouve également les deux projets menés en coopération entre la Mission Locale du Livradois Forez et celle d'Ardèche Méridionale, qui concernent l'expérimentation de Foyers de jeunes travailleurs éclatés, le projet « Pays en échange » porté par le MRJC, celui de l'association Le Mat sur le développement du compagnonnage ou encore celui piloté par la FRCIVAM d'Auvergne sur le développement de l'accueil social à la ferme, qui cible en partie le public « jeunes ».*

- Les documents des programmes ont également identifié la population étrangère comme une cible prioritaire. A ce titre, l'équipe d'évaluation a recensé 7 projets dans le cadre desquels cette population est citée plus spécifiquement, sans qu'il ne s'agisse forcément de projets qui visent expressément à attirer la population étrangère sur le territoire du Massif.

Exemples

Il s'agit des projets de promotion du Massif portés par l'ARDTA et intégrant un volet d'accueil ou d'échange avec des régions européennes partenaires (Université d'accueil et Salon de l'émigration à Utrecht), de 4 projets portés par des territoires dans le cadre des AAP Accueil qui prévoient (entre autres) des actions d'accueil en direction plus spécifiquement d'une population étrangère, ainsi que de l'étude de l'UCCIMAC sur les nouvelles accessibilités vers les marchés britanniques.

- Deux autres catégories de publics sont cités comme prioritaires dans les programmes, sans toutefois qu'elles ne soient très représentées dans les projets soutenus, il s'agit des retraités (3 projets recensés) et des cadres/ de la population qualifiée (1 projet recensé).

Exemples

- *Concernant les retraités, ils sont l'une des cibles du projet de promotion de l'accueil social familial à la ferme porté par la FRCIVAM d'Auvergne, et ils sont cités explicitement dans les projets d'offre d'accueil des CC des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan, menés en coopération, qui comportent un volet d'accompagnement à l'installation des plus de 60 ans par la création de services adaptés.*
- *Concernant les cadres et la population qualifiée, un seul projet cible explicitement cette catégorie de public, il s'agit du projet « Accueil des cadres dans l'Allier » porté par le Comité d'expansion économique de l'Allier. Toutefois, cette dernière catégorie de public est bien sûr implicitement visée aussi par une partie des projets qui concernent le développement économique et la prospection de candidats à l'installation.*

La variété des actions cofinancées par les programmes Massif reflète bien la définition donnée de la construction d'une politique d'accueil

On retrouve, dans les nombreuses actions cofinancées par le programme, les principaux éléments de la définition de la construction d'une politique d'accueil donnée dans le texte des AAP « Offre d'accueil » et dans les programmes notamment que cette construction implique la structuration d'une offre qualifiée, mais aussi :

- l'accompagnement des porteurs de projet (conseil, information, assistance...)
- la mobilisation et la sensibilisation des acteurs du territoire – élus, professionnels de l'accueil ;
- la prospection de nouveaux candidats à l'installation ;
- la promotion des offres qualifiées et la communication ;
- l'amélioration de la connaissance des opportunités et des enjeux.

243) La dimension interrégionale des projets

La question de la dimension interrégionale des projets est une particularité des programmes interrégionaux du type des programmes Massif central, il s'agit même d'une condition *sine qua non* à l'éligibilité des projets. Cette question n'est toutefois pas évidente à appréhender, dès lors que la dimension interrégionale d'un projet peut revêtir différentes formes et que la définition de ce qui est « interrégional » n'est pas uniforme.

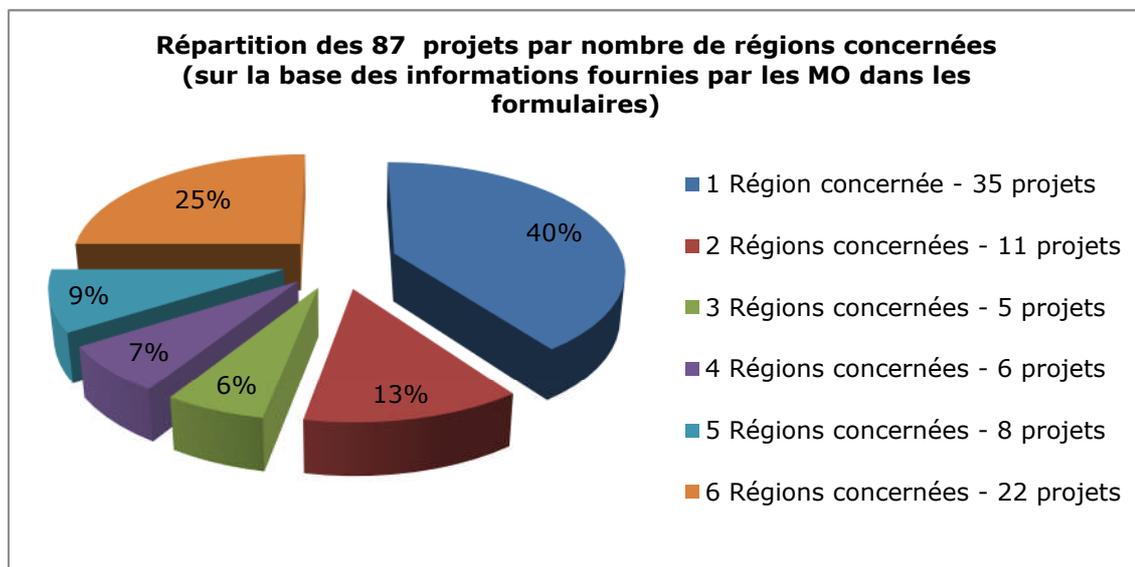
Deux approches sont proposées ici pour l'analyse de la dimension interrégionale des projets cofinancés au titre de l'axe Accueil :

- D'une part, une approche « géographique », qui a déjà fait l'objet de développements dans les parties 2 et 3 de cette note consacrées à l'analyse de la répartition géographique des *maîtres d'ouvrage* et des *cofinancements* des projets et qui fait l'objet de compléments ici. Cette approche par la « localisation » des projets souffre toutefois de biais importants, dès lors que le caractère interrégional d'un projet sous-tend justement que celui-ci ne doit pas forcément être appréhendé à travers son attache territoriale – il convient de bien garder à l'esprit ce biais à la lecture des résultats de l'analyse via cette approche géographique.

- D'autre part, une approche par le biais des critères de définition de ce qui fait le caractère interrégional d'un projet, qui ont été définis par les partenaires de programmes eux-mêmes et qui sont expliqués dans les documents de programmation. Ces critères ont l'avantage de se détacher du biais de la localisation géographique, pour s'intéresser davantage au caractère interrégional du contenu et de la nature des actions prévues au sein des projets.

Une majorité de projets « interrégionaux » au sens géographique du terme et une relative homogénéité entre les 6 régions du Massif en ce qui concerne leur prise en compte par les projets cofinancés

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des projets cofinancés par nombre de régions concernées par les projets en question⁹.



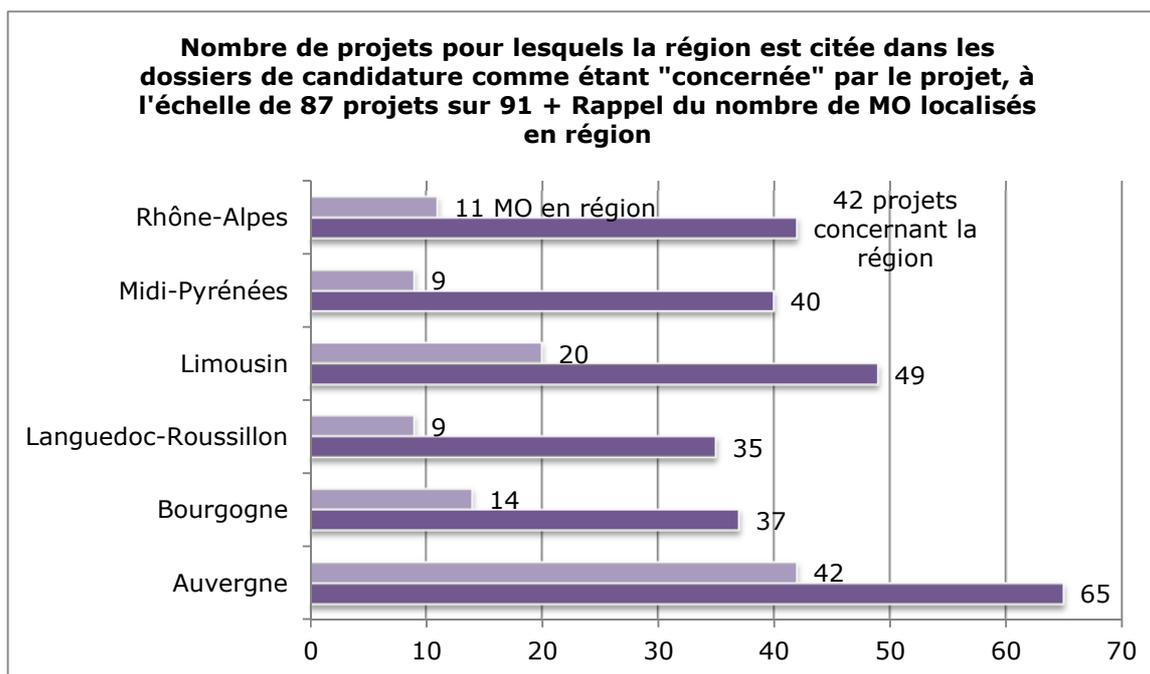
Si 40% des projets cofinancés ne concernent qu'une seule région, 60%, soit la majorité d'entre eux, concernent bien au minimum 2 régions et sont donc bien « interrégionaux » au sens géographique du terme, soit parce qu'ils impliquent des acteurs d'au moins 2 régions dans leur mise en œuvre, soit parce qu'ils sont cofinancés par au moins 2 régions, soit parce qu'ils sont mis en œuvre physiquement à l'échelle d'au moins 2 régions, soit parce qu'ils ont un impact sur au moins 2 régions. Près de la moitié des projets (47%) concernant d'ailleurs même 3 régions au minimum, et un quart d'entre eux (25%) concernent les 6 régions, ce qui laisse entrevoir un déploiement non pas simplement interrégional, mais bien à l'échelle de l'ensemble du Massif.

⁹ Pour rappel, les données relatives au nombre de régions concernées par les projets sont à prendre avec précaution : elles se basent en effet sur les informations fournies par les porteurs de projet eux-mêmes dans les formulaires de demande de subvention, reprises (pour partie) dans PRESAGE. L'équipe d'évaluation s'est donc basée sur les données renseignées dans PRESAGE à ce sujet, complétées par les données récupérées dans les formulaires de demande et corrigées de certains biais, à des fins d'harmonisation des données à l'échelle de l'ensemble des dossiers (par exemple, pour les projets présentés au titre des appels à projet « Offre d'accueil », le nombre de régions concernées par le projet a systématiquement été ramené à une région (la région de localisation du territoire de projet concerné), sauf cas de figure particulier). Au total, l'information relative au nombre de régions concernées par les projets a ainsi pu être récupérées/corrigée pour un total de 163 dossiers (sur 169), représentant 87 projets (sur 91).

Parmi les projets qui concernent 5 ou 6 régions, on retrouve la quasi intégralité des projets portés par des maîtres d'ouvrage de dimension interrégionale ou nationale (projets de l'UCCIMAC, du GIP Massif central, de l'ACEPP, des associations RELIER et Terre de Liens, de l'IPAMAC, des Jeunes agricultures du Massif central, etc.), ainsi que les projets de coopération interrégionale thématique, mobilisant une diversité d'acteurs issus de l'ensemble de 5 à 6 régions du Massif, réunis dans le cadre d'un seul et même projet de coopération (projets du réseau des SAFER, des ARDEAR, des associations dans le domaine du patrimoine musique et danse traditionnelle, des associations Accueil Paysan, du réseau des CRES, etc.).

Inversement, parmi les projets qui ne concernent qu'une seule région, on retrouve la quasi intégralité des projets déposés au titre des appels à projet « Offre d'accueil », qui sont par définition localisés sur un territoire de projet donné (à quelques exceptions près pour des territoires portant sur un espace interrégional), ainsi que les projets d'expérimentation également localisés par définition, mais dont la dimension plurirégionale tient du transfert d'expérience prévu (cf. développements ci-après).

Il est intéressant de noter également que certains projets qui ont fait l'objet du dépôt de plusieurs dossiers successifs ont renforcé au fur et à mesure leur dimension interrégionale, en intégrant progressivement de nouveaux acteurs issus de nouvelles régions, un déploiement interrégional progressif souvent prévu dès le début du projet (c'est le cas, par exemple, pour les projets de l'association Relier, de l'ACEPP, du projet de coopération « Itinéraires de cirques en chapiteau », et d'autres).

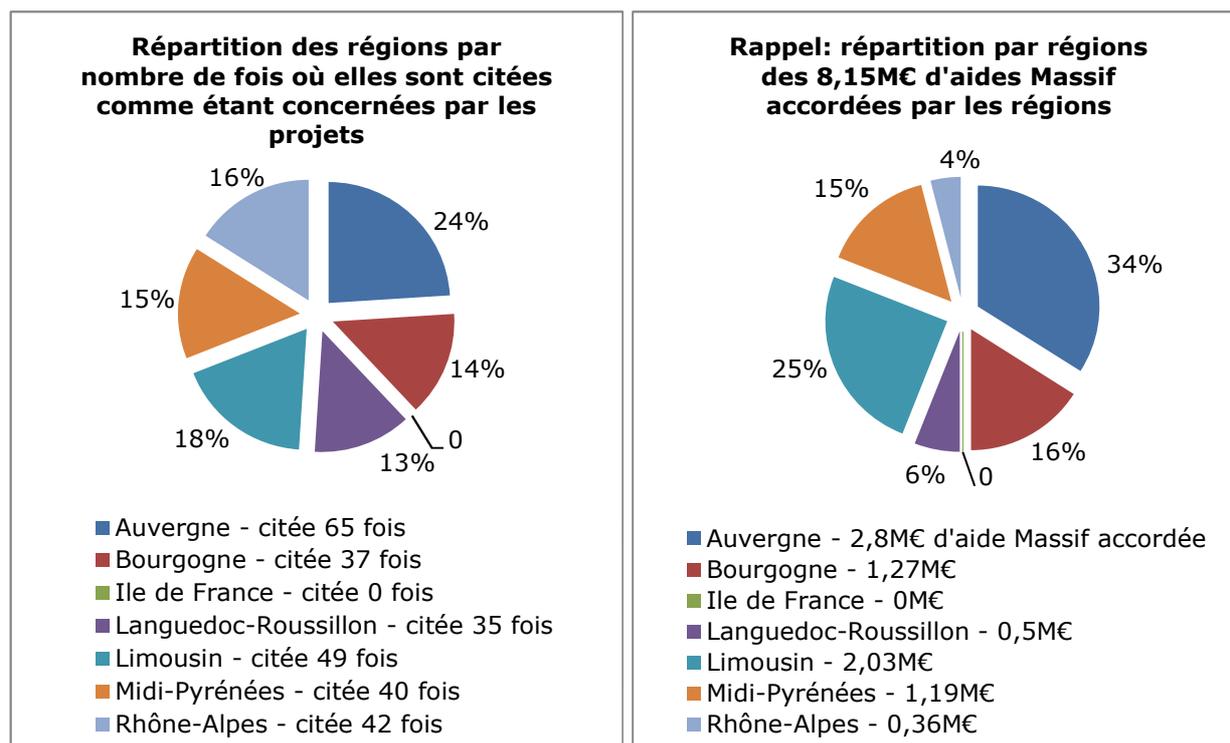


***NB :** Exemple de lecture : la région Rhône-Alpes est citée à 42 reprises dans les formulaires de demande de subvention relatifs aux 91 projets différents repérés comme étant concernée par les projets correspondants. En d'autres termes, 42 des 91 projets analysés incluent la région Rhône-Alpes dans la liste des régions qu'ils impactent. Par ailleurs, pour rappel, 11 MO différents de projets cofinancés sont localisés en région Rhône-Alpes.*

En termes géographiques toujours, le graphique ci-dessus illustre le nombre de fois où chacune des 6 régions du Massif est citée par les maîtres d'ouvrage comme étant « concernée » par leur projet (un même projet pouvant donc, bien entendu, concerner plusieurs régions).

Il en ressort que comme pour la répartition de la localisation des maîtres d'ouvrage (aides Massif « perçues ») et celle des cofinancements (aides Massif « versées »), les régions qui sont le plus concernées par les projets d'accueil plurirégionaux sont les régions du cœur du Massif, l'Auvergne et le Limousin, également pionnière en matière de politique d'accueil – avec aussi toujours la même avance pour la région Auvergne par rapport à la région Limousin.

Toutefois, si l'on rapporte ces résultats en termes de proportion et qu'on les compare à la répartition des aides Massif versées par les différentes régions (cf. graphiques ci-dessous), on note que les écarts entre les régions du cœur du Massif et celles de la périphérie sont plus resserrés en ce qui concerne le nombre de fois où elles sont citées comme étant concernées par les projets, qu'en ce qui concerne leur part dans le montant total des aides régionales versées. On fait le même constat lorsque l'on compare cette répartition à la répartition des régions en termes de nombre de maîtres d'ouvrage différents localisés sur leur territoire, ou encore en termes de montants d'aides Massif perçues par les MO localisés sur leur territoire (résultats plus proches du graphique de droit que du graphique de gauche ci-dessous).



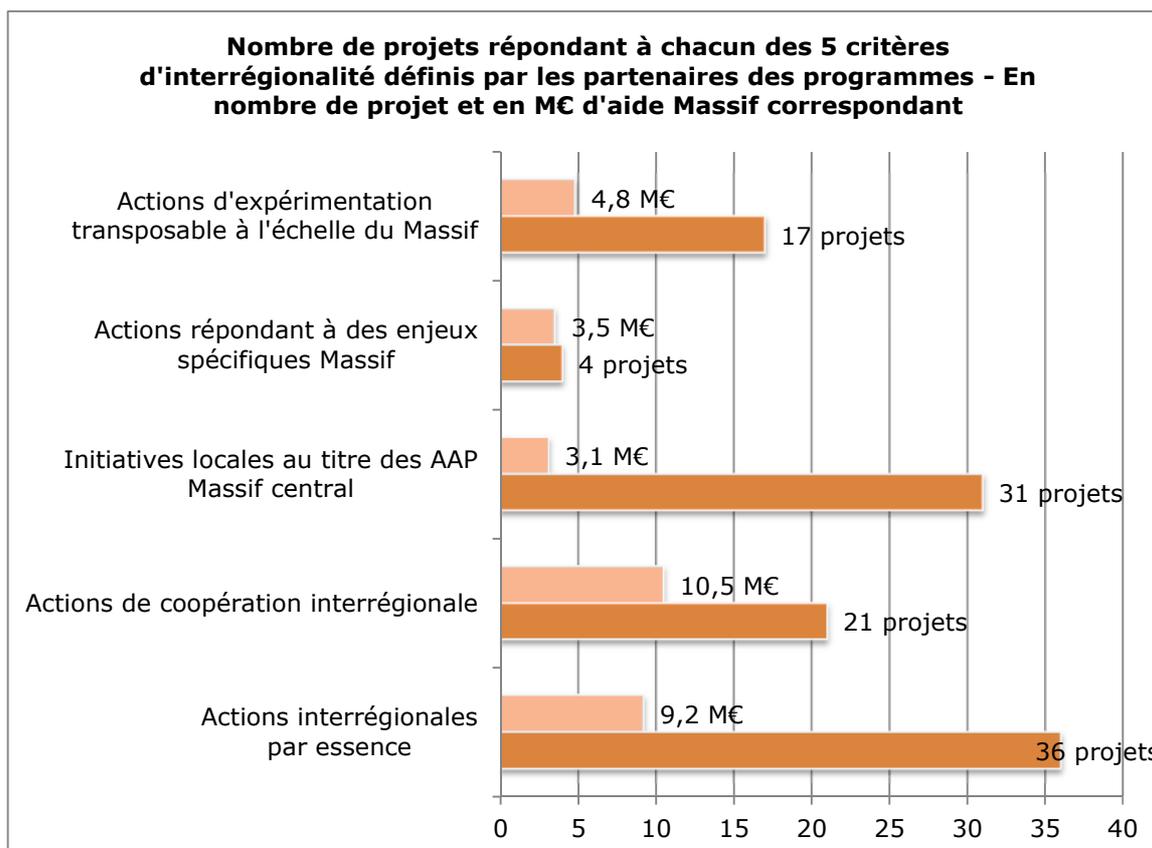
NB : Exemple de lecture du graphique de gauche : sur le nombre total de citations des 6 régions dans les formulaires de demande de subvention analysés relatifs aux 91 projets différents repérés, la région Auvergne est citée 65 fois, soit 24% du total des citations.

En d'autres termes, il apparaît que les régions du Massif central sont impactés de manière relativement homogène par les projets Accueil plurirégionaux ayant bénéficié d'une aide Massif, de manière plus homogène en tout cas que leur implication respective dans la maîtrise d'ouvrage ou les aides perçues ou versées au titre de ces mêmes projets.

Nonobstant les réserves d'ordre méthodologique, ce résultat tend à montrer les effets de diffusion des projets cofinancés dans leur ensemble, et notamment de ceux portés par des MO situés au cœur du Massif et soutenus par les régions du cœur du Massif, vers les régions de la périphérie du Massif, dont notamment vers les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, pour lesquelles l'écart constaté entre les deux graphiques est le plus notable. Comme le montrent aussi les écarts entre le nombre de projets qui impactent les régions et le nombre de MO de projets qui y sont localisés, les régions du Massif profitent donc des effets bénéfiques de projets en matière d'accueil qui ne sont pas nécessairement mis en œuvre par des maîtres d'ouvrage de leur territoire, voire au financement desquels elles n'ont pas forcément participé – ce qui est conforme à l'esprit même de la coopération interrégionale.

Un caractère interrégional qui prend des formes variés selon les projets, avec une prédominance des projets interrégionaux « par essence » et des projets interrégionaux de par leur inscription dans les appels à projet Massif central

Les partenaires des programmes Massif central ont défini 5 modalités d'actions possibles permettant de conclure au caractère interrégional d'un projet, que l'on peut appeler les « 5 critères d'interrégionalité » des projets. Ces critères sont définis dans le texte des documents des programmes (CIMAC et POMAC) et sont utilisés au moment de l'instruction et de la sélection des projets pour juger de leur caractère interrégional et donc de leur éligibilité.



L'équipe d'évaluation a procédé au classement des 91 projets au regard de ces 5 critères, toujours sur la base des informations contenues dans les formulaires de demande et fiches d'instruction, dont les résultats sont illustrés dans le graphique ci-dessus¹⁰.

Les deux catégories de projets qui prédominent, en nombre de projets, sont les projets interrégionaux par essence (impactant au moins 2 régions et portés par une maîtrise d'ouvrage unique), et les initiatives locales soutenues au titre des appels à projet, sachant qu'aucun projet ne peut relever des deux catégories en même temps. A elles seules, ces deux catégories couvrent donc 67 projets, soit près de 75% du total, pour un montant d'aides Massif cumulé représentant toutefois seulement environ la moitié du total d'aides attribuées.

- L'écart entre l'importance de ces deux catégories en nombre de projets et en montant vient des initiatives locales soutenues au titre des appels à projet, une catégorie qui recouvre intégralement les 31 projets distincts soutenus au titre des 3 AAP « Offre d'accueil » (cf. développements complémentaires au sujet de ces projets dans le paragraphe 5). Le montant moyen des aides Massif attribuées à ces projets est en effet relativement « faible », puisqu'il s'élève à environ 100 000€ en moyenne par projet, couvrant principalement le financement de postes d'animateur de l'accueil dans les territoires retenus (sauf pour les projets déposés au titre de l'AAP Conseil généraux). Le caractère interrégional de ces projets d'accueil découle du fait qu'ils s'inscrivent dans des appels à projet préparés par le partenariat interrégional, répondant à une problématique interrégionale et lancés à l'échelle interrégionale. Par ailleurs, la dimension interrégionale de ces projets est également garantie par l'action d'animation et de mutualisation qui est mise en œuvre à l'échelle interrégionale par le Collectif Ville Campagne et financée par les programmes, et qui consiste à réunir régulièrement les territoires retenus dans le cadre des AAP à des fins d'échange, de capitalisation, de professionnalisation et de diffusion.
- A l'inverse de la catégorie précédente qui couvre les projets qui traitent la problématique de l'accueil essentiellement de manière transversale et par l'angle « territorial » (structuration d'une offre d'accueil à l'échelle d'un territoire), la catégorie des projets interrégionaux par essence traite l'enjeu d'accueil essentiellement par un angle « thématique » (services à la population services aux entreprises ou développement économique). On y retrouve notamment la quasi intégralité des projets portés par des maîtres d'ouvrage de dimension interrégionale ou nationale (UCCIMAC, MACEO, GIP Massif central, IPAMAC, Relier, Terre de liens,

¹⁰ Remarque méthodologique : l'équipe d'évaluation a rattaché à la catégorie des initiatives locales au titre des appels à projet Massif uniquement les projets qui ont été retenus dans le cadre des AAP « Offre d'accueil », qui répondent à la définition donnée du critère. En revanche, les quelques projets financés dans le cadre des 2 AAO « installation agri-rurale » n'ont pas été rattachés à cette catégorie, ne s'agissant pas véritablement d'initiatives locales, mais plutôt de projets se rapprochant de la définition des projets de coopération interrégionale (mise en œuvre de projets à maîtrise d'ouvrage multiple, ou à maîtrise d'ouvrage unique mais avec implication d'un ensemble de partenaires – prestataires).

L'équipe d'évaluation a également considéré, pour une petite vingtaine de projets, qu'ils pouvaient être rattachés à deux critères d'interrégionalité différents. Ainsi, certains projets interrégionaux par essence présentant toutefois une forte dimension de coopération interrégionale ont été affectés aux deux critères. De même, certains projets des trois premières catégories (interrégionaux par essence, coopération interrégionale et initiatives locales dans le cadre des AAP) présentant un volet effectif d'expérimentation (typiquement, certains des projets déposés au titre de l'AAP ciblant les conseils généraux) ont également été rattachés à la catégorie « projets d'expérimentation ». En revanche, une initiative locale dans le cadre d'un AAP ne peut pas être en même temps un projet de coopération interrégionale ou interrégional par essence. Par ailleurs, les projets rattachés au critère « actions répondant à des enjeux spécifiques Massif » n'ont été rattachés qu'à cette unique catégorie.

Pour les projets rattachés à plus qu'une rubrique, c'est à chaque fois l'intégralité du montant d'aide Massif correspondant qui a été rattaché à chacune des rubriques – en effet, le niveau de détail de l'information disponible au sujet des projets ne permet pas d'opérer une répartition du montant d'aide Massif d'un même projet entre différentes rubriques. Il convient donc de tenir compte de ce biais méthodologiques dans la lecture des résultats obtenus.

ACEPP, Collectif Ville Campagne, MRJC, SIDAM). Ces projets sont en effet portés par des maîtres d'ouvrage unique, dont le champ d'intervention et la vocation sont toutefois interrégionaux, et les projets qu'ils mettent en œuvre en matière d'accueil répondent également à cette définition. On retrouve dans cette catégorie aussi les projets d'études portant sur l'ensemble du Massif central (notamment les études pilotées par l'ARDTA), ainsi que les projets de manifestations visant (entre autres) la promotion du Massif central, la sensibilisation à l'accueil et la diffusion de connaissances et d'une culture de l'accueil (Universités d'accueil, Projets en campagne, rencontres de l'installation agri-rurales, etc.). S'y ajoutent quelques autres projets qui répondent à la définition d'une maîtrise d'ouvrage unique pour un projet portant sur au moins 2 régions (et souvent davantage), comme par exemple le projet d'Observatoire prospectif de l'emploi et de la formation dans le secteur du patrimoine et du tourisme rural de l'association Source ou le projet de guide méthodologique de l'association Avril.

- Les projets répondant à la définition d'une action de « coopération interrégionale » ont été recensés au nombre de 21, soit la 3^{ème} catégorie en termes de nombre de projets, mais la première catégorie en termes de montant d'aides Massif attribué, avec un montant d'aide moyen relativement élevé d'environ 500 000€ par projet. On retrouve dans cette catégorie les projets de coopération interrégionale à maîtrise d'ouvrage multiple essentiellement dans le domaine de la culture et de l'agriculture, donc composés de plusieurs dossiers individuels, mais regroupés au sein d'un seul et unique projet (cf. le détail à ce sujet en début de paragraphe 4 – pour rappel, ce sont principalement les projets culturels « Itinéraire de cirques en chapiteau », « Patrimoine culturel et identité territoriale », ainsi que le projet des groupements d'employeur agricoles Agri Emploi et celui du réseau des SAFER). On y retrouve également des projets à maîtrise d'ouvrage unique, mais qui impliquent un nombre importants d'acteurs associés issus de régions différentes dans leur mise en œuvre, souvent membres d'un même réseau préexistant et coordonnés par un chef de file désigné maître d'ouvrage (il s'agit, par exemple, des projets mis en œuvre par les associations d'éducation populaire du réseau des CREFAD, par le réseau des CRES et leurs partenaires, par le réseau des acteurs partenaires dans les domaines liés à l'agriculture au sens large - Jeunes agricultures, ARDEAR, CELEVAR, FRCIVAM, Accueil Paysan). Et enfin, certains projets portés par des têtes de réseau interrégionales ou nationales, qui sont des projets interrégionaux par essence, ont également été rattachés à cette catégorie des projets de coopération interrégionale car ils impliquent également de nombreux partenaires et relais en régions pour leur mise en œuvre (c'est le cas par exemple pour les projets de l'UCCIMAC, qui s'appuient sur le réseau des CCI, ou celui de l'ACEPP, qui s'appuie sur les structures d'accueil parents-enfants partenaires en région, ou ceux de l'IPAMAC, etc.). Au final, cette catégorie comporte donc un nombre plus faible de projets que les deux premières, mais il s'agit de projets conséquents d'un point de vue financier, pour la plupart fortement structurant (voire innovant) pour le Massif et avec un potentiel d'impact important pour la prise en compte de la problématique d'accueil à l'échelle du Massif.
- La 4^{ème} catégorie, en termes de nombre de projets, est composée des projets expérimentation, dont la dimension interrégionale est garantie par le transfert prévu des résultats de l'expérimentation à l'échelle du Massif central. Sont rattachés à cette catégorie des expérimentations de deux types :
 - D'une part, en majorité, les projets qui prévoient une expérimentation localisée d'un point de vue géographique, impliquant souvent une dépense matérielle, cofinancé souvent par une seule région (celle de la localisation du projet), mais

avec un volet consacré à la capitalisation et à la mutualisation de l'expérience prévu dès le départ.

Exemples

- On y retrouve quelques uns des projets d'expérimentation financés au titre de l'appel à projet ciblant les Conseils généraux (comme par exemple le projet sur le télétravail piloté par le CG Cantal sur l'offre de logements temporaires pour jeunes actifs et « pré-actifs » piloté par le CG de l'Allier, ou encore celui que le thème « Mieux accueillir par de nouvelles formes d'habitat en centre bourg » porté par le PNR Livradois-Forez).
- On y retrouve également des projets comme celui sur l'expérimentation des logements passerelles dans 3 communes du Limousin, piloté par la Région, celui porté par le PNR du Morvan sur l'expérimentation de l'amélioration de l'accueil des personnes handicapés dans les espaces naturels, ou encore le projet d'expérimentation de Foyers de jeunes travailleurs éclatés mis en œuvre en coopération par les Missions locales d'Ardèche méridionale et du Livradois Forez.

- D'autre part, sont comptabilisés également dans cette catégorie quelques projets de coopération interrégionale ou d'essence interrégionale, souvent cofinancés par plusieurs régions et non localisés géographiquement, mais qui prévoient parmi leurs actions un volet d'expérimentation d'une nouvelle manière de faire, ou d'un nouvel outil en lien avec le thème du projet. C'est le cas par exemple du projet de l'association Relier dans l'habitat rural ou encore de l'ACEPP en matière d'accueil parents-enfants. Ces projets sont toutefois minoritaires dans cette catégorie.
- Enfin, ont également été repérés, parmi les projets cofinancés au titre de la priorité Accueil des programmes Massif, 4 projets dont la dimension interrégionale vient du fait qu'ils répondent à des enjeux spécifiques du Massif, et qui répondent à la définition de projets d'investissements prioritaires, considérés essentiellement dans le domaine de la culture, voire du tourisme. Ces projets couvrent en majorité des dépenses matérielles, alors que pour le reste, conformément à la logique même de la coopération interrégionale, l'immense majorité des projets cofinancés au titre de l'axe 1 des programmes Massif sont des projets avec des dépenses immatérielles, conformes à la nature même des projets cofinancés, présentée dans ce paragraphe (seuls 8 des 91 projets analysés comportent des dépenses de type matérielles, il s'agit donc des 4 projets de cette catégorie ainsi que de 4 projets relevant de la catégorie des projets d'expérimentation localisée).

Exemples

Il s'agit des projets d'aménagement de l'Espace CITE porté par la Ville de Limoges, de création d'un centre de rencontres artistiques à Vézelay porté par le CR Bourgogne, d'aménagement de l'Espace Dom Robert à l'Abbaye de Sorèze, et de création d'un lien de mémoire au Chambon-sur-Lignon.

5. Focus sur les projets programmés au titre des appels à projet (AAP) « Offre d'accueil qualifiée »

251) Rappel introductif sur les appels à projet de l'axe 1

Deux séries d'appels à projets ont été lancés au titre de l'axe 1 « Accueil » :

- 4 AAP « Offre d'accueil qualifiée » à destination des territoires de projets,

- 2 AAP « Installation agri-rurales » à destination des organismes accompagnant l'installation agri-rurale.

Ces deux groupes d'AAP sont différents par leurs thématiques et leurs cibles, ainsi que par leur pilotage, puisque les 4 AAP « Offre d'accueil qualifiée » ont été pilotés par le groupe de travail « Accueil », alors que les 2 AAP « Installation agri-rurales » ont été pilotés par le groupe de travail « Agriculture ». Ces AAP font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe 3 du présent rapport intermédiaire.

Nous nous intéressons dans cette partie exclusivement aux projets qui ont été programmés au titre des AAP « Offre d'accueil », dont la mise en place a été décidée en 2008 pour une première vague de projets programmés en 2009. Plus précisément, les développements qui suivent concernent les projets retenus au titre des 3 AAP « Offre d'accueil » clôturés à la date du 31 décembre 2011 – le 4^{ème} étant en cours à cette date-là. Il s'agit donc des 3 AAP suivants :

- Appel à projets à l'attention des territoires du Massif central pour une construction d'offre d'accueil qualifiée (que nous appelons AAP 1 Territoires)
- Appel à projets à l'attention des territoires du MAC engagés dans une politique d'accueil d'activités économiques et d'entreprises et par là même de nouvelles populations – Offre d'accueil qualifiée (que nous appelons AAP2 Territoires)
- Appel à projet à l'attention des Départements du MAC et de leurs territoires souhaitant construire une offre d'accueil qualifiée (que nous appelons AAP3 CG)

Sur le fond, des appels à projet poursuivent plusieurs objectifs :

- encourager une entrée « territoire » dans la politique d'accueil, complémentaire à l'entrée thématique observée par ailleurs, mais tout en associant nécessairement au projet porté par un territoire un ensemble d'acteurs et partenaires locaux concernés par l'enjeu de l'accueil (cf. notion de « professionnels de l'accueil » évoquée plus haut - autres collectivités, EPCI, mais aussi chambres consulaires, monde associatif, etc.) ;
- encourager la construction d'une véritable « offre » et « politique » d'accueil par ces territoires, ne consistant pas simplement à créer des répertoires de services ou acteurs, mais à encourager un vrai travail de rapprochement entre les acteurs de l'accueil du territoire, qui souvent construisent des « morceaux » d'offre d'accueil mais de manière isolée ; la plus value de l'intervention des programmes Massif central à travers les AAP est donc de créer ou consolider sur les territoires des dynamiques visant à mettre en réseau tous ces acteurs et à fédérer leurs actions au service de la structuration d'une offre globale à l'échelle du territoire ;
- adapter l'appui proposé par les programmes Massif au niveau de maturité des politiques d'accueil sur les différents territoires de projet, qui diffèrent selon les territoires concernés, en leur donnant la possibilité de se positionner soit sur la construction d'une offre qualifiée autour du triptyque « activité – réceptivité – habitabilité », soit sur l'amplification, la thématisation ou la capitalisation de politiques déjà en place, soit sur l'expérimentation de solutions nouvelles en matière d'accueil.

252) Nature des maîtres d'ouvrage cofinancés au titre des AAP

Impact des AAP « Offre d'accueil » sur la mobilisation des territoires de projet

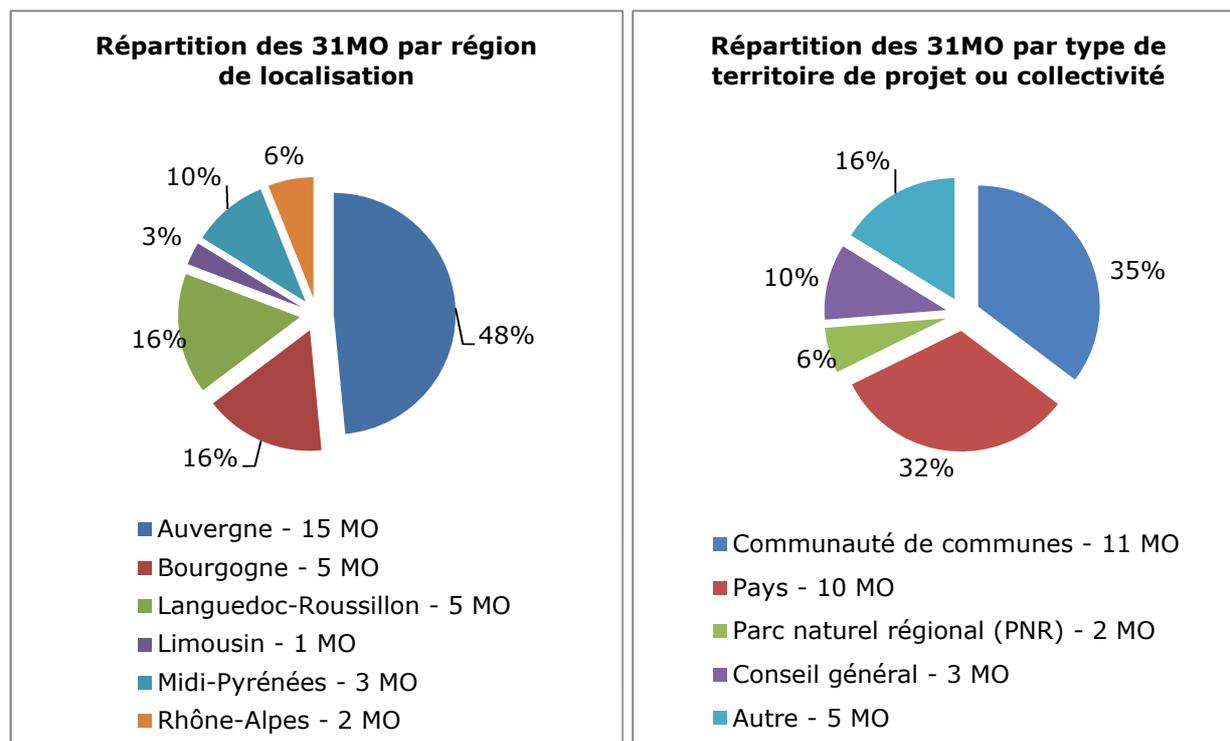
Au total, 32 dossiers ont été programmés au titre des AAP Accueil, portés par 31 maîtres d'ouvrage différents – seul le PNR Livradois-Forez (en région Auvergne) a fait l'objet de

deux programmations, la première pour un projet de structuration de l'offre d'accueil au titre de l'AAP1 Territoires, la seconde pour un projet d'expérimentation au titre de l'AAP 3 Conseils généraux¹¹. Ce total relativement conséquent témoigne de l'engagement d'un certain nombre de territoires de projet du Massif à inscrire leur action territoriale dans une cohérence plurirégionale en matière d'accueil de nouvelles populations.

L'analyse de ces 31 MO au regard de l'ensemble des MO des projets programmés met en évidence l'impact effectif des AAP sur la mobilisation des territoires de projet, déjà évoquée : ainsi, avant le lancement de l'AAP1, on compte très peu de projets programmés portés par des territoires de projet ou portant sur la structuration de l'offre d'accueil à l'échelle d'un territoire (exceptions : PNR du Morvan pour le projet expérimental « Massif central pour tous », CC du Haut-Vivarais pour le projet d'animation du PER « Réseau de santé en milieu rural », conseils généraux de la Nièvre et de l'Allier pour deux projets de mise en place et renforcement de politique d'accueil). L'une des raisons à cela peut être que dans la formulation originelle de l'axe 1 dans les documents de programmation, la possibilité d'y inscrire des projets portés par des territoires ciblés, nécessairement localisés (et donc non interrégionaux par essence), n'était pas forcément évidente. A cet égard, l'initiative de mobiliser les territoires dans le cadre d'une démarche d'appels à projet, coordonnée à l'échelle interrégionale et avec un volet de mutualisation entre les territoires retenus, semble, au premier abord, avoir eu un véritable effet levier non seulement sur l'incitation des territoires de projet à participer au programme, voire à se saisir pour la première fois de la problématique « accueil », mais aussi sur le fait de donner une dimension interrégionale à l'action en matière d'accueil de ces territoires de projet, jusque là plutôt cloisonnés et isolés, si ce n'est au sein même de certaines régions, du moins d'une région à une autre au sein du Massif.

Une majorité de territoires de projet auvergnats, de communautés de communes et de Pays

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des maîtres d'ouvrage par localisation géographique et par type de territoire de projet / collectivité :



¹¹ La liste détaillée des territoires concernés figurent en annexe 1 du présent rapport.

On constate qu'une assez large majorité des maîtres d'ouvrage sont localisés en région Auvergne (15 MO différents) alors qu'à l'inverse, un seul maître d'ouvrage est localisé en région Limousin. En effet, les territoires de projet de la région Limousin sont engagés par ailleurs dans la construction et la structuration de leur offre d'accueil dans le cadre de la politique régionale pionnière des Pôles locaux d'accueil, chargés de qualifier les offres et pour cela de mettre en réseau tous les acteurs liés à l'économie, au logement et aux services. Dans ce cadre, une dizaine de territoires limousins se sont engagés dans une politique local d'accueil, dans le cadre de conventions territoriales signées avec les Pays et les PNR et pilotées par la Région Limousin. On peut relever aussi la part relative importante des territoires des régions Bourgogne (dernière entrée dans le Massif central) et Languedoc-Roussillon (dont les territoires sont proportionnellement fortement engagés dans le programme, si l'on compare à la part de l'ensemble des MO localisés en région – 5 des 9 MO localisés en région Languedoc-Roussillon sont des territoires de projet).

En termes de niveaux de territoire, les territoires de projet les plus représentés parmi les MO sont les Communautés de communes et les Pays (deux tiers de MO à eux seuls). Au sein de la rubrique « autres », on retrouve notamment des agences de développement économique ou des associations regroupant plusieurs territoires de projet (comme la Fédération de la châtaigneraie limousine).

253) Nature des projets retenus au titre des AAP et dimension interrégionale

Un certain nombre de constats relatifs à la nature des projets cofinancés au titre des AAP et à leur dimension interrégionale ont déjà été développés dans d'autres paragraphes du bilan des projets, partiellement rappelés et complétés ici. Ces éléments seront développés dans le cadre des études cas relevant de la phase 2 de l'évaluation.

Des projets qui appréhendent l'enjeu de l'accueil par une approche majoritairement transversale/territoriale, tout en laissant la place à des actions ciblées sur certains services ou publics en particulier

Le montant moyen d'aide Massif accordée aux dossiers retenus dans le cadre des AAP est d'environ 78 000€ par dossier, contre une moyenne de 144 000€ à l'échelle des 169 dossiers programmés.

Conformément aux objectifs définis dans les AAP1 et 2, les 21 projets programmés à ce titre sont tous consacrés à la structuration d'une offre d'accueil qualifiée « en général » à l'échelle du territoire de référence, pilotée par un agent spécifiquement dédiée et dont la rémunération est cofinancée par l'aide Massif. Cette structuration consiste principalement à identifier, mettre en réseau, coordonner et promouvoir l'offre d'accueil et l'ensemble des acteurs qui interviennent souvent de manière isolée en matière d'accueil, dans le cadre d'une politique globalisée à l'échelle du territoire. Elle porte aussi nécessairement sur les 3 volets du triptyque d'une politique d'accueil : conditions d'activité, conditions de réceptivité et conditions d'habitabilité.

A côté de ce socle commun, on note certaines différences entre les projets :

- certains projets sont complétés par une approche « thématique » de l'enjeu accueil et mettent en avant certains services qu'ils veulent développer en particulier (développement économique, logement, services à la personne,...) ;
- certains projets ciblent une ou plusieurs catégories de publics qu'ils veulent toucher plus particulièrement (jeunes, créateurs/repreneurs d'activité...) ;
- dans certains projets, les actions prévues sont entièrement tournées vers les professionnels de l'accueil (structuration de l'offre, professionnalisation des acteurs, mise en réseau, accompagnement, etc.) ; dans d'autres, les actions

prévues ciblent également les porteurs de projet ou candidats à l'installation et leurs familles (actions d'accompagnement de type sessions d'accueil etc.).

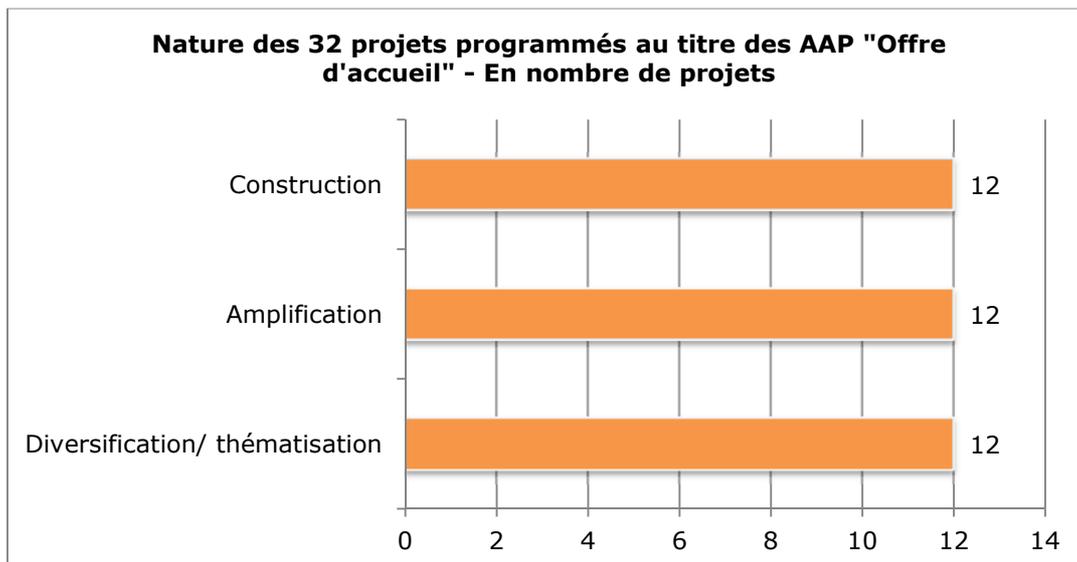
De leur côté, en cohérence avec les objectifs de cet AAP, la plupart des 11 projets retenus au titre de l'AAP 3 Conseils généraux portent sur la mise en œuvre d'expérimentations de services innovants dans les territoires de proximité et prévoient un volet de capitalisation de l'expérimentation et de transfert vers le reste du Massif central.

Une répartition très homogène entre les projets de construction, d'amplification ou de thématisation de l'offre d'accueil mais des nuances en fonction de la localisation des projets

En termes d'intensité des politiques d'accueil soutenues sur les territoires de projet, les partenaires des programmes ont défini trois niveaux au sein des appels à projet :

- la construction d'une politique d'accueil, qui consiste à qualifier l'offre de manière globale et à initier cette politique là où elle ne préexiste pas, le plus souvent en structurant des initiatives déjà existantes sur le territoire, mais isolées et cloisonnées ;
- l'amplification d'une politique d'accueil, qui consiste à amplifier une politique d'accueil déjà existante de manière globale, multithématique (la différence avec la première catégorie étant liée au degré de maturité de la politique d'accueil) ;
- la thématisation ou diversification d'une politique d'accueil, qui consiste à aller plus loin sur une ou deux thématiques précises relevant d'une politique d'accueil déjà en place (la différence avec la seconde catégorie étant le ciblage d'une ou deux thématiques, ou d'un ou deux services en particulier).

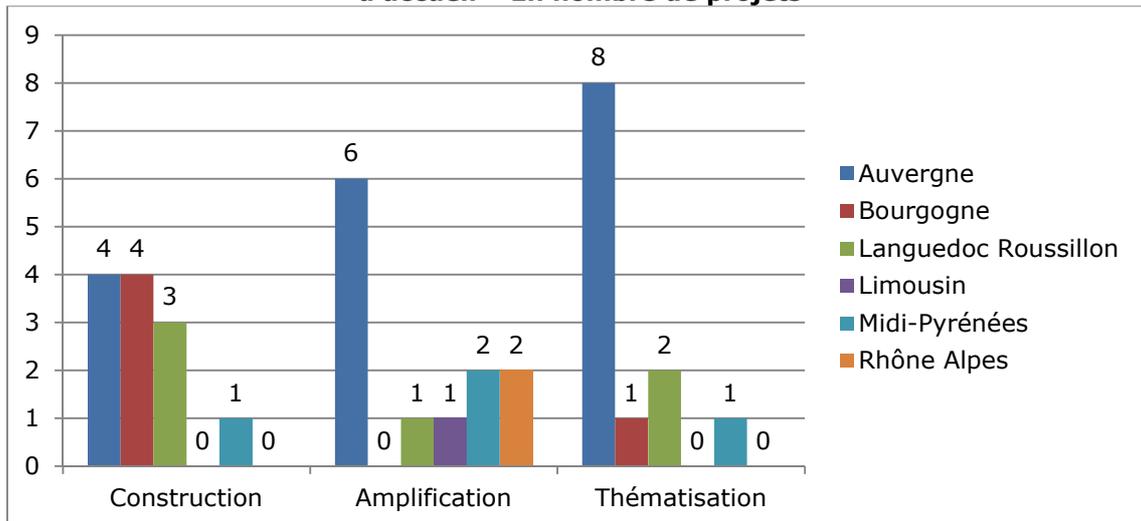
L'équipe d'évaluation a classé les 32 dossiers dans ces trois rubriques (sachant que dans 5 cas de figure, les projets ont été rattachés à deux catégories) et il apparaît, au vu du graphique ci-dessous, que leur répartition est très homogène.



Dans le détail, les projets qui relèvent de la diversification ou thématisation sont pour l'essentiel des projets d'expérimentation relevant de l'AAP 3 Conseils généraux, qui sont ciblés sur une thématique donnée (développement du télétravail, expérimentation de nouvelles formes d'habitat en centre bourg,...) ; inversement, les projets de construction ou d'amplification des politiques relèvent des AAP 1 et 2.

En termes de localisation des projets, on s'aperçoit sur le graphique ci-dessous que les projets visant l'amplification ou la thématisation sont fortement concentrés sur la région Auvergne, alors que la répartition des projets portant sur la construction d'une politique d'accueil est plus équilibrée. Cela tient notamment au fait que les territoires de projet de la région Auvergne, pionnière en matière d'accueil avec la région Limousin, sont déjà en partie dotés d'une politique d'accueil structurée. Alors qu'inversement, les projets localisés en région Bourgogne, la dernière à avoir rejoint le Massif central, relèvent tous de la catégorie « construction d'une offre d'accueil » qualifiée.

Localisation des projets rattachés aux trois catégories d'intensité de la politique d'accueil – En nombre de projets



Des nuances dans la nature des projets en fonction de la nature des territoires de projet, qui renvoient à la question évaluative de l'articulation des échelles de territoires dans la mise en œuvre de la politique d'accueil

Le croisement entre la nature des projets (construction, amplification, thématisation) et la nature des maîtres d'ouvrage (communautés de commune, Pays, PNR, Conseils généraux, autres) ne met pas en évidence de corrélations systématiques. En revanche, quelques tendances apparaissent.

Les communautés de communes, territoires de proximité, semblent plutôt être le lieu soit de la construction d'une offre qualifiée ou de l'amplification d'une politique préexistante (selon le degré de maturité du territoire en matière d'accueil), soit d'expérimentations locales menées en partenariat avec le Conseil général (dans le cadre de l'AAP 3 Conseils généraux). Par ailleurs, les projets portés par les Communautés de communes incluent souvent, à côté d'actions de professionnalisation des professionnels de l'accueil, des actions d'accompagnement des candidats à l'installation.

Les projets qui sont portés par des PNR ou des Pays, lorsqu'ils ne sont pas des projets d'expérimentation, semblent être plutôt des projets visant à accompagner et amplifier l'action mise en œuvre par les collectivités et EPCI qui s'y trouvent, à travers la structuration de cette offre existante des collectivités à l'échelle du Pays ou du Parc, voire à travers un rôle de relai entre la politique régionale ou départementale en la matière, et celle des territoires de proximité. Ces projets visent par ailleurs moins à accompagner directement les porteurs de projets ou candidats à l'installation, que les territoires de proximité situés au sein du PNR ou du Parc dans les actions qu'ils mettent en œuvre en matière d'accueil.

Dans certains cas, les projets des territoires intègrent explicitement un volet consacré à la question de l'articulation et du transfert avec les autres échelles de territoire ; certains

projets sont d'ailleurs mis en œuvre en partenariat soit entre plusieurs communautés de communes, soit entre des territoires de niveau Pays ou Parc et des territoires de proximité, avec toutefois un pilotage pris en charge par un seul de ces acteurs.

Enfin, dans plusieurs cas de figure se pose aussi la question de l'articulation, au niveau local, entre la démarche de structuration d'une offre d'accueil qualifiée engagée au titre des programmes Massif et celle du soutien à la politique d'accueil ou au développement des services aux entreprises ou aux habitants mise en œuvre dans le cadre d'autres politiques, dont notamment les démarches LEADER.

Toutes ces questions d'articulation feront l'objet d'analyse et développements complémentaires dans le cadre de la seconde phase de l'évaluation.

Des projets localisés dont le caractère interrégional est garanti par l'inscription des projets dans une démarche pilotée à l'échelle interrégionale

Outre l'aide de l'Etat (FNADT) et parfois du FEDER qu'ils perçoivent (le FEDER cofinance 11 des 31 dossiers), ces projets sont tous cofinancés par une seule région du Massif, à savoir la région de localisation du territoire concerné.

Leur dimension interrégionale ne relève donc pas d'un caractère interrégional par essence, ou d'un cofinancement plurirégional, mais du fait qu'ils s'inscrivent dans une démarche pilotée à l'échelle interrégionale, et qui s'accompagne d'une action de mutualisation et de mise en réseau entre les territoires engagés à l'échelle du Massif. Cette action est pilotée par le Collectif Ville Campagne et vise à créer un lieu d'échange entre les territoires, de capitalisation des pratiques, des difficultés, des réussites des territoires, de professionnalisation des acteurs et un outil de diffusion à la fois entre les territoires déjà engagés et les territoires susceptibles de s'engager dans la structuration d'une offre d'accueil qualifiée. La plus value Massif central consiste donc à fédérer l'action de tous ces « territoires volontaires » en apportant de la solidarité, de la complémentarité et de la mutualisation, dans le but de favoriser et de soutenir la mise en œuvre de stratégies d'accueil structurantes à l'échelle de l'ensemble du Massif.

Annexes

Annexe 1 – Liste des maîtres d’ouvrage des projets cofinancés par l’axe 1 « Accueil » des programmes Massif

a) Maîtres d’ouvrage de type « territoires de projet » ou « collectivités territoriales » dont le dossier a été programmé dans le cadre des AAP ou au fil de l’eau (AFL)

NB : En rouge les territoires de projet ou collectivités qui portent plusieurs projets cofinancés et/ou ont eu plusieurs dossiers programmés

Intitulé MO	AAP / AFL	Intitulé projet	Dépt d'origine	Région d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif
Pays Vallée de Montluçon et du Cher	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	03	Auvergne	44 475 €	31 133 €	70%
CEE Allier	AAP CG	Accueil des cadres dans l'Allier	03	Auvergne	118 408 €	82 885 €	70%
CG Allier	AAP CG	Offre de logements temporaires pour jeunes actifs et « pré-actifs »	03	Auvergne	80 000 €	56 000 €	70%
Pays Saint-Flour Haute-Auvergne	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	15	Auvergne	133 000 €	93 100 €	70%
CC Pays de Gentiane	AAP CG	Création de télécentre sur le territoire la CC du Pays de Gentiane	15	Auvergne	11 910 €	8 337 €	70%
CC Pays de Mauriac	AAP CG	Création d'un télécentre	15	Auvergne	37 248 €	26 073 €	70%
CG Cantal	AAP CG	Animation du réseau des télécentres cantaliens et offres de services aux télétravailleurs	15	Auvergne	161 186 €	112 830 €	70%
Mairie de Cassaniouze	AAP CG	Projet de télécentres à Cassaniouze	15	Auvergne	33 850 €	23 695 €	70%
SYDEC Allier Allagnon - Syndicat mixte	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	43	Auvergne	98 000 €	65 800 €	67%
CC Emblavez	AAP 2		43	Auvergne	79 240 €	55 468 €	70%
Pays de la Jeune Loire et ses rivières	AAP 2		43	Auvergne	82 000 €	57 400 €	70%
Pays d'Issoire Val d'allier	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	63	Auvergne	132 000 €	78 100 €	59%
PNR Livradois Forez	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	63	Auvergne	120 000 €	84 000 €	70%
SEPAC - Syndicat mixte du Grand Clermont	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	63	Auvergne	114 401 €	80 081 €	70%
PNR Volcans d'Auvergne	AAP 2	Structuration d'une offre d'accueil	63	Auvergne	76 250 €	53 374 €	70%
PNR Livradois-Forez	AAP CG	Mieux accueillir par de nouvelles formes d'habitat en centre bourg	63	Auvergne	300 000 €	165 000 €	55%
CC Grands Lacs du Morvan	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	58	Bourgogne	32 710 €	22 897 €	70%
CC Portes du Morvan	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	58	Bourgogne	32 710 €	22 897 €	70%
Mission locale du Nivernais Morvan	AAP CG	Elargir et dynamiser l'offre en matière mobilité sur le Pays Nivernais Morvan	58	Bourgogne	181 591 €	127 113 €	70%
CC Canton Bourbon-Lancy	AAP 2	Construction d'une offre d'accueil qualifiée	71	Bourgogne	156 000 €	109 200 €	70%
CC Autunois	AAP CG	Création d'une offre d'accueil structurée et de qualité en Autunois	71	Bourgogne	159 200 €	71 015 €	45%
CC Pays viganais	AAP 2	Politique d'accueil d'activités économiques, d'entreprises et de nouvelles populations	30	Languedoc-Roussillon	150 000 €	105 000 €	70%
Pays Gorges Causses Cévennes	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	48	Languedoc-Roussillon	109 500 €	76 650 €	70%
Association du Pays du Gévaudan-Lozère	AAP 2	Le Pays du Gévaudan-Lozère s'engage dans la construction d'une offre d'accueil qualifiée	48	Languedoc-Roussillon	87 900 €	59 500 €	68%
Pays des Sources en Lozère	AAP 2	Construction d'une offre d'accueil qualifiée sur le Pays des Sources en Lozère	48	Languedoc-Roussillon	98 600 €	69 020 €	70%
CG Lozère	AAP CG		48	Languedoc-Roussillon	269 000 €	188 300 €	70%
Fédération Châtaigneraie Limousine	AAP 2	Mise en œuvre d'une étude sur le potentiel d'une offre qualifiée thématisée d'accueil d'activités autour des spécificités du territoire	87	Limousin	22 900 €	16 030 €	70%
Association pour le Développement du Pays de Figeac	AAP 2	Amplification d'une politique d'accueil à partir d'un service de proximité aux TPE	46	Midi-Pyrénées	344 411 €	241 088 €	70%
Pays Sidobre - Monts de Lacaune	AAP 1	Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	81	Midi-Pyrénées	56 000 €	39 200 €	70%
CC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	AAP 2	Structuration d'une politique d'accueil pour la CC	82	Midi-Pyrénées	121 000 €	84 700 €	70%
CC Eyrieux-aux-Serres	AAP 2	Amplifier et thématiser une offre d'accueil	07	Rhône-Alpes	70 800 €	49 560 €	70%
CC Pays d'Amplepuis-Thizy	AAP CG	Politique d'accueil en Beaujolais Vert	69	Rhône-Alpes	200 981 €	140 687 €	70%

Intitulé MO	AAP / AFL	Intitulé projet	Dépt d'origine	Région d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif
CG Allier	AFL	Structuration d'une offre d'accueil qualifiée	03	Auvergne	61 000 €	42 700 €	70%
Marie de Cusset	AFL	Itinéraires de cirques en chapiteau	3	Auvergne	190 374 €	133 262 €	70%
CC Pays de Murat	AFL	Télétravail (en lien avec le CG Cantal)	15	Auvergne	344 455 €	241 118 €	70%
Mairie Chambon-sur-Lignon	AFL	Création d'un lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon	43	Auvergne	859 145 €	257 744 €	30%
Conseil régional Auvergne	AFL	Inventaire des vitraux anciens de l'Auvergne et du Limousin	63	Auvergne	52 910 €	33 407 €	63%
Conseil régional Bourgogne	AFL	Création d'un centre de rencontres artistiques dans l'ancien hospice de Vézelay	21	Bourgogne	1 430 000 €	1 000 000 €	70%
CG Nièvre	AFL	Mise en place d'une politique d'accueil de nouveaux arrivants et porteurs de projets	58	Bourgogne	175 000 €	122 500 €	70%
PNR du Morvan	AFL	Massif central pour Tous - Regroupe 2 dossiers individuels	58	Bourgogne	340 040 €	169 848 €	50%
CC du Plateau de Gentioux	AFL	Développement de la construction d'offres d'activités économiques dans le cadre de l'accueil de nouvelles populations	23	Limousin	100 000 €	70 000 €	70%
CG Creuse	AFL	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin - réhabilitation de logements à Chambonchard - Regroupe 2 dossiers individuels	23	Limousin	587 879 €	306 659 €	52%
Conseil régional Limousin	AFL	5ème projets en campagne	87	Limousin	778 350 €	526 600 €	68%
Conseil régional Limousin	AFL	Production et diffusion d'émissions Massif central et Limousin sur la chaîne Demain.tv - Regroupe 2 dossiers individuels	87	Limousin	1 359 360 €	1 141 795 €	84%
Ville de Limoges	AFL	Espace CITE Communication Information Télédiffusion et Echanges - Réhabilitation de l'îlot providence	87	Limousin	1 399 647 €	979 753 €	70%
Association pour le Développement du Pays de Figeac	AFL	Réalisation d'une plateforme de services aux très petites entreprises	46	Midi-Pyrénées	260 195 €	182 136 €	70%
CC du Haut-Vivarais	AFL	Organisation de l'animation du PER « Réseau de santé en milieu rural »	42	Rhône-Alpes	88 200 €	50 185 €	57%

b) Maîtres d'ouvrage hors « territoires de projet » ou « collectivités territoriales » dont le dossier a été programmé dans le cadre des AAP ou au fil de l'eau (AFL)

Intitulé MO	AAP / AFL	Intitulé projet	Dépt d'origine	Région d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif
Acteurs de dimension locale, départementale ou régionale							
ANCT - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	03	Auvergne	121 365 €	84 955 €	70%
CCI Montluçon - Gannat	AFL	Etude de faisabilité centre de ressources de formation aux métiers de la sécurité	03	Auvergne	120 794 €	84 556 €	70%
Agri Emploi 15 - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	15	Auvergne	76 450 €	43 506 €	57%
Entreprendre à Aurillac	AFL	Européennes du goût 2008.	15	Auvergne	206 000 €	80 000 €	39%
Accueil Paysan Auvergne	AFL	Agrotourisme en Massif central	43	Auvergne	247 610 €	173 325 €	70%
Agri Emploi 43 - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	43	Auvergne	76 450 €	43 506 €	57%
dASA	AFL	Rencontres de l'installation agri-rural en Massif central en 2008	43	Auvergne	99 837 €	69 700 €	70%
Agri Emploi 63 - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	63	Auvergne	76 450 €	43 506 €	57%
AMTA - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	63	Auvergne	266 293 €	186 405 €	70%
ARDTA - 8 dossiers, 4 projets	AFL	Université Accueil Etude prospective offre de soins Salon de l'émigration Utrecht Etude tourisme-accueil	63	Auvergne	1 497 809 €	1 013 871 €	68%
Association SOURCE - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Observatoire prospectif de l'emploi et de la formation patrimoine et tourisme rural	63	Auvergne	250 000 €	155 000 €	62%
CELEVAR Auvergne -	AAP	Appel à Projets Installation agri-rurale.	63	Auvergne	169 550 €	118 685 €	70%
CREFAD Auvergne - 2 dossiers, 2 projets	AFL	Pporteurs de projets de créations d'activités complexes, atypiques Faciliter l'installation agri-rurale	63	Auvergne	487 720 €	338 700 €	69%

CRES Auvergne	AFL	Création d'un accélérateur d'initiatives en économie sociale et solidaire	63	Auvergne	409 800 €	263 560 €	64%
FRCIVAM Auvergne - 2 dossiers, 1 projet	AFL	ACFAM - accueil familial social à la ferme dans le MAC	63	Auvergne	371 346 €	259 942 €	70%
FRSEA - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	63	Auvergne	26 250 €	11 511 €	44%
Mission Locale du Livradois-Forez	AFL	Foyer de jeunes travailleurs éclaté	63	Auvergne	106 871 €	80 000 €	75%
SAFER Auvergne	AAP	Appel à Projets Installation agri-rurale.	63	Auvergne	250 000 €	124 500 €	50%
SAFER Bourgogne	AAP	Appel à Projets Installation agri-rurale.	21	Bourgogne	36 600 €	24 800 €	68%
Agri Emploi 58	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	58	Bourgogne	38 225 €	25 000 €	65%
Bibracte - Etablissement public de coopération culturelle	AFL	Valorisation et mise en réseau des sites archéologiques antiques	58	Bourgogne	100 000 €	70 000 €	70%
Agri Emploi 71	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	71	Bourgogne	38 225 €	25 000 €	65%
MPO	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	71	Bourgogne	173 594 €	121 516 €	70%
UGMM	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	71	Bourgogne	92 074 €	64 450 €	70%
Verrerie d Ales - 3 dossiers, 1 projet	AFL	Itinéraire de cirque en chapiteau	30	Languedoc-Roussillon	607 745 €	425 422 €	70%
FRCIVAM Languedoc-Roussillon	AFL	Dynamiques territorialisées de commercialisation en circuits courts	34	Languedoc-Roussillon	199 580 €	139 706 €	70%
SAFER Languedoc-Roussillon	AAP	Appel à Projets Installation agri-rurale.	34	Languedoc-Roussillon	110 000 €	38 500 €	35%
ADDA Scènes Croisées - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	48	Languedoc-Roussillon	262 798 €	183 959 €	70%
Agri Emploi 19 - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	19	Limousin	76 450 €	49 440 €	65%
CRMTL - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	19	Limousin	178 989 €	125 293 €	70%
FRCIVAM Limousin	AFL	Accompagnement aux nouveaux actifs en milieu rural dans le Massif central	19	Limousin	157 150 €	110 005 €	70%
IEO Limousin - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	19	Limousin	181 553 €	127 085 €	70%
Résider pour entreprendre - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Projet expérimental de logements passerelle	19	Limousin	309 092 €	216 364 €	70%
Agri Emploi 23 - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	23	Limousin	76 450 €	49 440 €	65%
APEHPM - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Projet expérimental de logements passerelle	23	Limousin	187 394 €	119 351 €	64%
La Navette	AFL	Massif ASSO : le gratuit des associations du Massif	23	Limousin	116 596 €	81 617 €	70%
Pivoine	AFL	Porteurs de projets de créations d'activités complexes, atypiques	23	Limousin	524 580 €	367 205 €	70%
Agri Emploi 87 - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	87	Limousin	76 450 €	49 440 €	65%
ARDEAR Limousin - 3 dossiers, 1 projet	AAP/AFL	Accompagner les installations diversifiées en agriculture	87	Limousin	1 025 866 €	732 823 €	71%
Le Cirque - 3 dossiers, 1 projet	AFL	Itinéraires de cirque sous chapiteau	87	Limousin	492 690 €	307 143 €	62%
SAFER Marche-Limousin	AAP	Appel à Projets Installation agri-rurale.	87	Limousin	110 000 €	58 500 €	53%
Derrière Le Hublot - 3 dossiers, 1 projet	AFL	Itinéraires de cirque sous chapiteau	12	Midi-Pyrénées	605 434 €	422 803 €	70%
ADEFPAT	AFL	Formation développement Massif central	81	Midi-Pyrénées	64 300 €	45 000 €	70%
CORDAE LA TALVERA	AFL	Patrimoine culturel et identité territoriale	81	Midi-Pyrénées	94 034 €	65 822 €	70%
SAFER Aveyron-Lot-Tarn	AAP	Appel à Projets Installation agri-rurale.	81	Midi-Pyrénées	110 000 €	38 500 €	35%
SM Abbaye-Ecole Sorèze	AFL	Espace Dom Robert	81	Midi-Pyrénées	2 080 600 €	1 300 000 €	62%
Association Le Mat	AFL	Compagnonnage 2009	07	Rhône-Alpes	98 574 €	67 798 €	69%
AVRIL - 2 dossiers, 1 projet	AFL	Guide méthodologique sur le choix des statuts	07	Rhône-Alpes	154 651 €	108 252 €	70%
Mission locale Ardèche Méridionale	AFL	Foyer jeunes travailleurs éclaté	07	Rhône-Alpes	96 211 €	78 000 €	81%
Agri Emploi 42	AFL	Accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	42	Rhône Alpes	38 225 €	25 000 €	65%
SAFER Rhône-Alpes	AAP	Appel à Projets Installation agri-rurale.	69	Rhône-Alpes	73 400 €	25 700 €	35%
Oxalis	AFL	Entreprendre autrement sur les territoires du Massif central	73	Rhône-Alpes	101 890 €	71 323 €	70%

Intitulé MO	AAP / AFL	Intitulé projet	Dépt d'origine	Région d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif
Têtes de réseau interrégionales ou nationales							
Créer et Vivre en Massif central	AFL	Animation de l'association Créer et Vivre en Massif central pour les territoires	63	Auvergne	58 250 €	40 775 €	70%
JA Massif central - 4 dossiers, 1 projet	AFL/AAP	Projets Installation agri-rurale + Renouvellements des générations en agriculture	63	Auvergne	3 490 746 €	2 204 322 €	63%
MACEO	AFL	TREIMAC	63	Auvergne	230 250 €	161 175 €	70%
SIDAM	AFL	Renouvellement des générations en agriculture	63	Auvergne	769 935 €	615 948 €	80%
UCCIMAC - 9 dossiers, 5 projets	AFL	Conventions d'objectifs Accessibilités marché britannique TREIMAC Accueil mobilité en Massif central Place de marché de services TPE/PME	63	Auvergne	2 708 812 €	2 008 458 €	74%
ACEPP - 2 dossiers, 1 projet	AFL	APEMAC – Accueil Parents Enfants en Massif Central -	75	Ile-de-France	956 896 €	684 443 €	72%
MRJC	AFL	Pays en échanges	75	Ile-de-France	95 081 €	46 797 €	49%
Collectif Ville Campagne - 2 dossiers, 2 projets	AFL	Accompagnement territoires AAP Favoriser l'émergence, le développement et la portée des politiques d'accueil	87	Limousin	140 618 €	112 494 €	80%
GIP Massif Central - 3 dossiers, 3 projets	AFL	Etude Cinéma numérique Accompagnement territoires AAP Etude "Accessibilité aux soins en zones peu denses"	87	Limousin	360 000 €	271 000 €	75%
Relier - 4 dossiers, 1 projet	AFL	Habitat Rural en Massif central	12	Midi-Pyrénées	634 727 €	431 739 €	68%
Terre de liens - 3 dossiers, 1 projet	AFL	L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti en milieu rural	26	Rhône-Alpes	1 027 900 €	586 213 €	57%
IPAMAC - 3 dossiers, 3 projets	AFL	Programme d'actions "Accueil d'actifs" Partager la campagne : Les Bistrots du Massif central	42	Rhône-Alpes	726 836 €	462 535 €	64%

Annexe 2 – Liste par régions du Massif central des dossiers cofinancés au titre de l’axe 1 « Accueil » dont le maître d’ouvrage est localisé dans la région

a) Dossiers à maîtrise d’ouvrage localisée en région AUVERGNE

N° PRES AGE	Mesure	Intitulé opération	Identification MO	Dépt d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif	FEDER	TOTAL ETAT	FNADT	Agriculture	Industrie	TOTAL REGION	Auv	Bourg	LR	Lim	MP	RA	
32274	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	Pays Vallée de Montluçon et du Cher	03	44 475 €	31 133 €	70%	0 €	15 566 €	15 566 €			15 567 €	15 567 €						
33790	1.1	AAP CG. Offre de logements temporaires pour jeunes actifs et « pré-actifs »	CG Allier	03	80 000 €	56 000 €	70%	0 €	42 000 €	42 000 €			14 000 €	14 000 €						
33791	1.1	AAP CG. Accueil des cadres dans l'Allier	CEE Allier	03	118 408 €	82 885 €	70%	59 204 €	2 960 €	2 960 €			20 721 €	20 721 €						
32293	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	Pays Saint-Flour Haute-Auvergne - association	15	133 000 €	93 100 €	70%	0 €	46 550 €	46 550 €			46 550 €	46 550 €						
33887	1.1	AAP CG. Animation du réseau des télécentres cantaliens et offres de services aux télétravailleurs	CG Cantal	15	161 186 €	112 830 €	70%	80 593 €	4 130 €	4 130 €			28 107 €	28 107 €						
33781	1.1	AAP CG. Création de télécentre sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Gentiane	CC Pays Gentiane	15	11 910 €	8 337 €	70%	5 955 €	0 €				2 382 €	2 382 €						
33782	1.1	AAP CG. Création d'un télécentre	CC Pays de Mauriac	15	37 248 €	26 073 €	70%	17 025 €	0 €				9 048 €	9 048 €						
33784	1.1	AAP CG. Projet de télécentres à Cassaniouze	Mairie Cassaniouze	15	33 850 €	23 695 €	70%	16 925 €	1 550 €	1 550 €			5 220 €	5 220 €						
32278	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	SYDEC Allier Allagnon - Syndicat mixte	43	98 000 €	65 800 €	67%	0 €	32 900 €	32 900 €			32 900 €	32 900 €						
33105	1.1	AAP Accueil 2 -	CC Emblavez	43	79 240 €	55 468 €	70%	0 €	27 734 €	27 734 €			27 734 €	27 734 €						
33124	1.1	AAP Accueil 2 -	Pays de la Jeune Loire et ses rivières - Syndicat mixte	43	82 000 €	57 400 €	70%	41 000 €	8 200 €	8 200 €			8 200 €	8 200 €						
32275	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	PNR Livradois Forez - Syndicat mixte	63	120 000 €	84 000 €	70%	0 €	42 000 €	42 000 €			42 000 €	42 000 €						
32282	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	Pays d'Issoire Val d'allier - Syndicat mixte	63	132 000 €	78 100 €	59%	0 €	39 050 €	39 050 €			39 050 €	39 050 €						
32290	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	SEPAC - Syndicat mixte du Grand Clermont	63	114 401 €	80 081 €	70%	0 €	40 041 €	40 041 €			40 040 €	40 040 €						
33096	1.1	AAP Accueil 2 - Structuration d'une offre d'accueil	PNR Volcans d'Auvergne	63	76 250 €	53 374 €	70%	0 €	26 687 €	26 687 €			26 687 €	26 687 €						
33795	1.1	AAP CG. Mieux accueillir par de nouvelles formes d'habitat en centre bourg	PNR Livradois-Forez - Syndicat mixte	63	300 000 €	165 000 €	55%	0 €	123 750 €	123 750 €			41 250 €	41 250 €						
TOTAL dossiers AAP Offre Accueil: 16 dossiers					1 621 968 €	1 073 276 €	66%	220 702 €	453 118 €	453 118 €	0 €	0 €	399 456 €	399 456 €	0 €					

30095	1.1	Animation de l'association Créer et Vivre en Massif central pour les territoires du Massif central engagés dans une dynamique d'accueil de nouvelles populations	Créer et Vivre en Massif central	63	58 250 €	40 775 €	70%	0 €	40 775 €	40 775 €			0 €						
33560	1.2	Etude "Accessibilité aux soins en zones peu denses"	GIP Massif central	63	120 000 €	84 000 €	70%	60 000 €	12 000 €	12 000 €			12 000 €						
33104	1.1	Favoriser la construction d'une offre d'accueil qualifiée dans le Massif Central. Accompagner et mettre en réseau les territoires notamment ceux retenus dans le cadre de l'appel à projets	GIP Massif central	63	190 000 €	152 000 €	80%	0 €	76 000 €	76 000 €			76 000 €						
32671	1.1	AAP agri rural 1 - Appel a projets Installation Agri-rurale - S'installer en MAC, faire vivre un territoire	Jeunes Agriculteurs Massif central	63	760 000 €	600 000 €	79%	0 €	600 000 €		600 000 €		0 €						
33552	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	JA Massif central	63	1 001 940 €	460 000 €	46%	0 €	460 000 €		460 000 €		0 €						
10	1.1	S'installer en Massif central, faire vivre un territoire	JA Massif central	63	791 076 €	485 526 €	61%	0 €	485 526 €		485 526 €		0 €						
31441	1.1	Renouvellements des générations en agriculture dans le Massif central	Jeunes Agriculteurs	63	937 730 €	658 796 €	70%	0 €	658 796 €		658 796 €		0 €						
33086	1.2	TREIMAC : Transmission / Reprise d'Entreprises Industrielles du Massif Central	MACEO	63	230 250 €	161 175 €	70%	115 125 €	16 050 €	16 050 €			30 000 €	30 000 €					
32241	1.1	Renouvellement des générations en agriculture dans le MC	SIDAM	63	769 935 €	615 948 €	80%	0 €	615 948 €		615 948 €		0 €						
30086	1.1	Convention d'objectifs 2007	UCCIMAC	63	437 500 €	350 000 €	80%	0 €	350 000 €	350 000 €			0 €						
31116	1.1	Nouvelles accessibilités vers le marché britannique et développement de courants d'affaires pour les entreprises du Massif Central – Veille prospective sur les autres marchés européens	UCCIMAC	63	260 000 €	193 075 €	74%	91 000 €	88 200 €	66 000 €		22 200 €	13 875 €	13 875 €					
31117	1.2	TREIMAC : Transmission / Reprise d'Entreprises Industrielles du Massif Central	UCCIMAC	63	242 300 €	169 610 €	70%	84 805 €	43 805 €	43 805 €			41 000 €	30 000 €			11 000 €		
30335	1.1	Convention d'objectifs	UCCIMAC	63	437 531 €	350 000 €	80%	0 €	350 000 €	350 000 €			0 €						
30158	1.1	Accueil mobilité en Massif central : favoriser l'accueil de nouveaux collaborateurs dans les TPE/PME	UCCIMAC	63	462 300 €	323 610 €	70%	161 805 €	112 480 €	112 480 €			49 325 €	10 000 €			39 325 €		
31987	1.1	Accessibilité marché britannique - 2ème année	UCCIMAC	63	208 500 €	154 811 €	74%	104 250 €	39 436 €	21 636 €		17 800 €	11 125 €	11 125 €					
31541	1.2	Treimac : transmission / reprise d'entreprises industrielles du MC	UCCIMAC	63	312 225 €	218 565 €	70%	156 117 €	17 448 €	17 448 €			45 000 €	30 000 €				15 000 €	
31962	1.2	Etude de faisabilité d'une place de marché de services aux TPE PME du Massif central	UCCIMAC	63	105 410 €	73 787 €	70%	52 705 €	16 602 €	16 602 €			4 480 €	4 480 €					
32252	1.2	Programme d'actions 2009	UCCIMAC	63	243 046 €	175 000 €	72%	0 €	175 000 €	175 000 €			0 €						
TOTAL dossiers à MO têtes de réseau interrégionale ou nationale: 18 dossiers					7 567 993 €	5 266 678 €	70%	825 807 €	4 158 066 €	1 297 796 €	2 820 270 €	40 000 €	282 805 €	129 480 €	0 €	0 €	50 325 €	0 €	15 000 €

32273	1.1	Structuration d'une offre d'accueil qualifiée	CG Allier	03	61 000 €	42 700 €	70%	0 €	21 700 €	21 700 €			21 000 €	21 000 €				
33583	1.1	Télétravail (en lien avec CG Cantal - Presage 33581)	CC Pays de Murat	15	344 455 €	241 118 €	70%	172 227 €	8 626 €	8 626 €			60 265 €	60 265 €				
32531	1.2	Etude de faisabilité pour un centre de ressources de formation aux métiers de la sécurité	CCI Montluçon - Gannat	03	120 794 €	84 556 €	70%	60 397 €	24 159 €	24 159 €			0 €					
31140	1.2	Européennes du goût 2008. Festival gastronomique et culturel du Massif central	Entreprendre à Aurillac (association de développement du pays d'Aurillac)	15	206 000 €	80 000 €	39%	0 €	30 000 €	30 000 €			50 000 €	50 000 €				
35211	1.2	Création d'un lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon	Mairie Chambon-sur-Lignon	43	859 145 €	257 744 €	30%	85 916 €	0 €				171 828 €	85 914 €				85 914 €
30076	1.1	Organisation de rencontres de l'installation agri-rural en Massif central en 2008	dASA	43	99 837 €	69 700 €	70%	0 €	42 700 €	42 700 €			27 000 €	20 000 €	7 000 €			
32295	1.2	Inventaire des vitraux anciens de l'Auvergne et du Limousin	Conseil régional Auvergne	63	52 910 €	33 407 €	63%	14 282 €	0 €				19 125 €	12 753 €			6 372 €	
33981	1.1	Foyer de jeunes travailleurs éclaté	Mission Locale du Livradois-Forez	63	106 871 €	80 000 €	75%	40 000 €	0 €				40 000 €	40 000 €				
30249	1.2	2007 – 2013 / Emploi, formation dans le patrimoine et le tourisme rural : Projet pour la mise en place d'un observatoire prospectif sur le Massif Central	Association SOURCE	63	100 000 €	50 000 €	50%	0 €	43 000 €	43 000 €			7 000 €	7 000 €				
31941	1.2	Observatoire prospectif de l'emploi et de la formation dans le secteur du patrimoine et du tourisme rural - 2ème année	Association SOURCE	63	150 000 €	105 000 €	70%	0 €	70 000 €	70 000 €			35 000 €	20 000 €			15 000 €	
30093	1.1	2ème Université européenne de l'accueil : "Communication et accueil de nouvelles populations"	ARDTA	63	401 000 €	281 000 €	70%	0 €	140 500 €	140 500 €			140 500 €	140 500 €				
32226	1.1	Organisation de la 3ème université de l'accueil de nouvelles populations	ARDTA	63	170 000 €	119 000 €	70%	0 €	59 500 €	59 500 €			59 500 €	59 500 €				
31965	1.2	Étude prospective de l'offre de soins dans le Massif central (années 1 et 2)	ARDTA	63	99 054 €	43 243 €	44%	24 243 €	0 €				19 000 €		2 000 €		8 000 €	9 000 €
32917	1.1	Salon de l'Emigration Utrecht	ARDTA	63	65 755 €	46 028 €	70%	0 €	8 357 €	8 357 €			37 671 €	25 000 €	5 000 €		7 671 €	
33093	1.1	Réalisation de la 3ème Université européenne de l'accueil de nouvelles populations	ARDTA	63	250 000 €	175 000 €	70%	0 €	87 500 €	87 500 €			87 500 €	87 500 €				
34081	1.1	Étude exploratoire concernant les liens entre acteurs des politiques touristiques et acteurs des politiques d'accueil de nouvelles populations : Comment travailler ensemble autour de la question de l'attractivité des territoires du Massif ?	ARDTA	63	50 000 €	40 000 €	80%	25 000 €	0 €				15 000 €	10 000 €			5 000 €	
35301	1.1	Université Accueil 2012	ARDTA	63	420 000 €	294 000 €	70%	0 €	129 000 €	129 000 €			165 000 €	147 000 €			18 000 €	
33979	1.2	Étude prospective de l'offre soins dans le Massif central	ARDTA	63	42 000 €	15 600 €	37%	6 962 €	0 €			8 638 €		2 000 €		5 000 €		1 638 €
34976	1.1	Agrotourisme en Massif central	Accueil Paysan Auvergne	43	247 610 €	173 325 €	70%	120 715 €	12 610 €	12 610 €			40 000 €	30 000 €	10 000 €			
30226	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 15	15	38 225 €	25 500 €	67%		20 500 €	14 124 €	6 376 €		5 000 €	5 000 €				
30228	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 43	43	38 225 €	25 500 €	67%		20 500 €	14 124 €	6 376 €		5 000 €	5 000 €				

30230	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 63	63	38 225 €	25 500 €	67%	20 500 €	14 124 €	6 376 €		5 000 €	5 000 €						
31536a	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Aide Agri 15	15	38 225 €	18 006 €	47%	0 €	14 666 €	14 666 €		3 340 €	3 340 €						
31536b	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Aide Agri 43	43	38 225 €	18 006 €	47%		14 666 €	14 666 €		3 340 €	3 340 €						
31536c	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Aide Agri 63	63	38 225 €	18 006 €	47%		14 666 €	14 666 €		3 340 €	3 340 €						
31587	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC	AMTA	63	79 702 €	55 792 €	70%	0 €	27 896 €	27 896 €		27 896 €	27 896 €						
33080	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles en Massif central.	AMTA	63	186 591 €	130 613 €	70%	0 €	65 305 €	65 305 €		65 308 €	65 308 €						
31593	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC	ANCT	03	36 943 €	25 860 €	70%	0 €	12 930 €	12 930 €		12 930 €	12 930 €						
33083	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles en Massif central.	ANCT	03	84 422 €	59 095 €	70%	0 €	29 095 €	29 095 €		30 000 €	30 000 €						
33599	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	CELEVAR Auvergne	63	169 550 €	118 685 €	70%	0 €	59 342 €	59 342 €		59 343 €	59 343 €						
31933	1.1	Accueillir et accompagner des porteurs de projets de créations d'activités complexes, atypiques et innovants	CREFAD Auvergne	63	386 000 €	270 200 €	70%	0 €	135 100 €	135 100 €		135 100 €	135 100 €						
30072	1.1	Faciliter l'installation agri-rurale en Massif central	CREFAD Auvergne	63	101 720 €	68 500 €	67%	0 €	48 500 €	48 500 €		20 000 €	20 000 €						
33984	1.2	Création d'un accélérateur d'initiatives en économie sociale et solidaire	CRES Auvergne	63	409 800 €	263 560 €	64%	204 900 €	27 310 €	27 310 €		31 350 €	21 350 €	10 000 €					
31919	1.2	ACFAM - Soutenir et accompagner le développement de l'accueil familial social à la ferme dans le MAC	FRCIVAM Auvergne	63	201 000 €	140 700 €	70%	100 500 €	12 413 €	12 413 €		27 787 €	17 787 €		10 000 €				
33458	1.2	ACFAM. Soutenir et accompagner le développement de l'accueil familial social à la ferme dans le Massif Central. Opération 3 « Diffuser, faire reconnaître, mobiliser ».	FRCIVAM Auvergne	63	170 346 €	119 242 €	70%	85 173 €	1 444 €	1 444 €		32 625 €	19 125 €		10 000 €			3 500 €	
31536i	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	FRSEA	63	15 750 €	4 504 €	29%		4 504 €	4 504 €		0 €							
30222	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	FRSEA	63	10 500 €	7 007 €	67%	0 €	7 007 €	5 256 €	1 751 €	0 €							
35271	1.2	Itinéraire de cirque en chapiteau en Massif central 2012-2015	Mairie de Cusset	03	190 374 €	133 262 €	70%	66 262 €	0 €			67 000 €	67 000 €						
33595	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	SAFER Auvergne	63	250 000 €	124 500 €	50%	0 €	86 000 €		86 000 €	38 500 €	38 500 €						
Total autres dossiers: 39 dossiers					6 368 478 €	3 883 459 €	61%	1 006 577 €	1 299 997 €	1 193 118 €	106 879 €	0 €	1 576 886 €	1 355 791 €	29 000 €	7 000 €	85 043 €	0 €	100 052 €
Total général AUVERGNE: 73 dossiers					15 558 439 €	10 223 413 €	66%	2 053 086 €	5 911 180 €	2 944 031 €	2 927 149 €	40 000 €	2 259 147 €	1 884 727 €	29 000 €	7 000 €	135 368 €	0 €	115 052 €

b) Dossiers à maîtrise d'ouvrage localisée en région BOURGOGNE

N° PRES AGE	Mesure	Intitulé opération	Identification MO	Dépt d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif	FEDER	TOTAL ETAT	FNADT	Agriculture	Industrie	TOTAL REGION	Auv	Bourg	LR	Lim	MP	RA
32271	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	CC Portes du Morvan	58	32 710 €	22 897 €	70%	0 €	11 897 €	11 897 €			11 000 €		11 000 €				
32272	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	CC Grands Lacs du Morvan	58	32 710 €	22 897 €	70%	0 €	11 897 €	11 897 €			11 000 €		11 000 €				
33796	1.1	AAP CG. Elargir et dynamiser l'offre en matière mobilité sur le Pays Nivernais Morvan	Mission locale du Nivernais Morvan	58	181 591 €	127 113 €	70%	36 237 €	65 876 €	65 876 €			25 000 €		25 000 €				
33094	1.1	AAP Accueil 2 - Construction d'une offre d'accueil qualifiée	CC Canton Bourbon-Lancy	71	156 000 €	109 200 €	70%	0 €	55 200 €	55 200 €			54 000 €		54 000 €				
33792	1.1	AAP CG. Création d'une offre d'accueil structurée et de qualité en Autunois	CC Autunois	71	159 200 €	71 015 €	45%	21 015 €	20 000 €	20 000 €			30 000 €		30 000 €				
TOTAL dossiers AAP Offre Accueil: 5 dossiers					562 211 €	353 122 €	63%	57 252 €	164 870 €	164 870 €	0 €	0 €	131 000 €	0 €	131 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
32261	1.2	Valorisation et mise en réseau des sites archéologiques antiques dans le Massif central	Bibracte - Etablissement public de coopération culturelle	58	100 000 €	70 000 €	70%	49 000 €	0 €				21 000 €	10 000 €	11 000 €				
31917	1.1	Mise en place d'une politique d'accueil de nouveaux arrivants et porteurs de projets	CG Nièvre	58	175 000 €	122 500 €	70%	0 €	61 250 €	61 250 €			61 250 €		61 250 €				
32883	1.2	Création d'un centre de rencontres artistiques dans l'ancien hospice de Vézelay	Conseil régional Bourgogne	21	1 430 000 €	1 000 000 €	70%	0 €	180 000 €	180 000 €			820 000 €		820 000 €				
31539	1.2	Massif central pour Tous	PNR du Morvan	58	242 040 €	101 248 €	42%	30 378 €	35 435 €	35 435 €			35 435 €		35 435 €				
33091	1.2	Massif central / Morvan pour tous.	PNR Morvan	58	98 000 €	68 600 €	70%	49 000 €	6 236 €	6 236 €			13 364 €	3 341 €	10 023 €				
31536d	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multi sectorielles	Agri Emploi 58	58	38 225 €	25 000 €	65%		18 750 €	18 750 €			6 250 €		6 250 €				
31536e	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant...	Agri Emploi 71	71	38 225 €	25 000 €	65%		18 750 €	18 750 €			6 250 €		6 250 €				
33085	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles	MPO	71	173 594 €	121 516 €	70%	0 €	61 516 €	61 516 €			60 000 €		60 000 €				
31588	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC	UGMM	71	92 074 €	64 450 €	70%	0 €	32 225 €	32 225 €			32 225 €		32 225 €				
33518	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	SAFER Bourgogne	21	36 600 €	24 800 €	68%	0 €	12 800 €		12 800 €		12 000 €		12 000 €				
Total autres dossiers: 10 dossiers					2 423 757 €	1 623 114 €	67%	128 378 €	426 962 €	414 162 €	12 800 €	0 €	1 067 774 €	13 341 €	1 054 433 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total général BOURGOGNE: 15 dossiers					2 985 968 €	1 976 236 €	66%	185 630 €	591 832 €	579 032 €	12 800 €	591 832 €	1 198 774 €	13 341 €	1 185 433 €	0 €	0 €	0 €	0 €

c) Dossiers à maîtrise d'ouvrage localisée en région LANGUEDOC-ROUSSILLON

N° PRESAGE	Mesure	Intitulé opération	Identification MO	Dépt d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif	FEDER	TOTAL ETAT	FNADT	Agricultur e	Industrie	TOTAL REGION	Auv	Bourg	LR	Lim	MP	RA
33161	1.1	AAP Accueil 2 - Politique d'accueil d'activités économiques, d'entreprises et de nouvelles populations	CC Pays vignais	30	150 000 €	105 000 €	70%	0 €	53 000 €	53 000 €			52 000 €			52 000 €			
32277	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	Pays Gorges Causses Cévennes	48	109 500 €	76 650 €	70%	0 €	38 325 €	38 325 €			38 325 €			38 325 €			
33095	1.1	AAP Accueil 2 - Construction d'une offre d'accueil qualifiée sur le Pays des Sources en Lozère	Pays des Sources en Lozère	48	98 600 €	69 020 €	70%	0 €	34 520 €	34 520 €			34 500 €			34 500 €			
33097	1.1	AAP Accueil 2 - Le Pays du Gévaudan-Lozère s'engage dans la construction d'une offre d'accueil qualifiée	Association du Pays du Gévaudan-Lozère	48	87 900 €	59 500 €	68%	0 €	29 800 €	29 800 €			29 700 €			29 700 €			
33777	1.1	AAP CG.	CG Lozère	48	269 000 €	188 300 €	70%	134 500 €	53 800 €	53 800 €			0 €						
TOTAL dossiers AAP Offre Accueil: 5 dossiers					715 000 €	498 470 €	70%	134 500 €	209 445 €	209 445 €	0 €	0 €	154 525 €	0 €	0 €	154 525 €	0 €	0 €	0 €
33520	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	SAFER Languedoc-Roussillon	34	110 000 €	38 500 €	35%	0 €	38 500 €		38 500 €		0 €						
30241	1.1	Dynamiques territorialisées de commercialisation en circuits courts	FRCIVAM Languedoc-Roussillon	34	199 580 €	139 706 €	70%	0 €	122 243 €	122 243 €			17 463 €			17 463 €			
31939	1.2	Réseau de cirque en chapiteau pour le territoire du Massif central	Verrerie d Ales	30	95 570 €	66 900 €	70%	0 €	26 900 €	26 900 €			40 000 €			40 000 €			
32925	1.2	Itinéraires de cirque sous chapiteau - saison 2010-2011	La Verrerie d'Alès	30	261 925 €	183 347 €	70%	0 €	98 507 €	98 507 €			84 840 €			84 840 €			
35273	1.2	Itinéraire de cirque en chapiteau en Massif central 2012-2016	Verrerie d'Alès	30	250 250 €	175 175 €	70%	125 125 €	20 050 €	20 050 €			30 000 €			30 000 €			
31594	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC	ADDA Scènes Croisées	48	88 399 €	61 879 €	70%	0 €	31 879 €	31 879 €			30 000 €			30 000 €			
33084	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles en MC	ADDA	48	174 400 €	122 080 €	70%	0 €	62 080 €	62 080 €			60 000 €			60 000 €			
TOTAL autres dossiers : 7 dossiers					1 180 123 €	787 587 €	67%	125 125 €	400 159 €	361 659 €	38 500 €	0 €	262 303 €	0 €	0 €	262 303 €	0 €	0 €	0 €
Total général LANGUEDOC ROUSSILLON: 12 dossiers					1 895 123 €	1 286 057 €	68%	259 625 €	609 604 €	571 104 €	38 500 €	0 €	416 828 €	0 €	0 €	416 828 €	0 €	0 €	0 €

d) Dossiers à maîtrise d'ouvrage localisée en région LIMOUSIN

N° PRESAGE	Mesure	Intitulé opération	Identification MO	Dépt d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif	FEDER	TOTAL ETAT	FNADT	Agriculture	Industrie	TOTAL REGION	Auv	Bourg	LR	Lim	MP	RA
33103	1.1	AAP Accueil 2 - Mise en œuvre d'une étude sur le potentiel d'une offre qualifiée thématique d'accueil d'activités autour des spécificités du territoire	Fédération Châtaigneraie Limousine	87	22 900 €	16 030 €	70%	0 €	8 015 €	8 015 €			8 015 €				8 015 €		
TOTAL dossiers AAP Offre Accueil: 1 dossier					22 900 €	16 030 €	70%	0 €	38 931 €	8 015 €	0 €	0 €	8 015 €	0 €	0 €	0 €	8 015 €	0 €	0 €
31160	1.1	Favoriser l'émergence, le développement et la portée des politiques d'accueil dans le Massif central – Résoudre les points de blocage et élaboration de préconisations	Collectif Ville Campagne -	87	37 000 €	29 600 €	80%	0 €	14 800 €	14 800 €			14 800 €	7 400 €			7 400 €		
32244	1.1	Accompagner et mettre en réseau les territoires de l'appel à projets "offres d'accueil"	Collectif Ville Campagne	87	103 618 €	82 894 €	80%	0 €	41 447 €	41 447 €			41 447 €	16 447 €	5 000 €		10 000 €	5 000 €	5 000 €
32571	1.2	Cinéma numérique - Etude expérimentation concernant l'installation du numérique dans plusieurs salles de cinéma en Auvergne et Limousin	GIP Massif Central	87	50 000 €	35 000 €	70%	25 000 €	5 000 €	5 000 €			5 000 €				5 000 €		
TOTAL dossiers à MO têtes de réseau interrégionale ou nationale: 3 dossiers					190 618 €	147 494 €	77%	25 000 €	61 247 €	61 247 €	0 €	0 €	61 247 €	23 847 €	5 000 €	0 €	22 400 €	5 000 €	5 000 €
33510	1.2	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin (phase 2)	APEHPM	23	169 500 €	106 825 €	63%	0 €	25 894 €	25 894 €			80 931 €				80 931 €		
32923	1.2	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin - un logement passerelle sur l'éco-quartier de faux la montagne	APEHPM (Assoc. Promo Eco-Habitat Plateau Millevaches)	23	17 894 €	12 526 €	70%	0 €	5 011 €	5 011 €			7 515 €				7 515 €		
35189	1.1	Développement de la construction d'offres d'activités économiques dans le cadre de l'accueil de nouvelles populations sur la communauté de communes du Plateau de Gentioux	CC du Plateau de Gentioux	23	100 000 €	70 000 €	70%	49 000 €	0 €				21 000 €				21 000 €		
32922	1.2	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin - réhabilitation de logements à Chambonchard	CG Creuse	23	63 600 €	44 520 €	70%	0 €	17 808 €	17 808 €			26 712 €				26 712 €		
33507	1.2	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin (phase 2)	CG Creuse	23	524 279 €	262 139 €	50%	0 €	88 959 €	88 959 €			173 180 €	10 000 €			163 180 €		

32893	1.1	Production et diffusion d'émissions massifs central et d'émissions opérationnelles déclinant les thématiques massifs en Limousin et Auvergne sur la chaîne Demain.tv	Conseil régional du Limousin	87	634 147 €	634 146 €	100%	221 951 €	0 €				412 195 €	182 749 €			229 447 €		
31190	1.1	Production et diffusion d'émissions Massifs central et Limousin sur la chaîne Demain.tv	Conseil régional Limousin	87	725 213 €	507 649 €	70%	253 824 €	0 €				253 825 €	232 797 €			21 028 €		
31958	1.1	5ème projets en campagne	Conseil régional Limousin	87	778 350 €	526 600 €	68%	0 €	263 300 €	263 300 €			263 300 €				263 300 €		
33024	1.2	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin	Résider pour entreprendre	19	32 535 €	22 774 €	70%	0 €	9 109 €	9 109 €			13 665 €				13 665 €		
33509	1.2	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin (phase 2)	Résider pour entreprendre	19	276 557 €	193 590 €	70%	0 €	72 297 €	72 297 €			121 293 €				121 293 €		
32365	1.2	Espace CITE Communication Information Télédiffusion et Echanges - Réhabilitation de l'îlot providence	Ville de Limoges	87	1 399 647 €	979 753 €	70%	699 823 €	34 385 €	34 385 €			245 545 €				245 545 €		
30227	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 19	19	38 225 €	27 274 €	71%		27 274 €	19 124 €	8 150 €		0 €						
31536f	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 19	19	38 225 €	22 166 €	58%		22 166 €	22 166 €			0 €						
30224	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 23	23	38 225 €	27 274 €	71%		27 274 €	19 124 €	8 150 €		0 €						
31536g	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 23	23	38 225 €	22 166 €	58%		22 166 €	22 166 €			0 €						
30223	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 87	87	38 225 €	27 274 €	71%		27 274 €	19 124 €	8 150 €		0 €						
31536h	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multisectorielles	Agri Emploi 87	87	38 225 €	22 166 €	58%		22 166 €	22 166 €			0 €						
31535	1.1	Accompagner les installations diversifiées en agriculture paysanne et durable	ARDEAR Limousin	87	156 624 €	124 354 €	79%	0 €	47 219 €		47 219 €		77 135 €	20 000 €		15 000 €	20 000 €	13 135 €	9 000 €

35334	1.1	Accompagner les installations diversifiées en agriculture paysanne et durable en Massif Central	ARDEAR Limousin	87	483 942 €	338 759 €	70%	0 €	228 759 €		228 759 €		110 000 €	40 000 €		30 000 €	40 000 €		
32640	1.1	AAP agri rural 1 - Appel a projets Installation Agri-rurale - Accompagner installations diversifiées en agriculture en MAC	ARDEAR Limousin	87	385 300 €	269 710 €	70%	0 €	143 710 €	29 710 €	114 000 €		126 000 €	40 000 €		30 000 €	36 000 €		20 000 €
33521	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	SAFER Marche-Limousin	87	110 000 €	58 500 €	53%	0 €	38 500 €		38 500 €		20 000 €				20 000 €		
31590	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC	CRMTL	19	61 048 €	42 734 €	70%	0 €	21 367 €	21 367 €			21 367 €				21 367 €		
33081	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles en Massif central.	CRMTL	19	117 942 €	82 559 €	70%	0 €	42 559 €	42 559 €			40 000 €				40 000 €		
31589	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC	IEO Limousin	19	61 529 €	43 068 €	70%	0 €	21 534 €	21 534 €			21 534 €				21 534 €		
33082	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles en Massif central.	IEO Limousin	19	120 025 €	84 017 €	70%	0 €	44 017 €	44 017 €			40 000 €				40 000 €		
30204	1.2	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux nouveaux actifs en milieu rural dans le Massif central	FRCIVAM Limousin	19	157 150 €	110 005 €	70%	0 €	90 005 €	90 005 €			20 000 €				20 000 €		
33770	1.1	Massif ASSO : le gratuit des associations du Massif Central	La Navette	23	116 596 €	81 617 €	70%	55 757 €	0 €				25 860 €	15 860 €			10 000 €		
32926	1.2	Itinéraires de cirque sous chapiteau - saison 2010-2011	Le Sirque	19	192 344 €	96 900 €	50%	0 €	39 990 €	39 990 €			56 910 €	10 170 €			46 740 €		
35272	1.2	Itinéraire de cirque en chapiteau en Massif central 2012-2014	Le Sirque	19	203 964 €	142 775 €	70%	101 982 €	0 €				40 793 €				40 793 €		
31938	1.2	Réseau de cirque en chapiteau pour le territoire du Massif central (Lim, LR, MP)	Le Sirque	87	96 382 €	67 468 €	70%	0 €	26 987 €	26 987 €			40 481 €				40 481 €		
34083	1.1	Accueillir et accompagner des porteurs de projets de créations d'activités complexes, atypiques et innovantes en Massif central	Pivoine	23	524 580 €	367 205 €	70%	237 985 €	0 €				129 220 €	36 720 €	10 000 €		72 500 €		10 000 €
TOTAL autres dossiers : 31 dossiers					7 738 496 €	5 418 513 €	70%	1 620 322 €	1 409 731 €	956 803 €	452 928 €	0 €	2 388 460 €	588 296 €	10 000 €	75 000 €	1 663 029 €	13 135 €	39 000 €
Total général LIMOUSIN: 35 dossiers					7 952 014 €	5 582 037 €	70%	1 645 322 €	1 509 908 €	1 026 065 €	452 928 €	0 €	2 409 994 €	612 143 €	15 000 €	75 000 €	1 693 444 €	18 135 €	44 000 €

e) Dossiers à maîtrise d'ouvrage localisée en région MIDI-PYERENEES

N° PRESAGE	Mesure	Intitulé opération	Identification MO	Dépt d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif	FEDER	TOTAL ETAT	FNADT	Agriculture	Industrie	TOTAL REGION	Auv	Bourg	LR	Lim	MP	RA
33193	1.1	AAP Accueil 2 - Amplification d'une politique d'accueil à partir d'un service de proximité aux TPE	Association pour le Développement du Pays de Figeac	46	344 411 €	241 088 €	70%	172 206 €	34 441 €	34 441 €			34 441 €					34 441 €	
32292	1.1	AAP Accueil 1 - Appel à projets aux territoires pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée	Pays Sidobre - Monts de Lacaune	81	56 000 €	39 200 €	70%	0 €	19 600 €	19 600 €			19 600 €					19 600 €	
33167	1.1	AAP Accueil 2 - Structuration d'une politique d'accueil pour la CC	CC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	82	121 000 €	84 700 €	70%	0 €	42 350 €	42 350 €			42 350 €					42 350 €	
TOTAL dossiers AAP Offre Accueil: 3 dossiers					521 411 €	364 988 €	70%	172 206 €	96 391 €	96 391 €	0 €	0 €	96 391 €	0 €	0 €	0 €	0 €	96 391 €	0 €
30196	1.1	Habitat rural en Massif central	Relier	12	86 552 €	60 000 €	69%	0 €	0 €				60 000 €	20 000 €			10 000 €	30 000 €	
30256	1.1	Habitat en Massif central	Relier	12	202 737 €	130 000 €	64%	0 €	65 000 €	65 000 €			65 000 €	20 000 €			15 000 €	30 000 €	
31921	1.1	Habitat rural 2009	Relier	12	214 382 €	150 000 €	70%	0 €	95 230 €	95 230 €			54 770 €	14 770 €			10 000 €	30 000 €	
32921	1.1	Habitat Rural en Massif central	Relier	12	131 056 €	91 739 €	70%	0 €	44 239 €	44 239 €			47 500 €	20 000 €			5 000 €	15 000 €	7 500 €
TOTAL dossiers à MO têtes de réseau interrégionale ou nationale: 4 dossiers					634 727 €	431 739 €	68%	0 €	204 469 €	204 469 €	0 €	0 €	227 270 €	74 770 €	0 €	0 €	40 000 €	105 000 €	7 500 €
31574	1.2	Réalisation d'une plate forme de services aux TPE	Association pour le développement du Pays de Figeac	46	260 195 €	182 136 €	70%	107 266 €	0 €				74 870 €					74 870 €	
33543	1.2	Espace Dom Robert, Une histoire de la tapisserie du XXème siècle	SM Abbaye-Ecole Sorèze	81	2 080 600 €	1 300 000 €	62%	400 000 €	250 000 €	250 000 €			650 000 €					650 000 €	
30234	1.2	Formation développement - Massif central. Mise en place d'une plate-forme interrégionale	ADEFPAT	81	64 300 €	45 000 €	70%	0 €	15 000 €	15 000 €			30 000 €	15 000 €				15 000 €	
31940	1.2	Réseau de cirque en chapiteau pour le territoire du Massif central	Derrière Le Hublot	12	106 200 €	73 340 €	69%	0 €	23 340 €	23 340 €			50 000 €					50 000 €	
32924	1.2	Itinéraires de cirque sous chapiteau - saison 2010-2011	Derrière le Hublot	12	254 815 €	178 370 €	70%	0 €	128 370 €	128 370 €			50 000 €					50 000 €	
35270	1.2	Itinéraire de cirque en chapiteau en Massif central 2012-2013	Derrière le Hublot	12	244 419 €	171 093 €	70%	111 093 €	0 €				60 000 €					60 000 €	
31591	1.2	Patrimoine culturel et identité territoriale : musiques et danses traditionnelles en MC	CORDAE LA TALVERA	81	94 034 €	65 822 €	70%	0 €	32 822 €	32 822 €			33 000 €					33 000 €	
33516	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	SAFER Aveyron-Lot-Tam	81	110 000 €	38 500 €	35%	0 €	38 500 €		38 500 €		0 €						
TOTAL autres dossiers : 8 dossiers					3 214 563 €	2 054 261 €	64%	618 359 €	488 032 €	449 532 €	38 500 €	0 €	947 870 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	932 870 €	0 €
Total général MIDI PYRENEES 15 dossiers					4 370 701 €	2 850 988 €	65%	790 565 €	788 892 €	750 392 €	38 500 €	0 €	1 271 531 €	89 770 €	0 €	0 €	40 000 €	1 134 261 €	7 500 €

f) Dossiers à maîtrise d'ouvrage localisée en région RHONE ALPES

N° PRESAGE	Mesure	Intitulé opération	Identification MO	Dépt d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif	FEDER	TOTAL ETAT	FNADT	Agriculture	Industrie	TOTAL REGION	Auv	Bourg	LR	Lim	MP	RA	
33098	1.1	AAP Accueil 2 - Amplifier et thématiser une offre d'accueil	CC Eyrieux-aux-Serres	07	70 800 €	49 560 €	70%	0 €	24 780 €	24 780 €			24 780 €						24 780 €	
33797	1.1	AAP CG. Politique d'accueil en Beaujolais Vert	CC Pays d'Amplepuis-Thizy	69	200 981 €	140 687 €	70%	100 491 €	7 196 €	7 196 €			33 000 €						33 000 €	
TOTAL dossiers AAP Offre Accueil: 2 dossiers					271 781 €	190 247 €	70%	100 491 €	31 976 €	31 976 €	0 €	0 €	57 780 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	57 780 €
30239	1.1	Accès collectif et solidaire au foncier et au bâti sur le Massif	Terre de liens	26	225 000 €	157 000 €	70%	0 €	117 000 €	117 000 €			40 000 €	20 000 €			20 000 €			
31924	1.1	Accès collectif et solidaire au foncier et au bâti sur le Massif	Terre de Liens	26	438 400 €	203 213 €	46%	0 €	113 613 €	113 613 €			89 600 €	21 600 €	8 000 €		15 000 €	20 000 €	25 000 €	
33512	1.1	Mobilisation des territoires et habitants du Massif central pour l'accès solidaire au foncier rural	Terre de liens	26	364 500 €	226 000 €	62%	0 €	153 000 €	153 000 €			73 000 €	25 000 €	8 000 €		20 000 €		20 000 €	
30283	1.2	Mise en œuvre du programme d'actions "Accueil d'actifs"	IPAMAC	42	125 000 €	41 250 €	33%	0 €	31 250 €	31 250 €			10 000 €	6 000 €	4 000 €					
32518	1.2	Partager la campagne	IPAMAC	42	302 230 €	211 561 €	70%	151 115 €	13 446 €	13 446 €			47 000 €	20 000 €	7 000 €		20 000 €			
35295	1.2	Les Bistrots du Massif central	IPAMAC	42	299 606 €	209 724 €	70%	142 756 €	0 €	0 €			66 968 €	20 000 €	5 000 €		10 000 €	8 000 €	23 968 €	
TOTAL dossiers à MO têtes de réseau interrégionale ou nationale: 6 dossiers					1 754 736 €	1 048 748 €	60%	293 871 €	428 309 €	428 309 €	0 €	0 €	326 568 €	112 600 €	32 000 €	0 €	85 000 €	28 000 €	68 968 €	
33982	1.1	Foyer jeunes travailleurs éclaté sur la zone Massif Central de l'Ardèche méridionale	Mission locale Ardèche Méridionale	07	96 211 €	78 000 €	81%	48 106 €	29 895 €	29 895 €			0 €							
31130	1.2	Organisation de l'animation du PER « Réseau de santé en milieu rural »	CC du Haut-Vivarais	42	88 200 €	50 185 €	57%	20 185 €	0 €	0 €			30 000 €						30 000 €	
33522	1.1	AAP agri rural 2 - Appel à Projets Installation agri-rurale.	SAFER Rhône-Alpes	69	73 400 €	25 700 €	35%	0 €	25 700 €		25 700 €		0 €							
31536j	1.1	Développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux en facilitant l'accès à l'emploi des TPE agricoles et multi sectorielles	Agri Emploi 42	42	38 225 €	25 000 €	65%		25 000 €	25 000 €			0 €							
31959	1.2	Compagnonnage 2009	Association Le Mat	07	98 574 €	67 798 €	69%	49 287 €	0 €	0 €			18 511 €	1 000 €			17 511 €			
31942	1.2	Réalisation d'un guide méthodologique sur le choix des statuts pour l'accompagnement à la création d'activités en milieu rural	AVRIL	07	78 270 €	54 785 €	70%	0 €	24 785 €	24 785 €			30 000 €	10 000 €			10 000 €		10 000 €	
33118	1.1	Réalisation d'un guide....	AVRIL	07	76 381 €	53 467 €	70%	25 467 €	0 €	0 €			28 000 €	5 000 €	3 000 €		10 000 €		10 000 €	
30082	1.1	Entreprendre autrement sur les territoires du Massif central	Oxalis - SCOP	73	101 890 €	71 323 €	70%	0 €	39 323 €	39 323 €			32 000 €				32 000 €			
TOTAL autres dossiers : 8 dossiers					651 151 €	426 258 €	65%	143 045 €	144 703 €	119 003 €	25 700 €	0 €	138 511 €	16 000 €	3 000 €	0 €	69 511 €	0 €	50 000 €	
Total général RHONE ALPES 16 dossiers					2 677 668 €	1 665 253 €	62%	537 407 €	604 988 €	579 288 €	25 700 €	0 €	522 859 €	128 600 €	35 000 €	0 €	#####	28 000 €	176 748 €	

g) Dossiers à maîtrise d'ouvrage localisée en région ILE DE FRANCE

N° PRESAGE	Mesure	Intitulé opération	Identification MO	Dépt d'origine	TOTAL dépenses éligibles	TOTAL Aide Massif	% Aide Massif	FEDER	TOTAL ETAT	FNADT	Agriculture	Industrie	TOTAL REGION	Auv	Bourg	LR	Lim	MP	RA
31537	1.2	Projet APEMAC (Accueil Parents-Enfants Massif Central)	ACEPP - Association des collectifs Enfants parents Professionnels	75	293 028 €	209 443 €	71%	114 443 €	47 500 €	47 500 €			47 500 €	35 500 €				9 000 €	3 000 €
32895	1.2	APEMAC – Accueil Parents Enfants en Massif Central -	ACEPP	75	663 868 €	475 000 €	72%	331 934 €	84 919 €	84 919 €			58 147 €	40 000 €	8 000 €				10 147 €
33119	1.1	Pays en échanges	MRJC	75	95 081 €	46 797 €	49%	0 €	36 797 €	36 797 €			10 000 €				10 000 €		
Total général ILE DE France: 3 dossiers					1 051 977 €	731 240 €	70%	446 377 €	169 216 €	169 216 €	0 €	0 €	115 647 €	75 500 €	8 000 €	0 €	10 000 €	9 000 €	13 147 €